V1 - Février 2026

matutina
Paysage et Énergies



Étude paysagère et patrimoniale

Projet de parc moyen éolien de Curchy

Curchy - Somme (80)

POWEEND

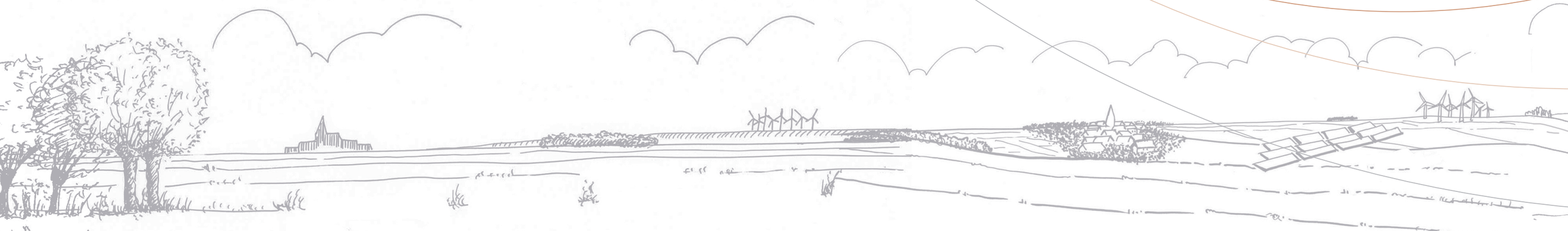

Carte du projet (fond IGN 1/25 000)

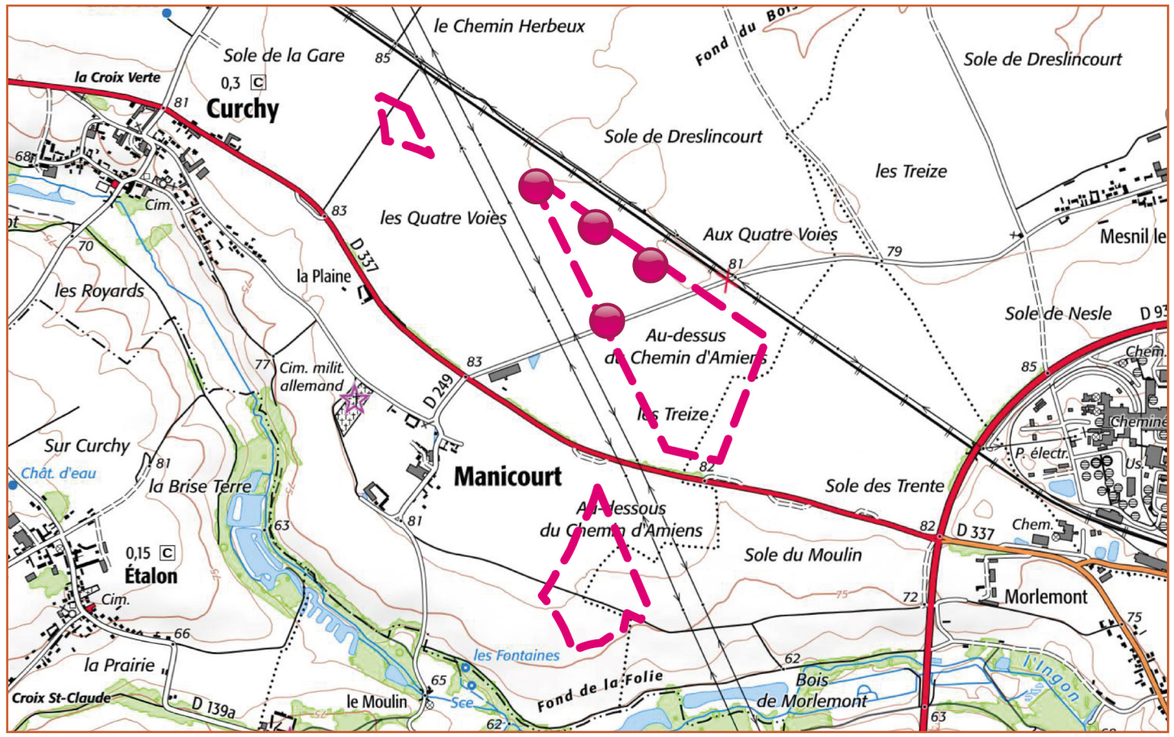

Réalisation du dossier

Matutina : Promopole - 12, avenue des Prés - 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX - agence@matutina.fr
Directeur d'étude : Baptiste DUHAMEL
Cartographie et étude : Alexis BILLARD
Conception graphique : Catherine SERRE
Photomontages : réalisés par Auddicé

Les cartes, photos et autres illustrations réalisées par MATUTINA restent entière propriété du bureau d'études et de leurs auteurs, ainsi que les photomontages, propriété de leurs auteurs.
Reproduction interdite sans autorisation

Résumé de la demande

Pétitionnaire : Poweend

Région : Hauts-de-France
Département : Somme (80)
Commune du projet : Curchy

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension des éoliennes :
- Hauteur de tour : 47,69 m
- Diamètre des rotors : 64,10 m
- Soit une hauteur totale de 79,64 m

Puissance unitaire par éolienne : XX MW
Puissance totale : XX MW

Dénomination du projet : Projet de moyen éolien de Curchy

Sommaire

Lexique 5

Introduction générale 13

Première partie 15

1 - Localisation et périmètres 16
1.1 - Localisation générale 16
1.2 - Présentation des communes 16
1.3 - Le projet et son site 16
1.4 - Définition des périmètres d'étude 18

2 - Analyse physique et structurelle 20
2.1 - Topographie, hydrographie et boisements 20
2.2 - Occupation du sol 22

3 - Analyse paysagère et patrimoniale 24
3.1 - Les unités paysagères 24
3.2 - Le patrimoine culturel et naturel 30

4 - Synthèse hiérarchisée des enjeux 34

Deuxième partie 39

1 - Implantation finale du projet 42
1.1 - Présentation de l'implantation 42

2 - Étude des incidences paysagères et patrimoniales .. 46
2.1 - Principes et choix des points de vue 46
2.2 - Caractéristiques des photomontages 48
2.3 - Présentation des photomontages 48

3 - Synthèse de l'évaluation des incidences 138

Annexes 142

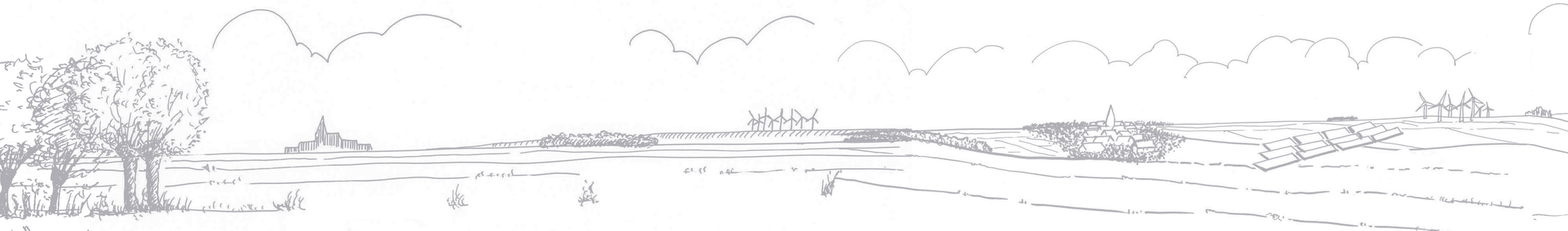

Le présent lexique est la propriété de MATUTINA.

L'ensemble des textes et croquis a été réalisé par MATUTINA.

Toute reproduction, même partielle, ou diffusion à des tiers sans autorisation est interdite.

Le présent document a été protégé par dépôt auprès de l'INPI en février 2019.

LEXIQUE

Le présent lexique contient l'ensemble des termes employés jusqu'à présent dans nos études. Leur définition est issue de nos expériences et de nos échanges avec nos clients, partenaires et les services de l'État.

Ce lexique n'entend pas fournir une définition absolue de cette terminologie. Il est destiné à bien expliciter les termes que nous employons, afin de permettre une meilleure compréhension de nos travaux.

Sensibilité

La sensibilité est fonction, d'une part, de la capacité intrinsèque d'un paysage à accueillir un projet éolien et, d'autre part, du niveau d'appropriation sociale de ce paysage, lequel détermine l'acceptabilité sociale du projet éolien. Elle désigne les effets possibles de modification, de transformation, voire de perturbation, qu'un projet éolien pourrait engendrer sur des éléments paysagers et patrimoniaux. En l'occurrence, un paysage ou un élément patrimonial peut être qualifié de "très sensible" si l'on estime que le projet éolien pourrait y engendrer une modification très, voire trop radicale. Au contraire, il pourra être jugé "peu ou pas sensible" si l'on estime que les effets y seront mineurs voire nuls. La sensibilité désigne ainsi un degré d'influence. Ce dernier peut être lié à la distance au projet, à la valeur sociale de l'espace, aux rapports d'échelles, etc.

La définition des sensibilités renvoie au "dilemme" permanent du paysagiste, sans cesse partagé entre la volonté de conservation et celle de transformation.

Enjeu

Un enjeu est l'application qualifiée et caractérisée d'une sensibilité sur un élément donné. Définir les enjeux s'effectue après l'estimation des sensibilités et s'appuie sur des "vérifications" plus ciblées, utilisant les outils du paysagiste (coupe, croquis, représentations graphique, etc). Ainsi, les enjeux ne sont étudiés que dans la mesure où ils présentent une certaine sensibilité face à l'implantation d'éoliennes.

Les éléments peuvent être présentés selon une approche typologique, ce qui facilite leur appréhension. Par exemple : patrimoine architectural, infrastructure routière, silhouette urbaine, vallée, etc. L'enjeu est qualifié selon un niveau d'évaluation, définissant ainsi la valeur de la sensibilité qui s'y porte. Plus ce niveau est élevé, plus l'attention devra être portée sur l'élément lors de deux phases importantes du projet, la conception du projet (variantes) et l'étude des impacts.

Incidence (ou impact)

L'incidence désigne l'évaluation de la modification ou de la transformation physique ou esthétique opérée par un projet éolien sur un élément défini ponctuel, comme un monument, ou vaste, comme une unité paysagère.

Le mot « impact », bien qu'étant générique, est cependant le plus souvent lié à une valeur négative. Le terme d'« incidence » a été choisi pour s'y substituer car il possède une connotation plus neutre, devant être qualifié.

La qualification du niveau d'incidence renvoie directement aux enjeux, sur lesquels elle s'appuie. En résumé, c'est l'évaluation finale des enjeux du projet, au moyen d'outils spécifiques, comme les photomontages dans le cadre des projets éoliens. En outre, l'étude des impacts possède un rôle d'aide à la prise de décision et à l'information du public.

Hauteur visuelle

La hauteur visuelle d'un objet donné (éolienne, bâti, monument, etc.) est la hauteur angulaire sous laquelle l'objet est perçu selon la distance d'observation. En effet, une même éolienne perçue à un kilomètre ou à dix kilomètres de distance n'aura pas la même hauteur visuelle alors que sa hauteur réelle ne varie pas. La dégression visuelle d'un objet par rapport à la distance ne suit pas une pente linéaire mais une courbe régressive parabolique (fonction mathématique arc-tangente).

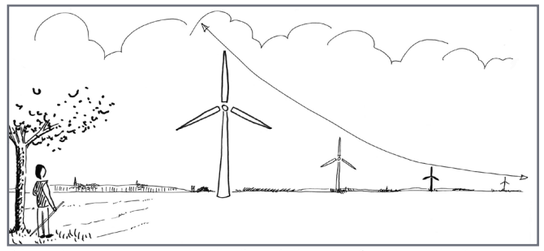

Régression de la hauteur visuelle d'une éolienne en fonction de la distance

Prégnance visuelle

La prégnance visuelle est une notion subjective qui désigne l'effet de présence et d'importance spatiale d'un élément dans le champ visuel de l'observateur selon un point de vue donné. La prégnance visuelle, ou emprise visuelle, peut être liée à la densité du groupe d'élément (comme un parc éolien), à l'importance de la portion du champ visuel occupé, à des effets liés aux conditions de la perception comme une contre-plongée, etc.

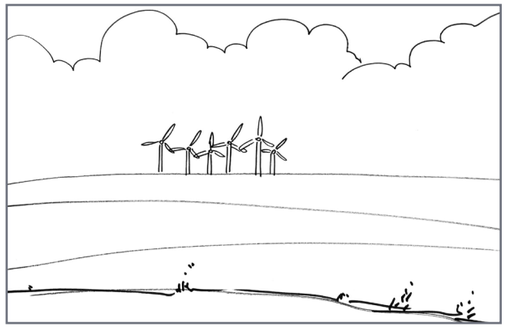

Faible prégnance de proximité et de densité

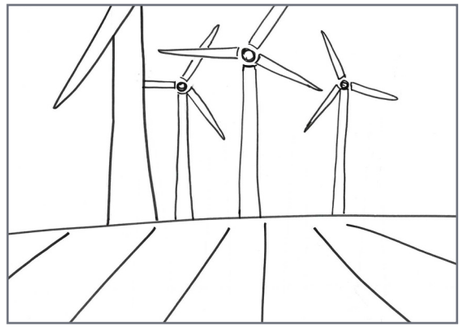

Forte prégnance de proximité

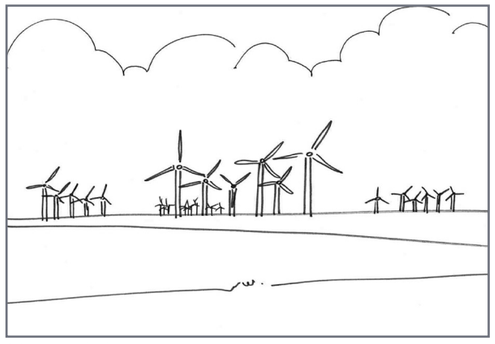

Prégnance de densité

Rapport d'échelles

Un rapport d'échelle désigne le rapport de proportion entre deux éléments, la plupart du temps entre le projet éolien étudié et le paysage ou le bâti. Plusieurs effets possibles peuvent en ressortir par comparaison visuelle. Les rapports d'échelles sont les rapports qui se mettent en place en fonction des hauteurs visuelles de différents éléments.

Selon l'échelle de l'espace où il s'inscrit, un projet éolien peut apparaître de dimension importante ou au contraire de dimension réduite. Ainsi, pour une même éolienne, celle-ci pourra apparaître "grande" voire "démesurée" dans un espace de petite échelle, par exemple dans un paysage constitué d'une succession de vallons refermés. On parle alors d'un rapport d'échelle défavorable (ou concurrentiel). En revanche, dans un espace très ample, aux profonds horizons de vision, une éolienne apparaîtra de taille "modérée" voire "réduite". On parle alors d'un rapport d'échelle favorable (ou d'absorption).

L'évaluation du rapport d'échelle est donc liée à la possibilité offerte à l'œil de disposer d'éléments de repères visuellement mesurables ou non dans un espace donné.

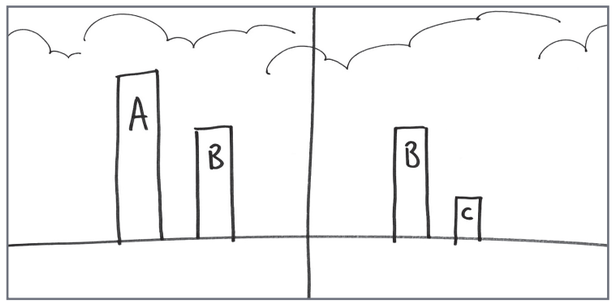

Relativité des rapports d'échelle

L'analyse des rapports d'échelle entre le projet éolien et un élément donné (paysage, bâti, monument historique, etc.) est fondamentale. Ces rapports peuvent être favorables, en situation d'équilibre ou défavorables à l'élément donné.

- Rapport d'échelle favorable

Un rapport d'échelle favorable se présente lorsque la hauteur visuelle d'une éolienne est inférieure à un élément donné.

- Rapport d'échelle en situation d'équilibre

Un rapport d'échelle en situation d'équilibre se présente lorsque la hauteur visuelle d'une éolienne est égale à un élément donné.

- Rapport d'échelle défavorable

Un rapport d'échelle défavorable se présente lorsque la hauteur visuelle d'une éolienne est supérieure à un élément donné. Dans certains cas où une ou plusieurs éoliennes ont des rapports d'échelle défavorables au bâti ou à un élément paysager, on peut parler d'effet de prégnance verticale, voire de surplomb.

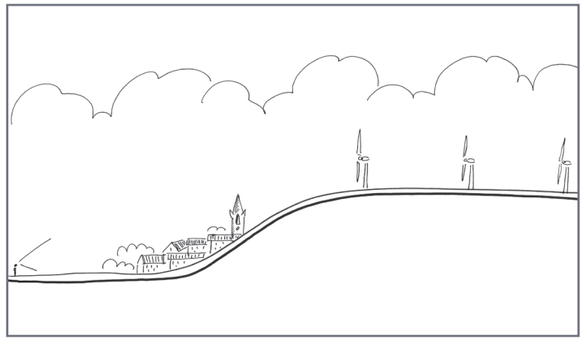
Variation du recul à la vallée faisant varier les rapports d'échelle

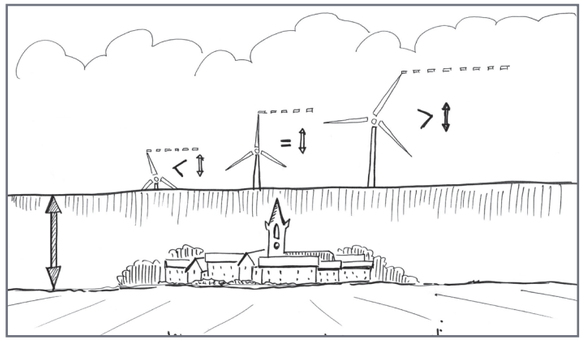

Illustration de la variation des rapports d'échelle depuis la vallée

- Absence de rapports d'échelle

Dans certains cas de figure, surtout quand le paysage est très ouvert et monotone, il n'y a pas d'éléments de repères qui permettent d'établir un rapport de proportion. On parle alors d'absence de rapports d'échelle.

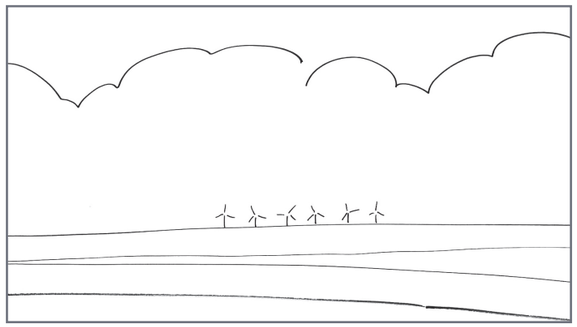
Vue en absence de rapports d'échelle

Surplomb

Un surplomb est une situation de rapport d'échelle très défavorable qui crée un effet d'écrasement par les éoliennes. On parle de surplomb des éoliennes sur une silhouette de village, une vallée, un bâtiment, etc.


Effet de surplomb sur un village de vallée

Paysage de grande échelle

Un paysage de grande échelle est un paysage ouvert, aux vues lointaines et dégagées. Les masques visuels (végétation, bâti, relief) sont rares. Le ciel est alors très présent et démesuré. Les grands plateaux agricoles ouverts sont souvent des paysages de grande échelle. On parle alors de vues ouvertes car l'observateur qui se trouve dans ce type de paysage aura toujours une vision éloignée et profonde de l'horizon.

C'est en général un paysage adapté au développement éolien car les rapports d'échelle sont souvent favorables au paysage. Il se peut même qu'il y ait une absence de rapports d'échelle.

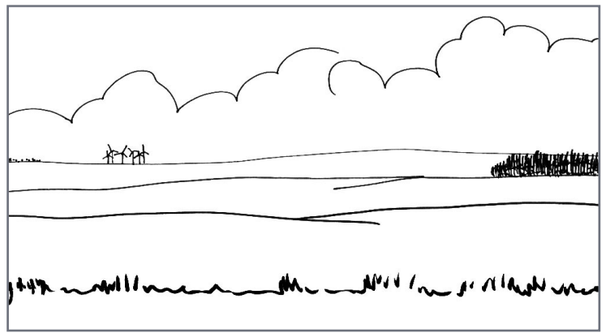

Paysage de grande échelle

Paysage de petite échelle

Un paysage de petite échelle est un paysage fermé, aux vues proches et refermées. Les masques visuels (végétation, bâti, relief) sont très présents. Un paysage bocager vallonné est le parfait exemple d'un paysage de petite échelle. Les nombreuses haies referment les vues. Cela crée un paysage de petite échelle, intime, à taille humaine. Les vues ouvertes y sont très rares. On parle alors de vues en fenêtres ou de vues fermées. Ce sont généralement des paysages sensibles au développement éolien du fait de rapports d'échelle souvent peu favorables au paysage.



Paysage de petite échelle

Visibilité

La visibilité désigne de manière générique le fait qu'un objet, un élément naturel ou autre soit visible dans le champ du regard humain, depuis un point de vue donné. En résumé, elle désigne le fait d'être visible dans les conditions normales de la perception.

La visibilité peut induire une hiérarchisation des plans (premier plan, arrière-plan), avec des effets de barrière (éléments naturels ou anthropiques) pouvant restreindre une vue d'ensemble de l'étendue observée. Si l'élément n'est pas visible pour l'observateur, la vue sera qualifiée de fermée.

Axe de visibilité

Un axe de visibilité est une ligne naturelle ou artificielle qui induit la conduite du regard, l'oriente, créant une vision privilégiée. On parlera notamment d'axe de visibilité dans le cas d'une vue depuis un château, dont le parc peut offrir un axe de perspective central ouvrant vers le site du projet éolien.

Cet axe de visibilité peut ainsi créer un « effet de zoom » dans le cas où l'axe est encadré par un double rideau arboré. Ce phénomène de « resserrement » a pour conséquence la focalisation du regard sur les éoliennes.

Axe de visibilité d'un jardin de type classique créant un "effet de zoom"

Absence d'axe de visibilité

La conduite automobile, en particulier, détermine un axe de visibilité par la concentration du regard véhiculaire sur la route.

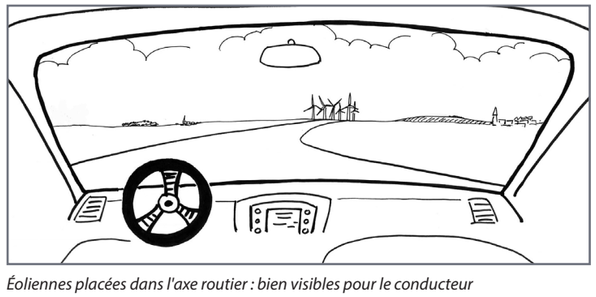

Éoliennes placées dans l'axe routier : bien visibles pour le conducteur

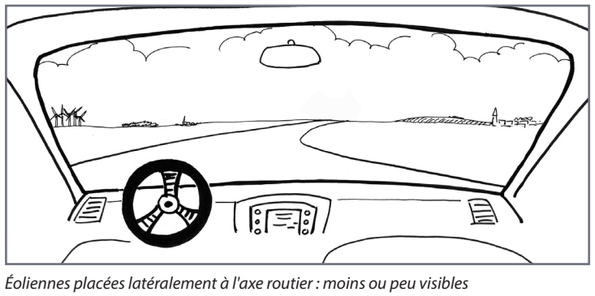

Éoliennes placées latéralement à l'axe routier : moins ou peu visibles

Intervisibilité

L'intervisibilité désigne la visibilité d'un projet éolien depuis un point de vue donné précis, qui possède une valeur particulière (monument historique, cœur de village, vue panoramique, etc.).

Elle n'est pas en soi négative, mais il est nécessaire de la qualifier, pour évaluer quel type de modification elle entraîne dans ce champ visuel, et selon quel niveau. L'incidence visuelle peut alors être évaluée, entre autres, en fonction de la hauteur visuelle des éoliennes et des rapports d'échelle avec le paysage ou le bâti.

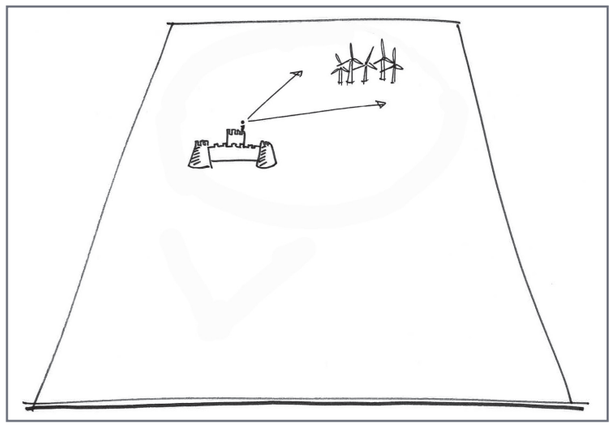

Principe de l'intervisibilité

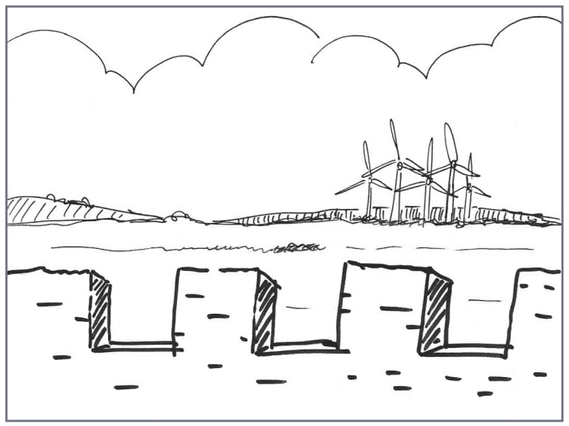

Vue en intervisibilité

Covisibilité

La covisibilité désigne la visibilité conjointe d'un objet et d'un projet éolien depuis un tiers point de vue. La covisibilité met donc en relation l'élément déterminé et le projet dans le même champ visuel. L'objet peut être un monument historique, une silhouette urbaine, etc.

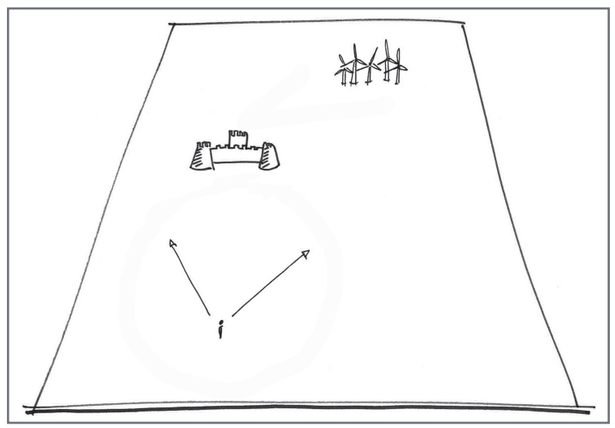

Principe de la covisibilité

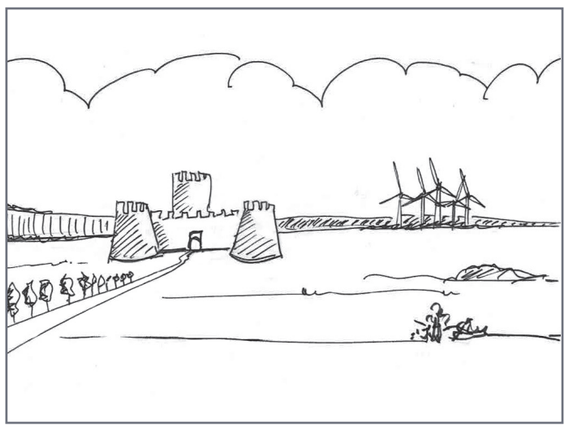

Vue en covisibilité

Elle n'est pas en soi négative mais il est nécessaire de la qualifier. Il faut évaluer quel type de modification elle entraîne sur la situation de l'élément dans le champ visuel, et selon quel niveau. Mais il est également nécessaire de définir la valeur de ce tiers point de vue où s'établit la covisibilité. S'il s'agit par exemple d'un point de vue très fugace au long d'une voie routière, ou au contraire depuis un belvédère aménagé aux fins de contemplation. L'importance à donner à la covisibilité qui en résulte ne sera pas la même puisqu'elle est relative à la fréquentation des sites où elle s'exprime. Il est également important d'ajouter l'analyse des rapports d'échelle pour qualifier les impacts visuels complets de la covisibilité.

- Covisibilité de superposition

Une covisibilité de superposition s'établit lorsque les éoliennes d'un projet sont visibles dans le même champ visuel qu'un objet donné, dans le même axe visuel que ce dernier, en enfilade. L'incidence de cette covisibilité est à évaluer selon les rapports d'échelle s'établissant entre les éoliennes et l'élément concerné. La cas le plus défavorable se présente lorsque les éoliennes sont en situation de surplomb.

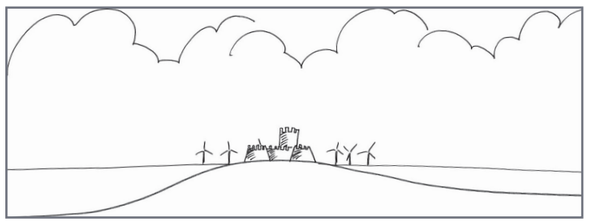

Covisibilité de superposition avec rapport d'échelle favorable

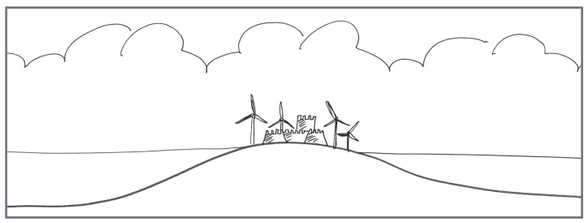

Covisibilité de superposition avec rapport d'échelle défavorable

- Covisibilité latérale

Une covisibilité latérale s'établit lorsque les éoliennes d'un projet sont visibles dans le même champ visuel qu'un objet donné à côté de ce dernier, de manière latérale donc. Elle peut, également, être favorable ou défavorable. L'incidence de cette covisibilité est à évaluer selon les rapports d'échelle s'établissant entre les éoliennes et l'élément concerné. La cas le plus défavorable se présente lorsque les éoliennes sont en situation de surplomb. De plus, le niveau d'incidence décroît en fonction de l'éloignement latéral.

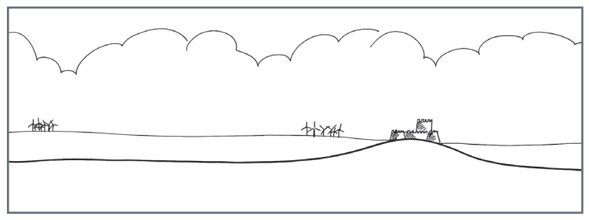

Covisibilité latérale avec rapports d'échelle favorables : éoliennes éloignées

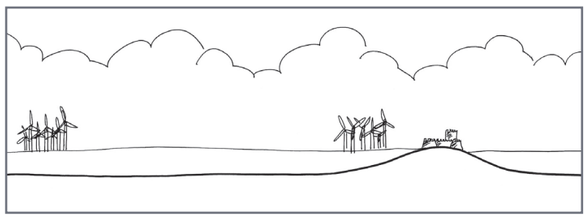

Covisibilité latérale avec rapport d'échelle défavorable : éoliennes proches

Entrée de village

Une entrée de village est une route ou un chemin qui mène à celui-ci. L'observateur a donc face à lui la silhouette urbaine du village ainsi que le paysage en arrière-plan. Une route d'entrée peut donc aussi être une sortie. C'est simplement la position de l'observateur qui détermine la notion d'entrée ou de sortie.

Dans ce cas, les rapports d'échelle avec le projet éolien se font souvent par rapport au bâti ou la végétation du village. Ce sont donc des vues aux enjeux plus importants qu'une sortie. En effet, s'il existe une covisibilité des éoliennes au-dessus de la silhouette urbaine, il y a plus de risques de rapports d'échelle défavorables au bâti (surplomb) plutôt qu'en sortie, où les rapports d'échelle se font avec le paysage. Toutefois, il est plus rare d'avoir une visibilité des éoliennes en entrée de village car les masques visuels y sont les plus importants.

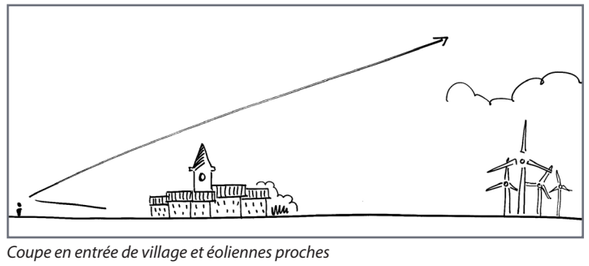

Coupe en entrée de village et éoliennes proches



Vue en entrée de village : les éoliennes proches sont en covisibilité

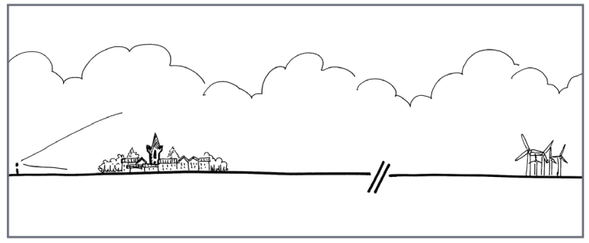

Coupe en entrée de village et éoliennes éloignées

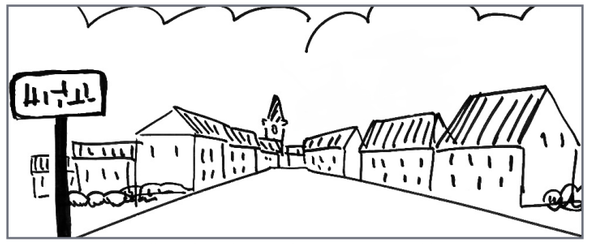

Vue en entrée de village : les éoliennes éloignées sont invisibles

Sortie de village

Une sortie de village est une route ou un chemin sortant de celui-ci. L'observateur a donc face à lui le paysage qui entoure le village et se trouve dos à la silhouette urbaine de ce dernier. Une route de sortie peut donc aussi être une entrée. C'est simplement la position de l'observateur qui détermine la notion d'entrée ou de sortie.

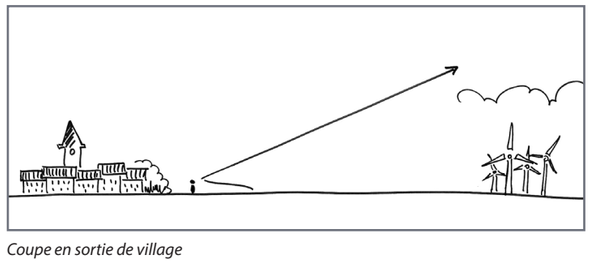

Coupe en sortie de village

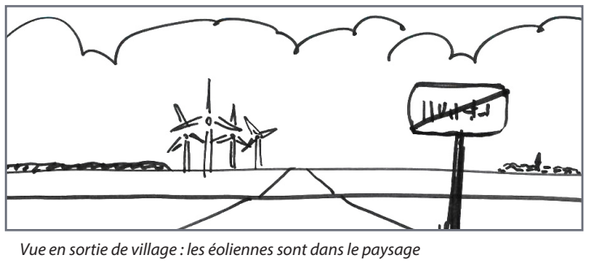

Vue en sortie de village : les éoliennes sont dans le paysage

Dans ce cas, les rapports d'échelle avec le projet éolien ne se font plus par rapport au bâti ou à la végétation du village, mais par rapport au paysage environnant ce village. Ce sont donc des vues aux enjeux moins importants qu'une entrée. En effet, s'il existe une visibilité des éoliennes dans le paysage autour du village, il y a moins de risques d'avoir des rapports d'échelle défavorables au paysage plutôt qu'en entrée, où les rapports d'échelle se font avec le bâti. Toutefois, il est plus fréquent d'avoir une visibilité des éoliennes en sortie de village car les masques visuels sont moins importants.

Néanmoins, la présence d'éoliennes en nombre important dans le champ visuel de l'observateur peut entrainer un effet d'enfermement.

Lisibilité

La lisibilité d'un projet éolien est une qualité exprimant la netteté et la facilité de distinction d'ensemble des éoliennes d'un projet. La lisibilité d'un projet éolien est bonne quand il offre à la vue une forme homogène et régulière, rendant sa structure clairement lisible et identifiable.

L'expérience montre que seules deux formes sont réellement lisibles :

- la ligne régulière,

- la masse homogène.

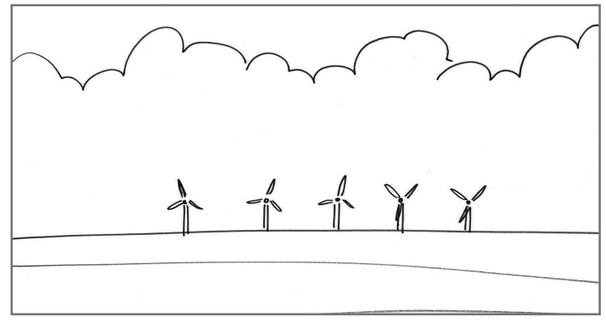

La ligne régulière

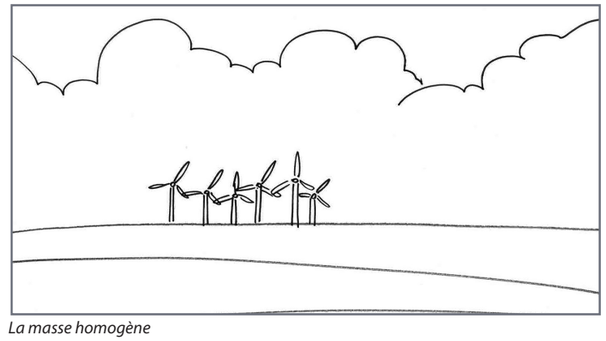

La masse homogène

La ligne, pour être lisible, nécessite deux conditions : dessiner un axe rectiligne et définir un écartement constant entre les éoliennes, ces deux qualités étant donc la rectitude et la régularité. Ainsi, la forme obtenue génère un « effet d'ordre » parfaitement lisible.

Toutefois, il n'est pas si facile de réunir ces deux conditions, en particulier celle de l'axe rectiligne. En effet, tout décalage d'une seule éolienne sur un alignement perturbera immédiatement la lisibilité de la forme, particulièrement dans les vues en enfilade.

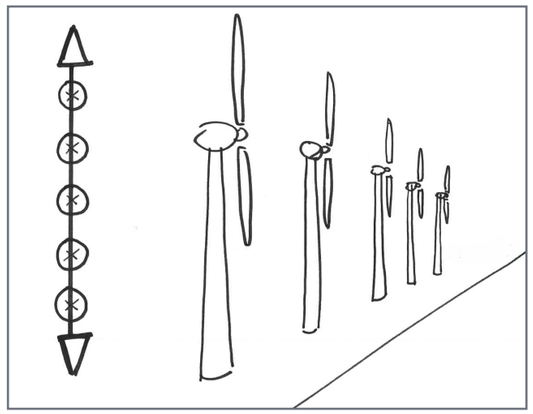

Vue en perspective cavalière d'une ligne régulière

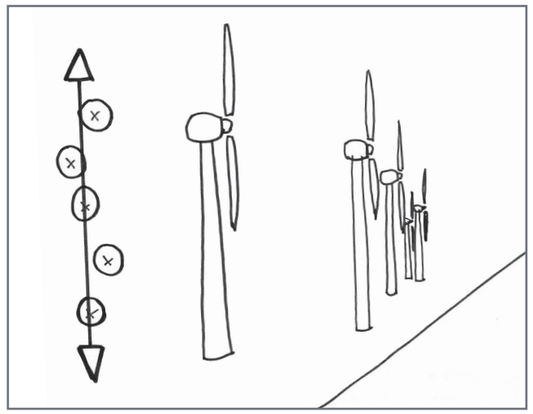

Vue en perspective cavalière d'une ligne irrégulière

L'implantation en masse doit être perceptible comme telle au premier regard. Pour cela, il est nécessaire qu'elle soit homogène.

Il y a deux manières de rendre homogène une masse. Soit par une implantation régulière, soit par une implantation irrégulière. La première est obtenue en répartissant les éoliennes sur un quadrillage (sans quinconce). La deuxième est obtenue par une répartition aléatoire, mais en veillant à obtenir globalement une interdistance semblable entre éoliennes. On retrouve d'ailleurs deux principes fondamentaux dans l'art des jardins qui se partagent entre la régularité ("jardin à la française") et l'irrégularité ("jardin à l'anglaise").

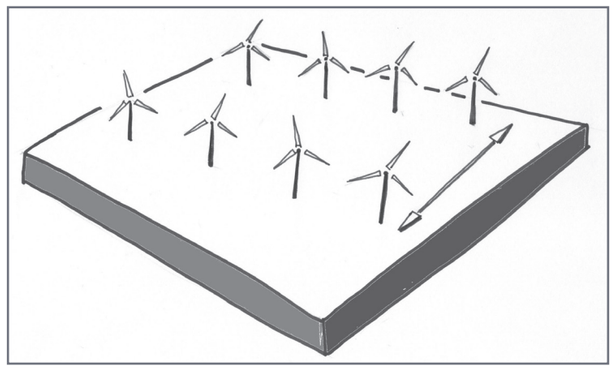

Bloc diagramme d'une masse homogène répartie en quadrillage

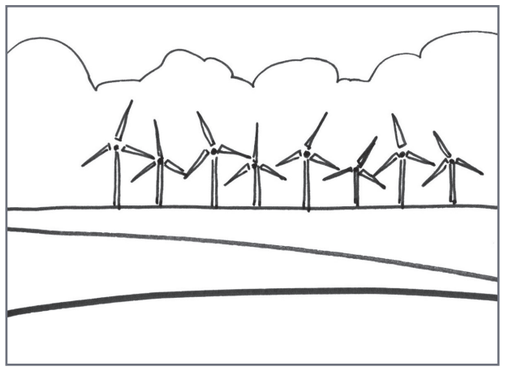

Vue d'une masse homogène

Champ de vision

Le champ de vision est la portion de l'espace que le regard, observant droit devant lui et immobile, peut percevoir. La vision binoculaire s'effectue sur 120°. La reconnaissance des symboles se fait dans un champ angulaire de 40° tandis que les couleurs sont encore visibles sous 60°.

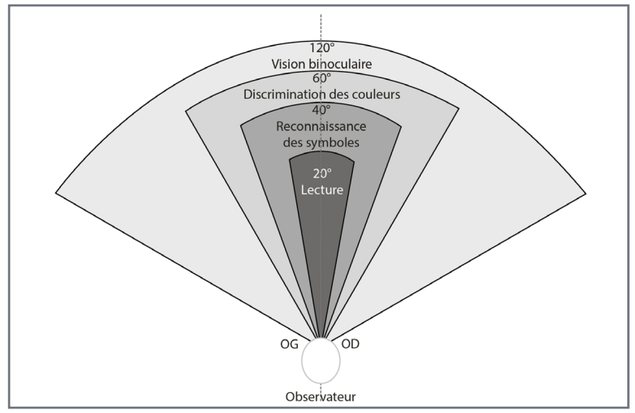

Champ de vision

C'est pour cette raison que les photomontages sont réalisés, en règle générale, en taille réelle entre 40° et 60°. Cela correspond à la zone nette apparente. Cette zone est d'environ 40°. Toutefois, lorsque l'observateur est immobile, les yeux balaient la scène, la zone nette apparente devient alors plus grande. À l'inverse, quand un automobiliste est en mouvement, cette zone nette apparente est réduite car les yeux balaient moins la scène. En outre, plus la vitesse de l'automobiliste est importante, plus sa zone nette apparente se réduit.

Taille réelle (ou vision orthoscopique)

Une simulation infographique d'implantation éolienne, dite "photomontage" et présentée "à taille réelle" permet de recréer les conditions réelles de vision d'un observateur, grâce à l'utilisation du théorème de Thalès.

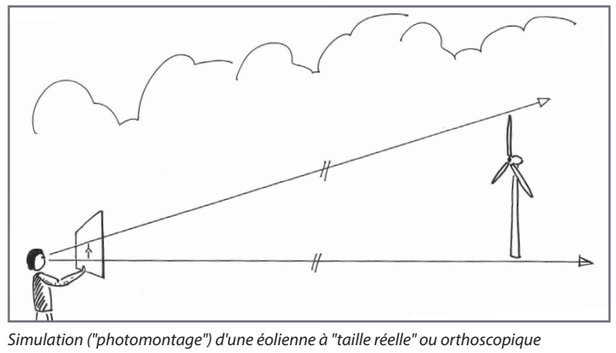

Simulation ("photomontage") d'une éolienne à "taille réelle" ou orthoscopique

Concrètement, une photo est prise depuis un point de vue préalablement choisi. Le photomontage est réalisé à partir de cette photo. Ensuite, afin de percevoir les éoliennes de la manière la plus réaliste possible, le photomontage est mis en page à taille réelle. Les éléments du photomontage (éoliennes, paysage, bâti, etc.) ont donc exactement les mêmes proportions que dans la réalité. Il est alors possible de se rendre au point de vue de la photo et de la positionner à une certaine distance de ses yeux, cette dernière étant la distance orthoscopique indiquée sur le photomontage. L'observateur pourra alors « calquer » le photomontage sur le paysage et sera capable de visualiser les futures éoliennes et d'évaluer les rapports d'échelle entre un élément et ces dernières. Cette forme de présentation est également nommée "vision orthoscopique".

Effets cumulés

Les effets cumulés désignent l'addition des effets provoqués par les parcs éoliens entre eux. Ces effets peuvent s'avérer de natures très diverses et dépendent de multiples facteurs. Des aspects subjectifs rentrent également en jeu.

Lisibilité d'ensemble

La lisibilité d'ensemble de parcs éoliens désigne la qualité exprimant leur facilité de distinction à l'échelle du grand paysage. La lisibilité d'ensemble est bonne quand les parcs se distinguent aisément les uns des autres, d'une part, et que leur structure est clairement identifiable, d'autre part.

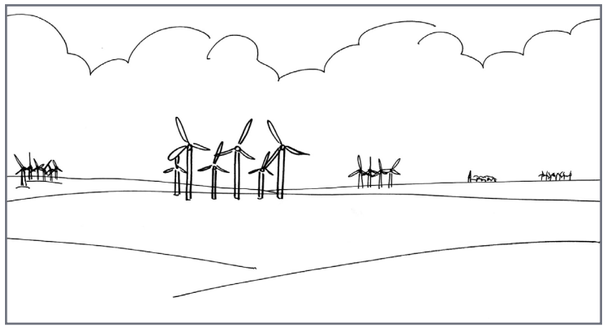

Lisibilité d'ensemble de plusieurs parcs éoliens dans un paysage donné

Encerclement théorique – encerclement réel

L'encerclement désigne un effet de fermeture des horizons de vision par le contexte éolien. Généralement, cet effet est considéré depuis les lieux de vie, ou ayant une importance sociale particulière. Subjectivement, ces effets peuvent être caractérisés par des sensations d'enfermement, de saturation du paysage, etc. Ces effets peuvent être étudiés de manière théorique ou réelle, les deux approches étant complémentaires.

L'encerclement théorique est une notion élaborée par les services de l'État, supposant une visibilité totalement ouverte et transparente sur 360° autour d'un point défini, généralement un lieu habité. Cette notion a toutefois pris en compte des facteurs de modulation des effets d'occupation des horizons. Ainsi, pour chaque point de vue, deux périmètres empiriques sont proposés : un premier de 0 à 5 km, où l'éolien est considéré comme prégnant, et un second de 5 à 10 km, où l'éolien est considéré "nettement présent par temps normal". Au-delà de 10 km, les éoliennes sont ignorées, étant considérées comme visibles mais peu influentes. Les champs angulaires visuels définis par cette méthode restent d'ordre planimétrique. Dans la réalité, il n'existe quasiment jamais de point offrant des visibilités entières sur 360°. L'encerclement réel désigne alors la perception sensible de terrain et ne peut donc pas être représenté par cette méthode. Depuis les villages, par exemple, les vues sont rarement ouvertes et dégagées vers le paysage et son contexte éolien. Les nombreuses variations du relief, la présence de boisements ou la densité du bâti offrent des masques et des filtres. Enfin, les sensations d'encerclement dépendent des ressentis individuels.

Il est par conséquent intéressant de comparer les champs angulaires théoriques occupés par les éoliennes avec les champs angulaires réels en utilisant, par exemple, des photomontages.

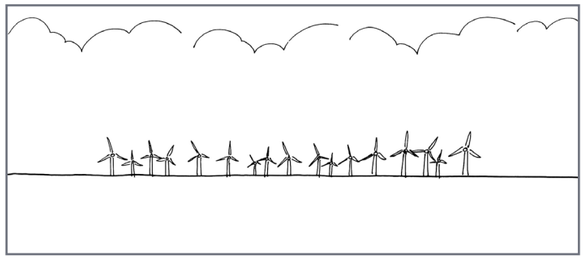

L'encerclement théorique suppose une visibilité dépourvue d'obstacles

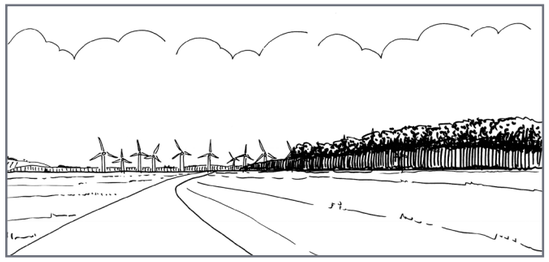

L'encerclement réel tient compte des masques offerts par le paysage

Saturation visuelle

La saturation visuelle désigne des effets de surreprésentation des éoliennes dans le champ de vision. Ces effets peuvent se traduire par des sensations de brouillage, d'indistinction des parcs éoliens entre eux, ou encore de confusion des jeux de plans du paysage par une densité trop importante d'éoliennes. Les facteurs créant une situation de saturation sont multiples : modes d'implantations, interdistances, orientations générales des parcs éoliens, structures paysagères, etc. Enfin, leur évaluation comporte une part subjective.

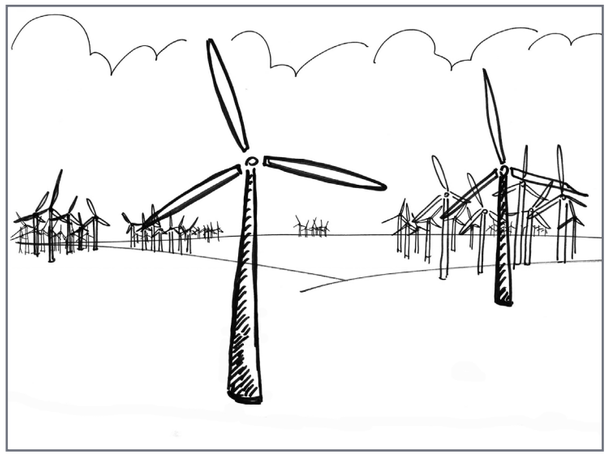

Effet de saturation visuelle

Par ailleurs, les effets de saturation visuelle sont parfois plus impactants en vision nocturne, en particulier par temps clair. Si les structures des éoliennes ne sont plus visibles, en revanche, leur balisage devient très présent la nuit. Cette présence est renforcée par l'absence de synchronisation des balises entre elles, qui crée un désordre lumineux sur tous les plans de l'horizon. Le jour, les effets atmosphériques peuvent atténuer la visibilité d'une partie importante du contexte éolien d'un paysage.

Espace de respiration

Un espace de respiration est la partie d'un paysage inoccupée par les éoliennes entre deux parcs. Cet espace correspond à la distance entre deux ensembles éoliens et peut aussi s'exprimer comme un champ angulaire visuel. L'estimation sensible d'un espace de respiration suffisant possède une part subjective. Néanmoins, le maintien d'espaces de respiration significatifs entre parcs éoliens est un facteur d'évitement des effets de saturation du paysage.

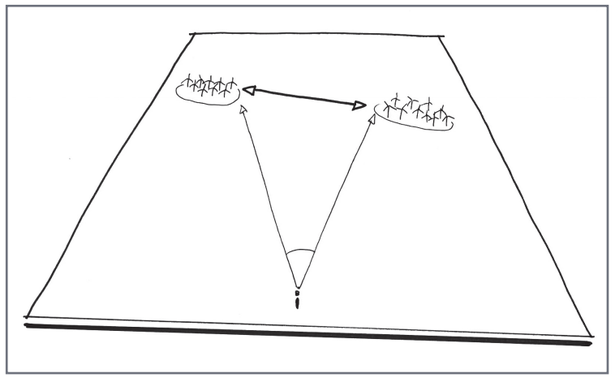

Espace de respiration définissant un champ angulaire dénué d'éoliennes

Mutation du paysage

L'implantation d'un parc éolien est une transformation du paysage, qui s'inscrit dans ses dynamiques d'évolution historiques. Ces phénomènes définissent les mutations du paysage, dont le développement éolien en est une des facettes. Il conduit souvent à une modification très perceptible, voire jugée radicale, à l'échelle d'une unité de paysage. Néanmoins, un parc éolien est réversible dans le paysage : en fin de vie d'exploitation, il peut être facilement démantelé.

Renouvellement (ou repowering)

Un renouvellement consiste à remplacer les éoliennes de génération antérieure par des plus performantes. Les cas de figure peuvent être très divers : maintien du même nombre d'éoliennes, maintien avec extension ou réduction du nombre d'éoliennes tout en conservant, voire en augmentant la puissance grâce à des machines plus productives.

© MATUTINA - février 2019

INTRODUCTION GÉNÉRALE

A - Objet du document

Ce document constitue l'étude paysagère et patrimoniale de la demande de permis de construire du projet de moyen éolien de Curchy, sur la commune du même nom, dans le département de la Somme, en région Hauts-de-France.

B - Organisation du document

Depuis une vingtaine d'années, le développement éolien constitue l'une des dynamiques d'évolution des paysages, notamment ruraux et péri-urbains. Il importe donc, pour le paysagiste, de considérer le développement de l'énergie éolienne comme un projet de territoire, et plus précisément comme un aménagement énergétique du territoire. C'est pourquoi la présente étude, paysagère et patrimoniale, a pour but d'évaluer la capacité du paysage et du patrimoine à accueillir le projet éolien, et sous quelles conditions.

La première partie constitue l'état initial. Il permet de définir les enjeux paysagers et patrimoniaux qui s'établissent sur le territoire d'étude. Ces enjeux sont hiérarchisés et s'accompagnent de recommandations pour la formulation du projet.

La deuxième partie permet tout d'abord de proposer une réflexion sur les possibilités d'implantation. Ensuite, grâce à l'emploi d'un outil approprié (simulation infographique dite «photomontage») il permet de visualiser et de qualifier les incidences paysagères et patrimoniales du projet éolien retenu, depuis des points de vue représentatifs des visibilités du territoire d'étude.

Au final, le but de cette étude est de fournir un document d'évaluation et de visualisation paysagère du projet aux services de l'État, ainsi qu'aux populations. S'il est évident que l'exhaustivité n'est jamais possiblement réalisable, l'étude s'est attachée à être la plus représentative du territoire et à prendre en considération l'ensemble des enjeux qui se sont révélés importants.

Première partie

État initial



État initial

1 - LOCALISATION ET PÉRIMÈTRES

1.1 - Localisation générale

Le site du projet de moyen éolien se trouve sur les communes de Curchy et Nesle, dans le département de la Somme, en région Hauts-de-France (fig. 1).

La ville d'Amiens, qui est la préfecture du département, se situe à plus de quarante kilomètres à l'ouest du site du projet.

1.2 - Présentation des communes

Les deux communes d'accueil du site du projet sont Curchy et Nesle.

Selon l'INSEE, Curchy est qualifiée comme une commune rurale à habitat dispersé, recensant 293 habitants[1]. En effet, en dehors du bourg principal, on recense les hameaux de Manicourt, à l'est, et de Dreslincourt, au nord.

La commune est traversée en son centre par l'axe routier à forte fréquentation D337, reliant Nesle à Puzeaux, à l'échelle du territoire d'étude. À cela s'ajoute la ligne de chemin de fer Amiens-Laon.

Le cours d'eau de l'Ingon prend sa source sur la commune voisine de Fonches-Fonchette, juste au sud-ouest du bourg de Curchy. Le bâti du bourg s'est développé entre le versant de la vallée de l'Ingon et le tracé de l'axe routier D337. Bien que faiblement encaissé dans le plateau, le bâti le plus proche de la vallée est tout de même sous l'influence du relief de la vallée (vue A).

Toujours selon l'INSEE, Nesle est qualifié comme un bourg rural, recensant 2 296 habitants (*Ibid*.).

Tout comme Curchy, le bourg principal est sous l'influence de la vallée de l'Ingon, qui passe au sud du bâti. Il est possible de séparer la ville en plusieurs parties distinctes. On retrouve au centre le centre historique, au nord un important pôle industriel et des faubourgs tout autour du centre historique (vue B).

Nesle est desservie par deux axes routiers à fréquentation importante (D337 et D930) ainsi que par la ligne de chemin de fer Amiens-Laon et les TER Hauts-de-France, puisqu'une gare y est présente.

1.3 - Le projet et son site

Le site du projet se compose de trois ensemble distincts qui prennent place entre la voie de chemin de fer Amiens-Laon et le tracé de l'axe routier D337, pour deux d'entre eux (vue C), et entre le tracé de l'axe routier D337 et la vallée de l'Ingon pour le dernier.

La petite parcelle la plus au nord ainsi que la grande parcelle centrale forment l'ensemble entre la voie de chemin de fer Amiens-Laon et le tracé de l'axe routier D337. De par leur retrait à la vallée de l'Ingon, ces deux parcelles se trouvent sur une portion du relief relativement homogène, autour des 80 m NGF.

La parcelle la plus au sud est celle qui se trouve entre le tracé de l'axe routier D337 et la vallée de l'Ingon. En raison de sa proximité à la vallée de l'Ingon, le relief varie de 80 m NGF à sa pointe nord à 70 m NGF à sa pointe sud, partie la plus proche de l'Ingon.

Vue A



Vue B



Vue C



■ Ci-contre :

- **Vue A :** habitations de la rue de Manicourt à Curchy, implantées sur le versant de la vallée de l'Ingon.
- **Vue B :** la rue d'Herly, au sud-ouest de Nesle.
- **Vue C :** vue en direction du site du projet depuis la D337, sortie orientale de Curchy, avec en arrière-plan l'important pôle industriel de Nesle.

(Toutes les photos : Matutina)

■ Ci-dessous :

- **Figure 1 :** carte de localisation à l'échelle nationale.
  (Source : data.gouv.fr)
- **Figure 2 :** carte de localisation à l'échelle départementale.
  (Source : data.gouv.fr)
- **Figure 3 :** carte de localisation à l'échelle communale.
  (Source : IGN)

Localisation des vues

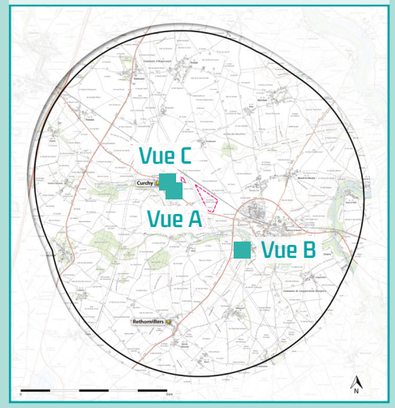

1- https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-80

Figure 1

Carte de localisation à l'échelle nationale

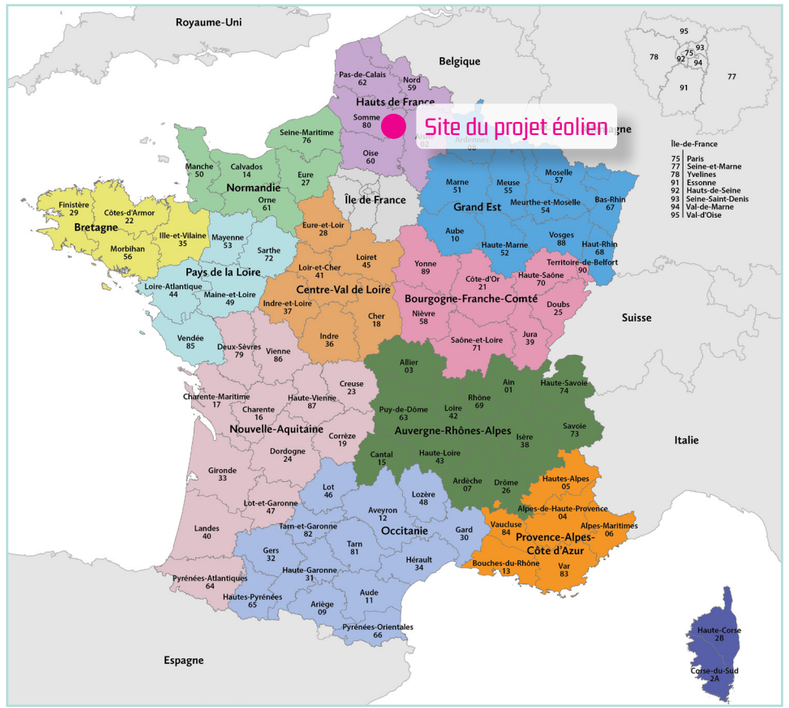

Figure 2

Carte de localisation à l'échelle départementale

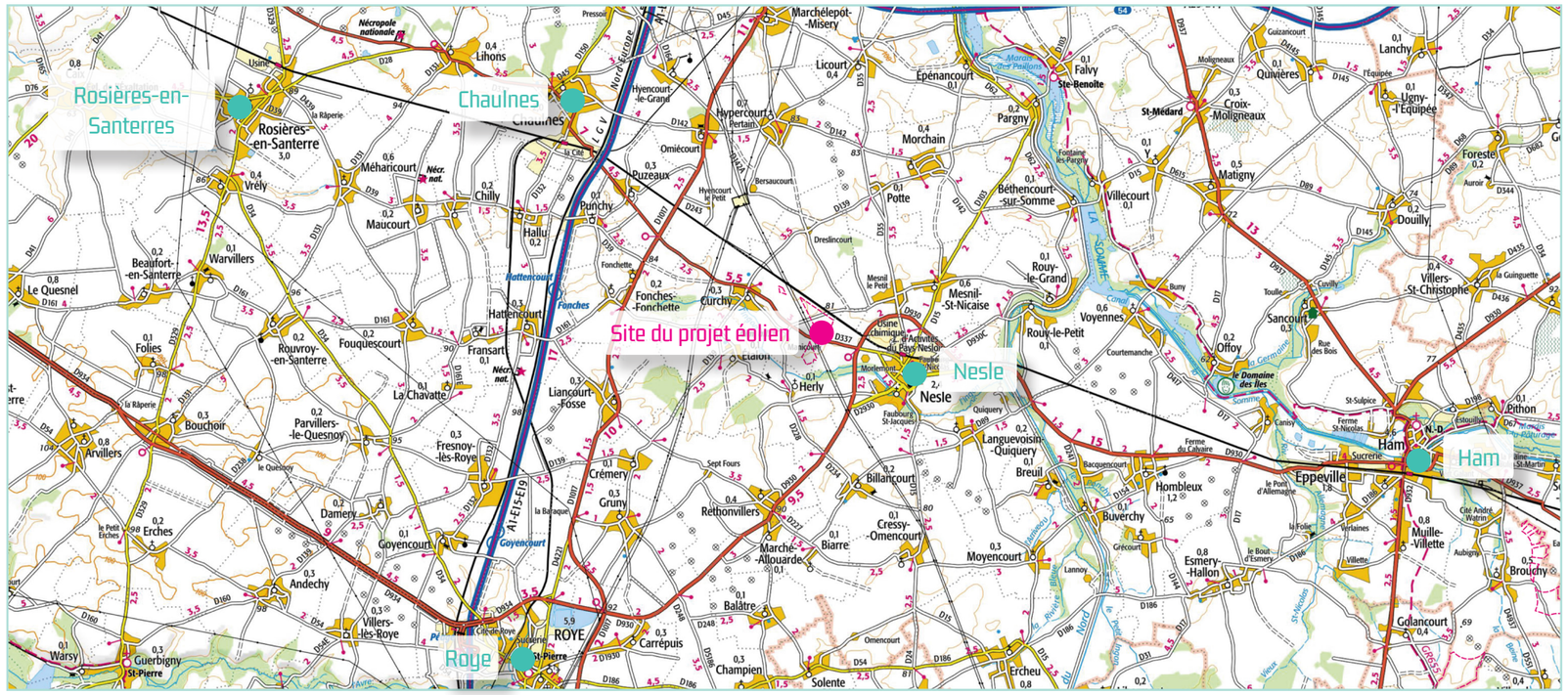

Figure 3

Carte de localisation à l'échelle communale

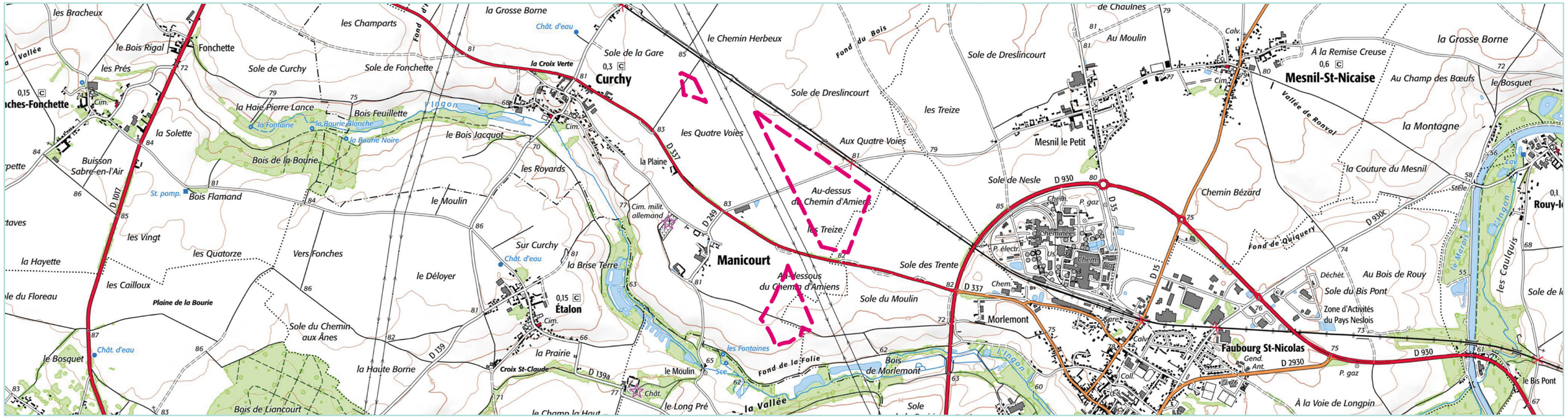

1.4 - Définition des périmètres d'étude

Le périmètre d'étude de travail du projet a été établi en fonction des particularités du projet : un projet de moyen éolien dont la hauteur de l'installation prévue n'excède pas les quatre-vingt mètres de hauteur totale.

Le dernier guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres de 2020 recommande de définir un périmètre d'étude éloigné englobant toutes les incidences potentielles du projet éolien, en fonction de la topographie et des éléments paysagers et patrimoniaux.

Ici, le périmètre d'étude éloigné du projet de moyen éolien s'appuie sur une zone-tampon de cinq kilomètres à partir du centre du site du projet. En effet, sur des paysages de plaine globalement homogènes, il n'existe pas naturellement de barrière visuelle nette. Il faut donc considérer les portées visuelles maximales des éoliennes.

C'est surtout en termes de hauteur angulaire (voir schéma ci-contre) que ce périmètre est cohérent. Pour rappel, un objet vertical est considéré quasi-imperceptible en-dessous de 1° d'angle.

À cinq kilomètres de distance, une éolienne de quatre-vingt mètres de hauteur totale sera perçue sous un angle de 0,9°.

Une zone-tampon de cinq kilomètres située autour du site du projet permet donc de considérer la portée visuelle théorique maximale de la hauteur des éoliennes envisagées.

Schéma explicatif de l'angle de perception verticale :

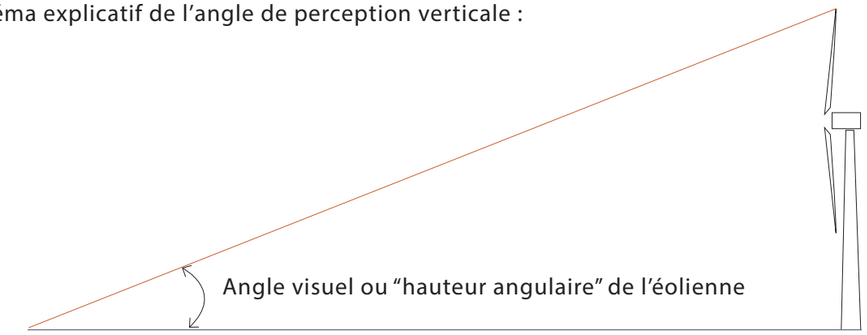

Ci-dessous :

Figure 4 : carte des périmètres d'étude.
(Source : IGN)

Figure 4

Carte des périmètres d'étude

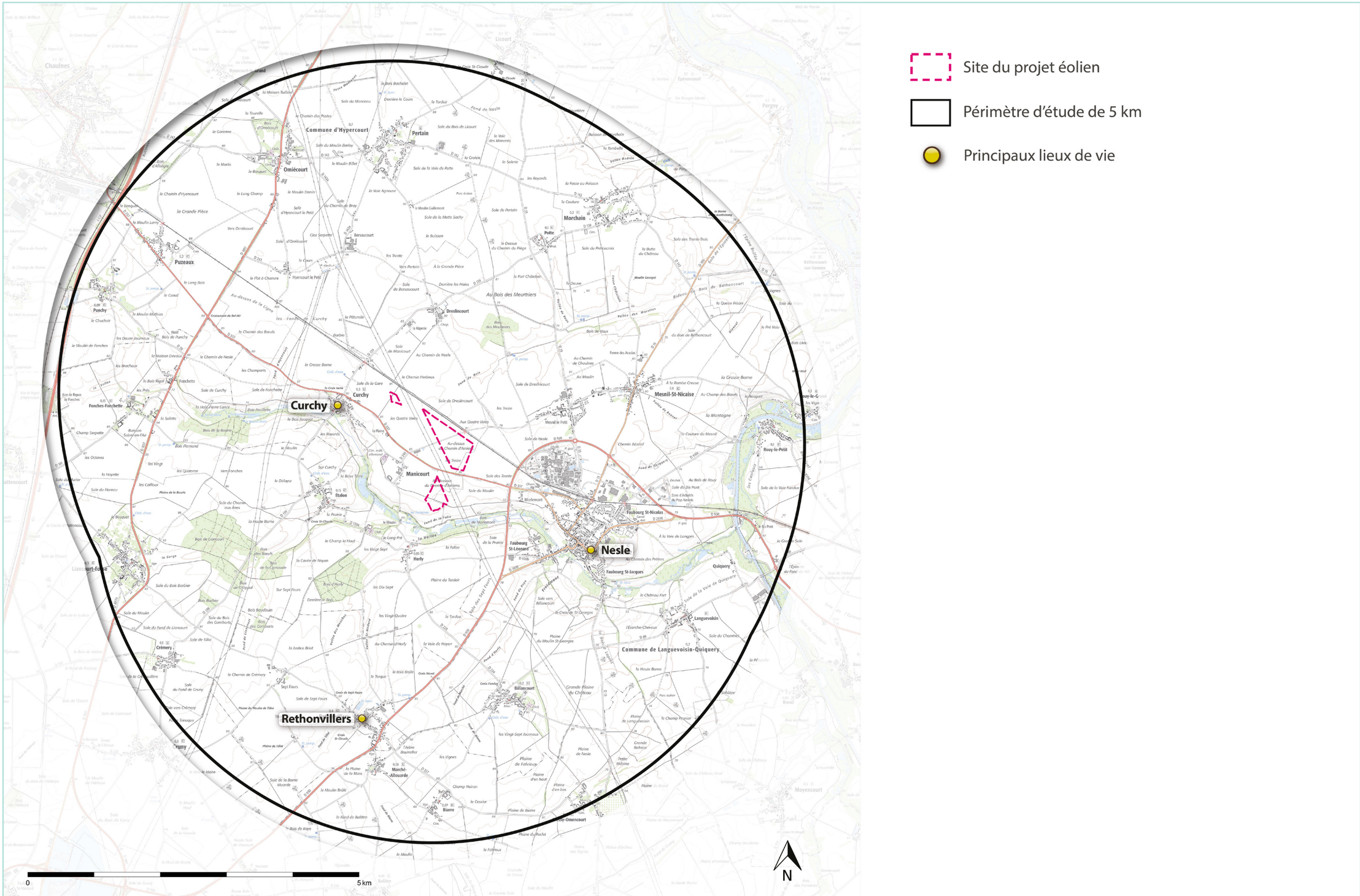

2 - ANALYSE PHYSIQUE ET STRUCTURELLE

2.1 - Topographie, hydrographie et boisements

Le territoire d'étude se caractérise par la platitude de son relief (vue A) puisque celui-ci est compris entre 80 m à 90 m NGF (fig. 5). Le site du projet est seulement marqué par la présence de la vallée de l'Ingon. Cette dernière, faiblement encaissée, n'entaille que très légèrement le plateau du Santerre. Au plus bas, elle fait descendre le relief autour des 60 m NGF, à son passage entre Manicourt et Herly, juste au sud-ouest du site du projet.

Cela reste cependant perceptible à l'échelle du site du projet puisque la parcelle la plus au sud, qui est la plus proche de la vallée de l'Ingon, est autour des 70 m NGF tandis que les deux autres parcelles sont autour des 80 m NGF, sur une portion du relief plus stable du plateau.

Concernant la végétation, le plateau aux alentours du site du projet est très peu boisé. Les quelques boisements résiduels correspondent à des poches argileuses difficilement cultivables. Ces petits bosquets servent de réserves cynégétiques et peuvent localement prendre le nom de « remises ». Les vallées et vallons secs comme celle de l'Ingon sont, en opposition, très végétalisés. Les formes prises par ces boisements peuvent être celles de la ripisylve, des cordons boisés longeant les flancs de versant, ou enfin celles de la populiculture (culture du peuplier), en progression (vue B). La masse boisée des vallées se découvre depuis le plateau.

À noter que l'on retrouve également de nombreux petits linéaires de haies dispersés sur l'ensemble du territoire d'étude. Il s'agit de la végétation qui accompagne les lieux de vie groupés du plateau. La silhouette de ces villages se détache sur la ligne d'horizon. Elle est rendue touffue par la ceinture végétale arborée des jardins (« courtils ») qui l'enserre. Malgré la progression des zones pavillonnaires en dehors des limites originelles des villages et bourgs, le bâti est ainsi encore largement dissimulé au regard et n'apparaît qu'au travers de trouées, hormis la silhouette du clocher qui émerge au-dessus des frondaisons.

À cela s'ajoute la végétation qui accompagne les axes routiers à fréquentation les plus importantes du territoire d'étude. Cela concerne notamment la D337, dont le tracé passe entre les parcelles du site du projet, sur sa portion entre Curchy et Nesle, ou encore la D1017, plus au nord-ouest (vue C).

Enfin, à l'est du territoire d'étude s'opère la confluence entre l'Ingon et le Canal du Nord. C'est ici que le relief descend au plus bas, autour des 50 m NGF. Ces cours d'eau restent néanmoins très peu visibles compte tenu de l'absence de relief ou du masquage par leur ripisylve. Ils se fondent ainsi dans le paysage. C'est bien la présence de la végétation qui les accompagne qui permet entre autres de les deviner.

Vue A



Vue B



Vue C



Ci-contre :

- **Vue A :** homogénéité du plateau du Santerre, depuis les habitations les plus au sud de Dreslincourt.
- **Vue B :** rideau de peupliers accompagnant le vallée de l'Ingon depuis la D337, en entrée orientale de Curchy.
- **Vue C :** alignement d'arbres le long de la D1017, sur sa portion entre Omiécourt et Liancourt-Fosse.

(Toutes les photos : Matutina)

Ci-dessous :

- **Figure 5 :** carte de la topographie, de l'hydrographie et des boisements.

(Source : Corine Land Cover 2018, IGN, MNT BD ALTI 25m)

Localisation des vues

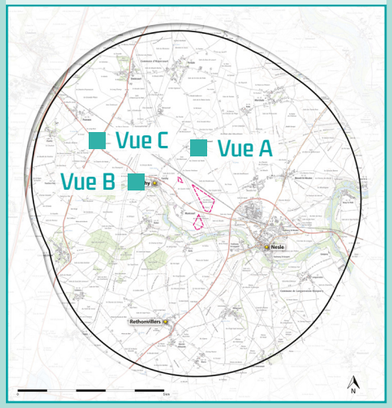

Figure 5

Carte de la topographie, de l'hydrographie et des boisements

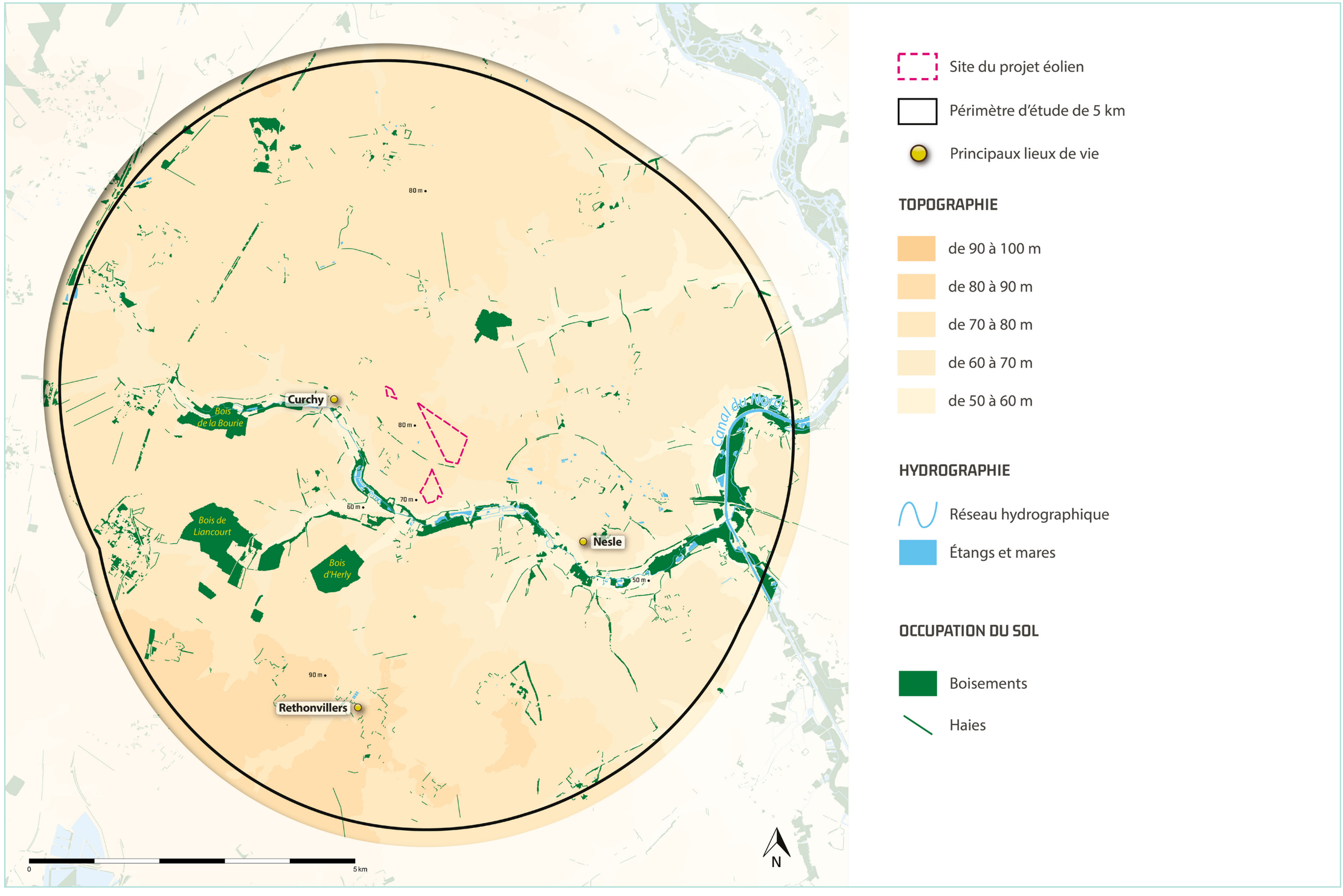

2.2 - Occupation du sol

L'agriculture intensive a transformé les paysages, les rendant largement ouverts, réguliers, uniformes, quoique ponctués de petits bosquets. Le territoire d'étude est très marqué par les terres arables (vue A), l'agriculture intensive domine largement (fig. 6).

Ce sont les quelques boisements en amont de la vallée de l'Ingon, la ripisylve de cette dernière, ainsi que le canal du Nord, à l'est du territoire d'étude qui apportent une touche de végétation à ce paysage de grande ampleur dénudé de boisements.

De larges remembrements et concentrations d'activités ont conduit à l'existence d'exploitations de grande taille ainsi qu'à un faible nombre d'agriculteurs en raison de la mécanisation. En 2021, selon l'INSEE, l'agriculture n'occupait en effet que 3,9% des actifs du département de la Somme.

L'agriculture en champs ouverts s'est donc développée depuis les prémices du Néolithique sur ces plateaux de craie, offrant de grandes terres de cultures. Les boisements sont aujourd'hui résiduels, notamment en raison des remembrements qui ont eu lieu. Le terrain favorable en raison des limons nécessite néanmoins un travail d'amendement des terres, caractérisé par les monticules de craie ou de chaux stockés sur les bords des chemins. Par ailleurs, les cultures nécessitent de l'irrigation en raison de la forte perméabilité du sol. Le territoire est ponctué de châteaux d'eau ou de moto-pompes pour assurer l'alimentation en eau.

Pour ce qui est de l'occupation anthropique, qui concerne les établissements humains et les réseaux, on constate que le territoire est principalement rural avec un habitat regroupé dans les vallées et le long des axes routiers. C'est une forme d'habitat que l'on retrouve souvent dans les plaines agricoles. Le but étant d'urbaniser le moins possible pour préserver les terres agricoles.

Concernant l'architecture vernaculaire, le torchis est le matériau traditionnel, mais il en reste très peu de témoignages après les destructions considérables de la Première Guerre mondiale. La reconstruction fut faite en briques (vue B) selon des recherches stylistiques propres au XXème siècle, avec les premières expérimentations du béton armé. Il en est résulté des villes nouvelles ordonnées de façon moderne tout en s'inspirant de formes locales réinterprétées. La guerre a en outre laissé un patrimoine mémoriel important autour du plateau du Santerre, comme le cimetière militaire allemand de Manicourt, sur la commune de Curchy.

Le territoire d'étude est particulièrement bien desservi puisque le réseau viaire se compose de plusieurs axes routiers à fréquentation importante (D337, D930 et D1017). On pourra également signaler le tracé de l'autoroute A1 qui longe la partie ouest du périmètre d'étude de travail.

Comme mentionné lors de la présentation du site du projet et des communes, le territoire d'étude est traversé par la ligne de chemin de fer Amiens-Laon, empruntée également par les TER Hauts-de-France. La seule gare présente est celle de Nesle.

L'émergence du développement durable a fait naître en Picardie, dans la décennie des années 2000, de nombreux parcs éoliens sur le plateau du Santerre, autour de Roye, en témoigne les développement éolien au sud du territoire d'étude. Les éoliennes comme les lignes à haute tension, les autoroutes et les industries importantes, participent à la mutation du paysage (vue C).

Vue A



Vue B



Vue C



Ci-contre :

- **Vue A :** terres de grandes cultures en sortie ouest de Nesle, depuis la D337.
- **Vue B :** bâti en brique à Herly.
- **Vue C :** développement éolien sur la droite de la route et lignes à haute tension sur la gauche du tracé de l'axe routier D19, au sud de Nesle.

(Toutes les photos : Matutina)

Ci-dessous :

- **Figure 6 :** carte de l'occupation du sol.

(Source : Corine Land Cover 2018 et IGN)

Localisation des vues

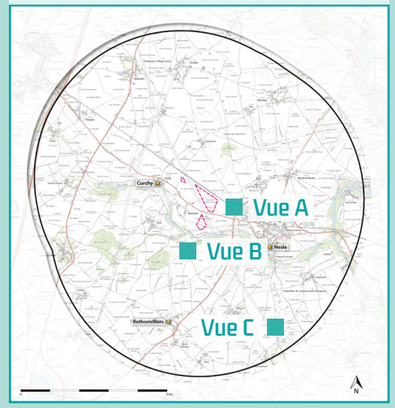

Figure 6

Carte de l'occupation du sol

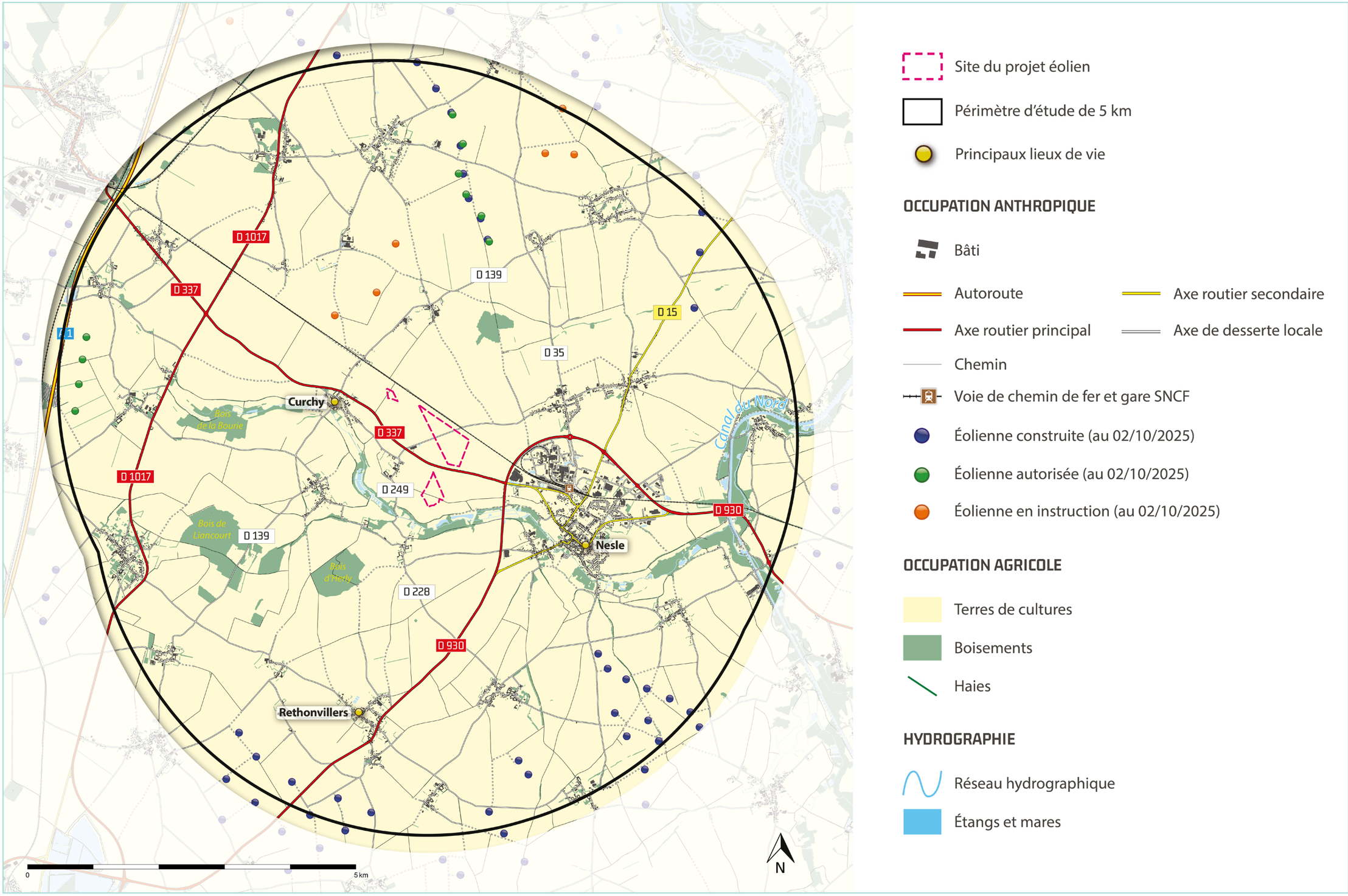

3 - ANALYSE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE

3.1 - Les unités paysagères

Ce que disent les atlas de paysage

Le périmètre d'étude est concerné par un atlas des paysages, celui du département de la Somme. Cet atlas a été réalisé entre 2003 et 2006 par l'Atelier Traverses, sous l'autorité entre autres de la Direction Régionale de l'Environnement (DREAL) de l'ancienne région Picardie et du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Somme. L'atlas de paysages de la Somme est découpé en six entités paysagères mais le périmètre d'étude ne concerne seulement que deux de ces six entités. Deux grands ensembles de paysages ressortent alors : les paysages de plateau et les paysages de vallée.

Les paysages de plateau - Santerre et Vermandois

Occupant la partie orientale du département de la Somme, ce paysage de plateaux est scindé par la vallée de la Somme. Le Santerre occupe la rive gauche tandis que le Vermandois occupe la rive droite. À l'échelle du territoire d'étude, ce sont donc les plateaux du Santerre qui sont représentés.

Ce paysage de plateau cultivé forme une unité paysagère homogène caractérisée par un relief remarquablement tabulaire, se caractérisant ainsi par sa profondeur, depuis lequel les émergences verticales forment autant de signaux. Occupé de longue date par l'agriculture, il constitue parmi les terres les plus fertiles de France. Dédiés aux productions intensives agricoles, ces plateaux sont également engagés dans la production d'énergie renouvelable électrique, activités modifiant le paysage par l'échelle de ses superstructures. L'absence d'obstacles naturels a favorisé des tracés rectilignes des routes, issues notamment de la conquête romaine. L'ambiance de ce plateau est singulière car on y rencontre un niveau d'ouverture inédit. C'est un paysage où les cieux jouent un grand rôle. Les regroupements humains paraissent ainsi posés, isolés, sur ces étendues évoquant parfois l'idée d'infini, à l'image du motif du village-îlot, le plus souvent issu de la Première reconstruction.

Les paysages de vallée - La vallée de l'Ingon

À la transition entre le plateau du Santerre et la vallée de la Somme, la vallée de l'Ingon se distingue comme une halte paysagère arborée au cœur des vastes horizons agricoles. Peu marquée par le relief, cette vallée discrète engendre des méandres et des étangs résiduels. La végétation accompagnant son tracé est l'un des rares motifs qui vient fermer en partie les vues sur l'horizon depuis le plateau du Santerre. L'habitat présent est implanté sur les versants de la vallée (Herly) ou le long des voies de communication (Curchy aux abords de la D337). Le bâti se caractérise par la présence de la brique et de l'ardoise dans les constructions.

Spécifications paysagères à l'échelle de la région Hauts-de-France

Les paysages emblématiques

Pour reprendre les termes de l'ancienne DREAL Picardie, les paysages emblématiques représentent : « *des territoires de différentes échelles particulièrement évocateurs de l'entité à laquelle ils appartiennent. Ils concentrent les grandes caractéristiques naturelles, architecturales, urbaines et agricoles de l'entité et témoignent d'une histoire ou d'une activité commune. Il peut s'agir également de paysages faisant l'objet d'une reconnaissance sociale, culturelle, historique, voire institutionnelle* »[1].

Ces paysages n'ont pas vocation à être immuables, mais représentent tout de même des zones considérées comme peu propices au développement de l'éolien. Ils ne sont cependant pas une contrainte rédhibitoire, en témoigne par exemple le développement éolien sur le paysage emblématique de la Plaine d'Estrées-Saint-Denis, dans le département voisin de l'Oise.

Les paysages emblématiques identifiés sur le territoire d'étude sont visibles sur la carte dans les pages suivantes (fig. 8). La parcelle sud du site du projet ainsi qu'une petite partie de la grande parcelle centrale sont compris sur le périmètre défini pour le paysage emblématique de l'amont de la vallée de l'Ingon.

On pourra signaler que l'ouvrage présentant les paysages emblématiques du département de la Somme, réalisé par l'ancienne DREAL Picardie en 2013, mentionne en page 151 une vigilance particulière concernant l'implantation de projets éoliens sur cette vallée : « *une vigilance s'impose pour maîtriser l'impact visuel des projets éoliens sur le plateau du Santerre et éviter un effet de dominance sur la vallée* »[2].

Les paysages à petite échelle

Selon l'ancien SRE du Nord-Pas-de-Calais et celui de Picardie, les paysages à petite échelle sont : « *soit des vallées ou des cuestas ou bien encore la frange littorale dont les caractéristiques morphologiques ne sont pas compatibles avec des projets éoliens de grande hauteur* »[3].

Ainsi, en comparaison des paysages emblématiques, les paysages à petite échelle représentent une vraie contrainte au développement de l'éolien. Une attention particulière est à porter vis-à-vis du risque de surplomb possible sur ces unités paysagères. L'enjeu de ce type de paysage est donc très fort, voire même rédhibitoire, au regard du développement éolien.

Les paysages à petite échelle identifiés sur le territoire d'étude sont visibles sur la carte dans les pages suivantes (fig. 9). Le site du projet est éloigné de la vallée de la Somme, au nord-est du territoire d'étude, seule unité paysagère à petite échelle du territoire d'étude.

Ci-dessous :

- **Figure 7 :** carte des paysages.
  (Source : Atlas des paysages, IGN)
- **Figure 8 :** carte des paysages emblématiques en région Hauts-de-France.
  (Source : DREAL Hauts-de-France, IGN)
- **Figure 9 :** carte des paysages de petite échelle en région Hauts-de-France.
  (Source : DREAL Hauts-de-France, IGN)

1 - Paysages emblématiques de Picardie - Tome 1 : département de l'Oise, par le Service Nature, Eau, Paysages de la DREAL Picardie, octobre 2011

2 - https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/paysages_emblematiques_somme_2013.pdf

3 - Ex SRE Nord-Pas-de-Calais et SRE Picardie

Figure 7

Carte des paysages

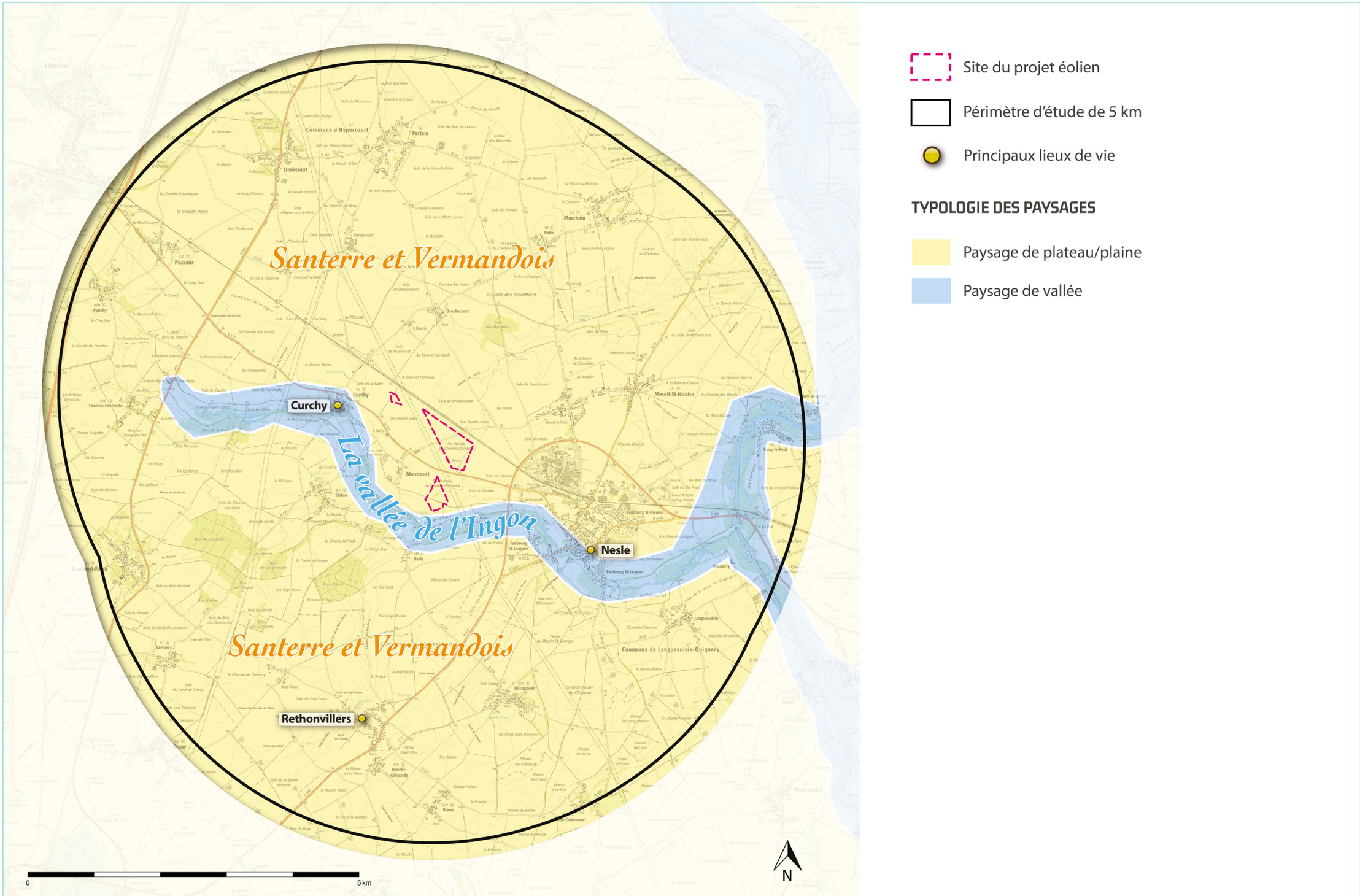

Figure 8

Carte des paysages emblématiques en région Hauts-de-France

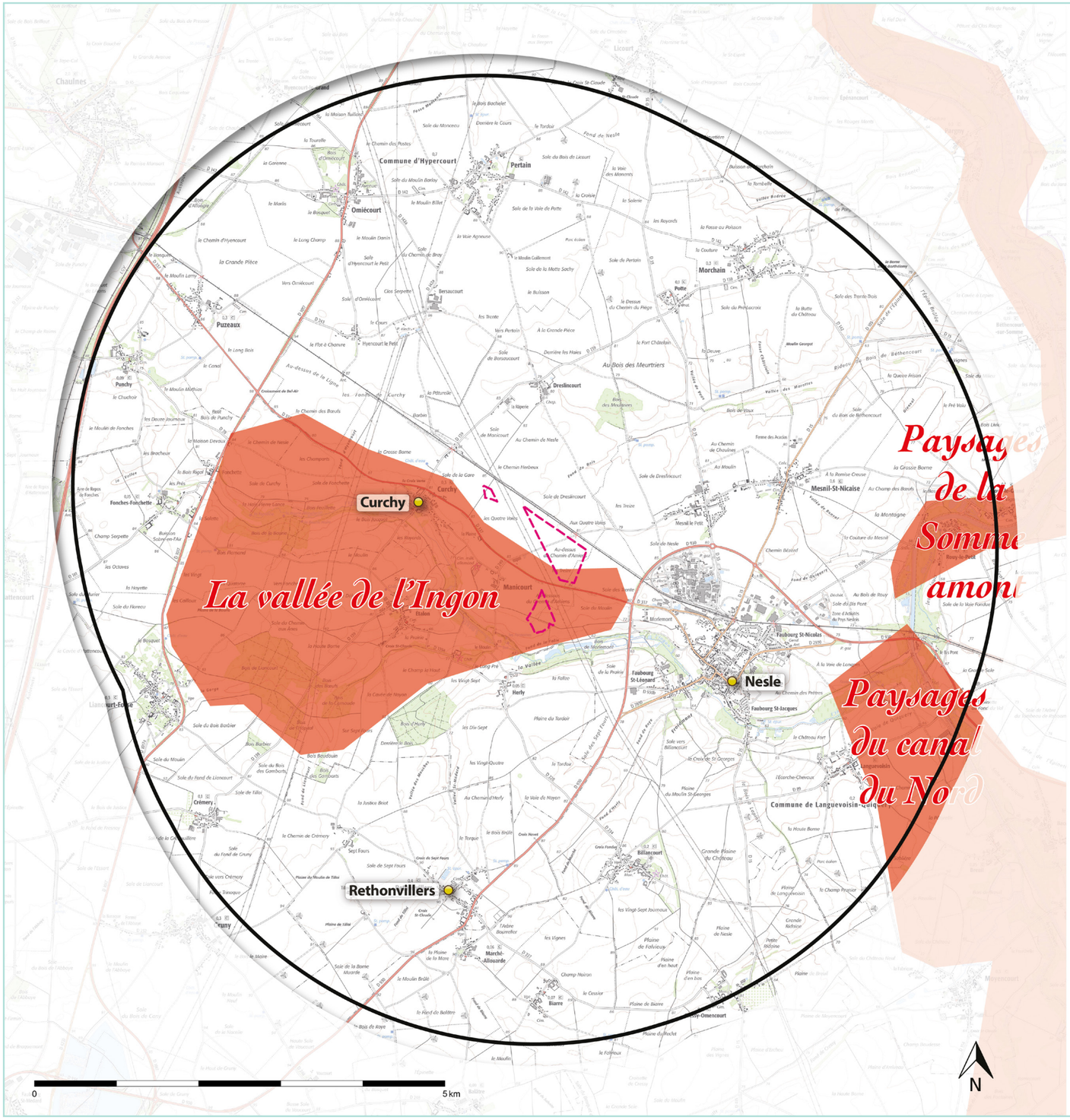

Site du projet éolien

Périmètre d'étude de 5 km

Principaux lieux de vie

TYPOLOGIE DES PAYSAGES

Paysage emblématique

Figure 9

Carte des paysages de petite échelle en région Hauts-de-France

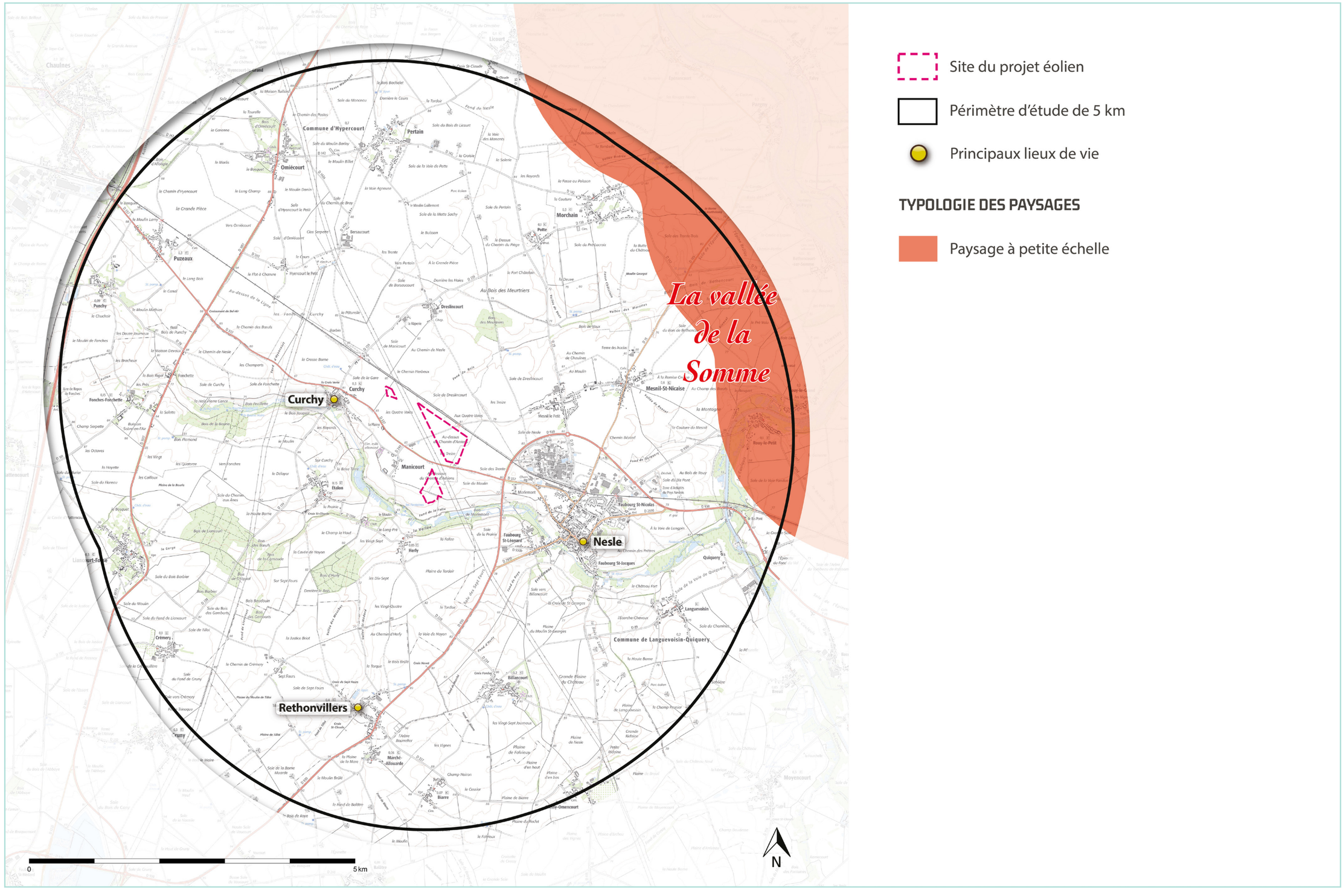

Portfolio des unités paysagères - Santerre et Vermandois

Localisation de l'illustration ci-contre

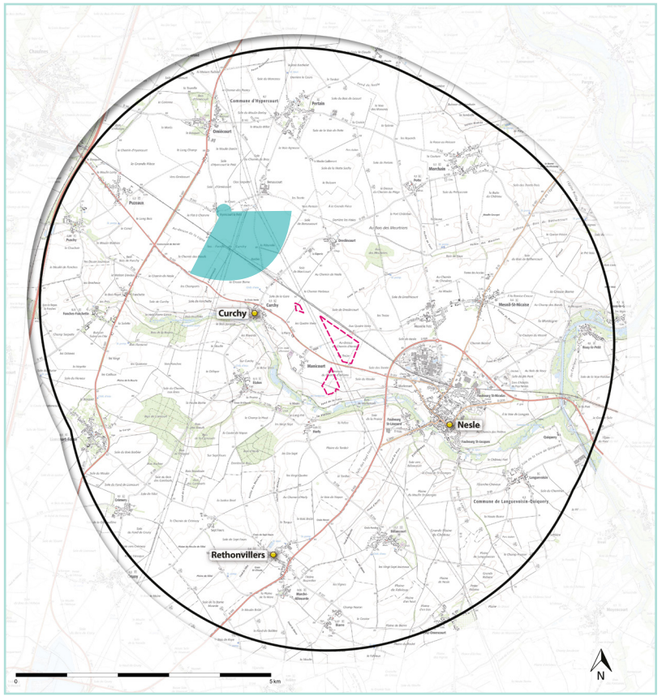

L'homogénéité du relief et l'émergence des structures verticales anthropiques sur le plateau du Santerre, depuis un chemin vicinal en sortie orientale de Hyencourt-le-Petit



Localisation de l'illustration ci-contre

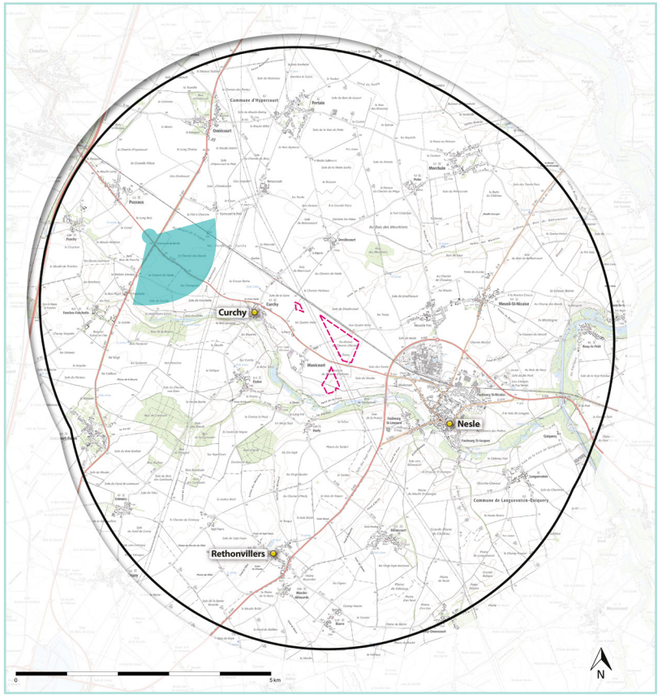

Les vues lointaines sur l'horizon depuis le plateau du Santerre, avec la vallée faiblement encaissée de l'Ingon en arrière-plan, depuis le croisement entre la D337 et D1017 à Puzeaux



Localisation de l'illustration ci-contre

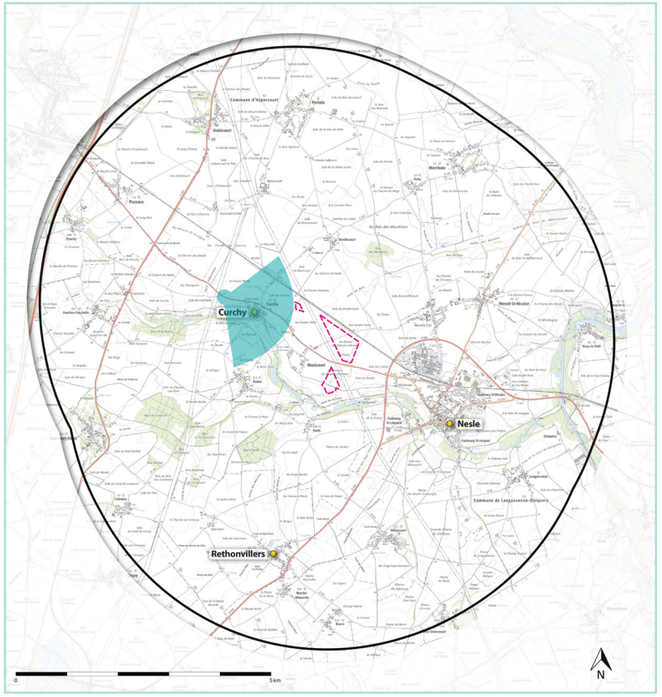

La vallée de l'Ingon depuis la D337, en entrée orientale de Curchy

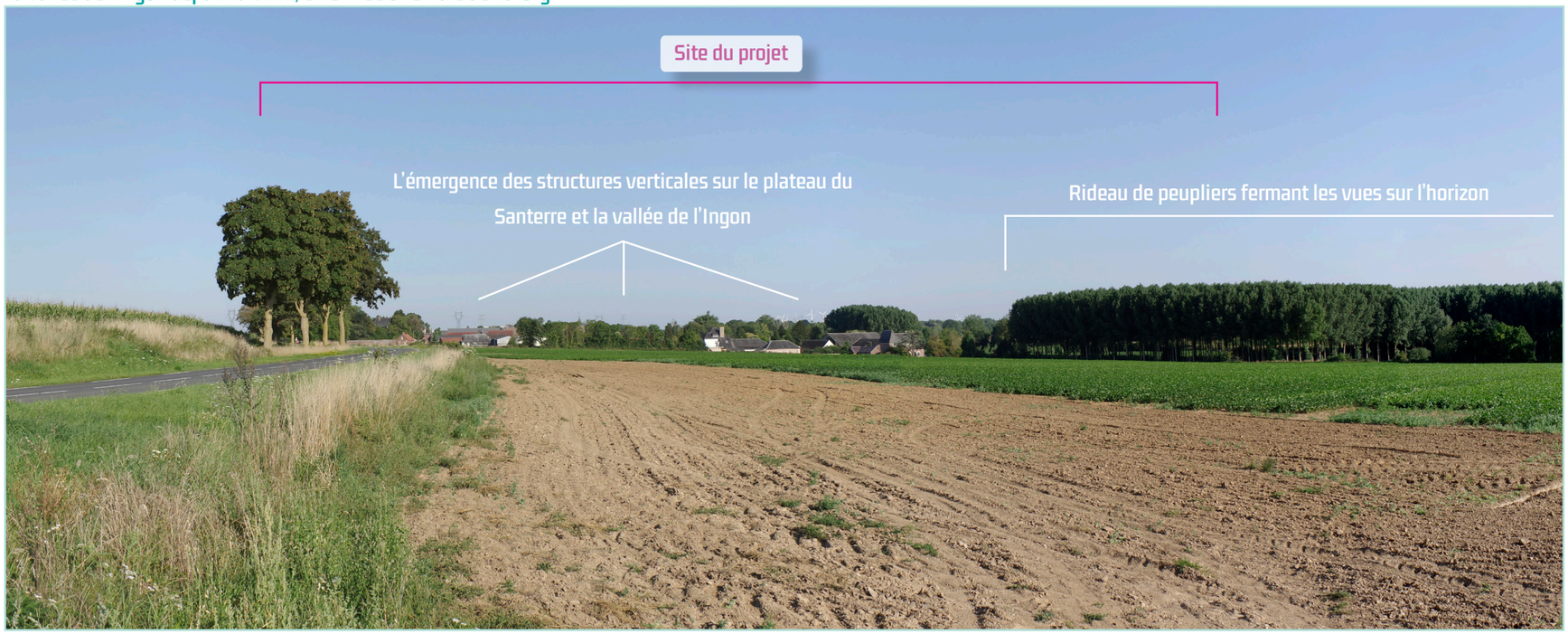

Localisation de l'illustration ci-contre

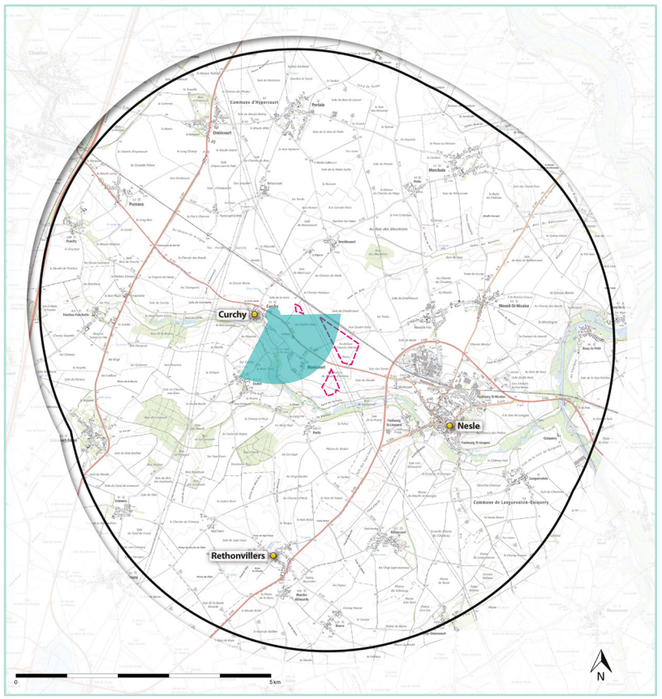

Lesabitations de la rue de Manicourt à Curchy, implantées sur le versant de la vallée de l'Ingon, depuis la D337 en sortie orientale de Curchy



3.2 - Le patrimoine culturel et naturel

Le patrimoine culturel et naturel désigne tout d'abord les monuments et les sites faisant l'objet d'une protection réglementaire. Le tableau de recensement de ce patrimoine protégé se trouve dans les pages suivantes. Il s'agit ici :

. Des édifices architecturaux (au sens large) étant protégés au titre des monuments historiques,

. Des espaces naturels et paysagers étant classés ou inscrits au titre de la protection des sites,

. Des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) qui ont remplacé les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbanistique et Paysager (ZPPAUP) et les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Toutefois, l'aspect réglementaire ne doit pas occulter les autres éléments qui, de manière intrinsèque, constituent également le patrimoine d'un territoire. Ainsi, un beau village ou un panorama, même s'ils ne disposent pas d'une protection réglementaire, peuvent constituer en eux-mêmes un patrimoine. C'est le cas ici des nombreuses églises vernaculaires dont la silhouette dominent les silhouettes urbaines.

On ne recense qu'un seul monument historique (MH) à l'échelle du territoire d'étude. Il s'agit de l'église inscrite Saint-Médard, sur la commune d'Omiécourt (vue A). Cette dernière se situe à 3,8 km au plus proche du site du projet. Elle se trouve dans un milieu urbain fermé puisqu'elle prend place au sein du bourg d'Omiécourt, le long de l'axe routier D1017.

À noter que son inscription n'est que très récente puisqu'en date d'un arrêté du 9 avril 2024.

L'église actuelle est une reconstruction de l'église originale du XVème siècle qui fut détruite durant la première Guerre Mondiale. Elle a été reconstruite entre 1925 et 1929 selon les plans de l'architecte Louis Verdier. D'un style art-déco, elle se démarque par ses briques rouges rappelant les matériaux typiques du bâti ancien du territoire d'étude.

On ne recense aucun autre élément patrimonial protégé à l'échelle du territoire d'étude, aussi bien au titre des monuments historiques, des sites naturels protégés ou encore des sites patrimoniaux remarquables (SPR). Le territoire d'étude n'est également pas concerné par d'éventuels périmètres de protection et de vigilance autour des principaux sites patrimoniaux à l'échelle de la région Hauts-de-France.

On pourra tout de même signaler la présence du cimetière militaire allemand de Manicourt (vue B). Ce dernier se situe à l'ouest du village, le long du chemin vicinal qui relie Manicourt à Curchy et qui dédouble l'axe routier à fréquentation principale D337. Typique des cimetières militaires allemands, une végétation conséquente est présente. L'allée centrale mène à une imposante croix en acier forgé. L'extension du cimetière a pris place à l'arrière du premier cimetière édifié par les Allemands en septembre 1914. Cette partie du cimetière militaire ne bénéficie pas d'allées, mais un ossuaire se trouve dans l'alignement visuel de la croix forgée (voir illustration ci-contre).

Le cimetière militaire allemand de Manicourt se situe à 0,7 km au plus proche du site du projet. Depuis l'allée centrale, une perspective paysagère est orientée vers le nord, avec des vues ouvertes en direction de la grande parcelle centrale et de la petite parcelle nord du site du projet.

Vue A



Vue B



■ Ci-contre :

- **Vue A :** église paroissiale et ancien cimetière (détruit) Saint-Médard d'Omiécourt.
  (Source : Monnehay-Vulliet Marie-Laure pour l'Inventaire général du patrimoine en région Hauts-de-France)
- **Vue B :** cimetière militaire allemand de Manicourt.
  (Source : Matutina)

■ Ci-dessous :

- **Figure 10 :** carte du patrimoine protégé.
  (Source : Atlas des patrimoines, Base Mérimée, IGN)

Localisation des vues

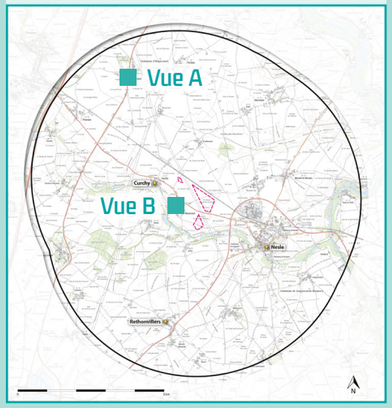

Figure 10

Carte du patrimoine protégé

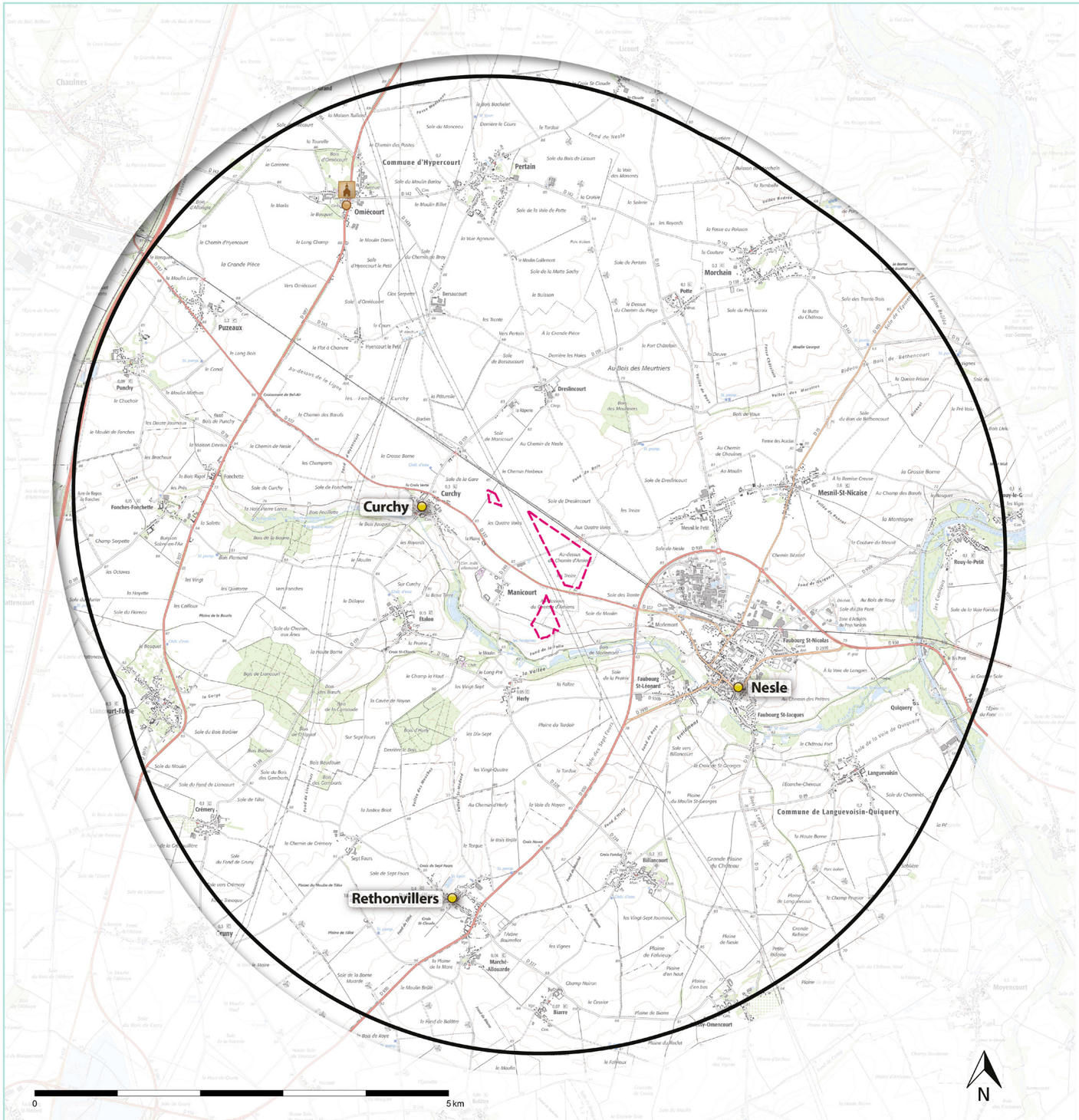

Site du projet éolien

Périmètre d'étude de 5 km

Principaux lieux de vie

MONUMENTS HISTORIQUES
classé/inscrit

Patrimoine religieux :

- Église Saint-Médard, à Omiécourt (inscrite MH)

Portfolio du patrimoine veranculaire

Localisation de l'illustration ci-contre



Vue en direction du site du projet depuis l'allée centrale du cimetière militaire allemand de Manicourt (à 0,7 km au plus proche du site du projet)



Localisation de l'illustration ci-contre

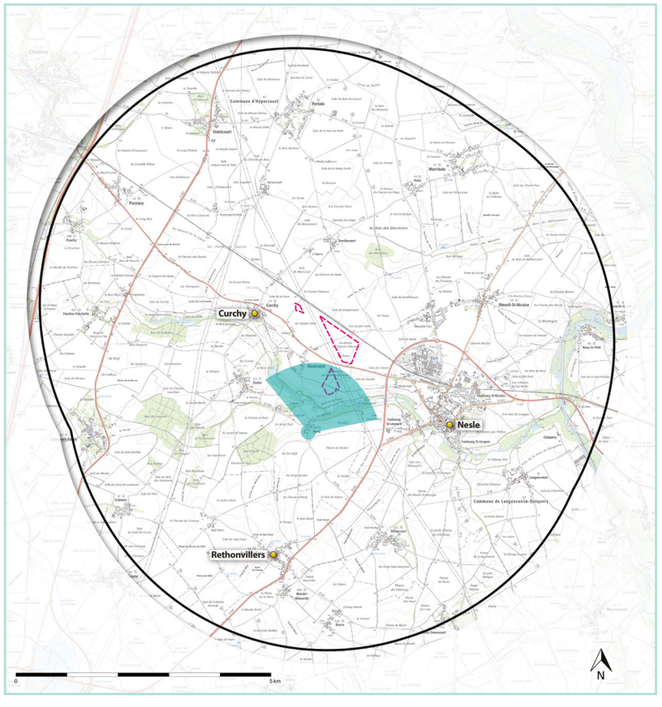

Entrée sud d'Herly depuis la D228 (à 0,8 km au plus proche du site du projet)



Localisation de l'illustration ci-contre

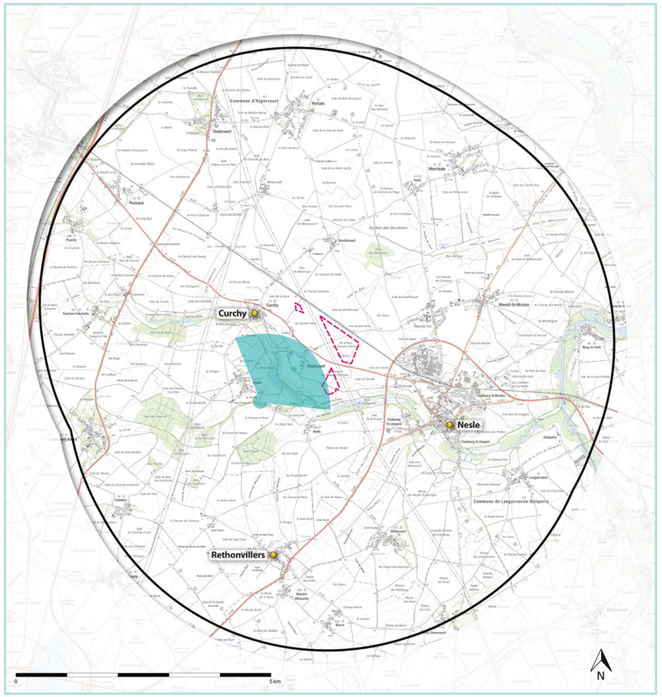

Entrée sud-est d'Étalon depuis la D139A (à 1,0 km au plus proche du site du projet)

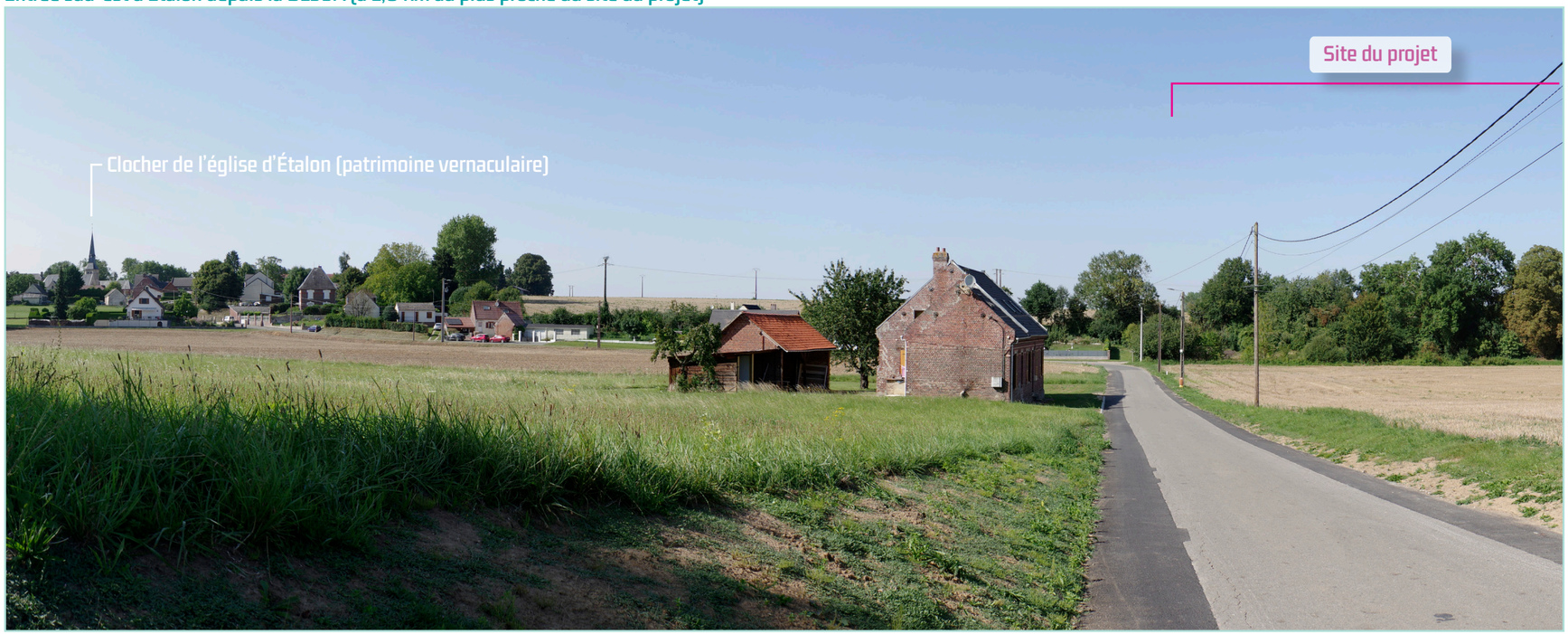

Localisation de l'illustration ci-contre

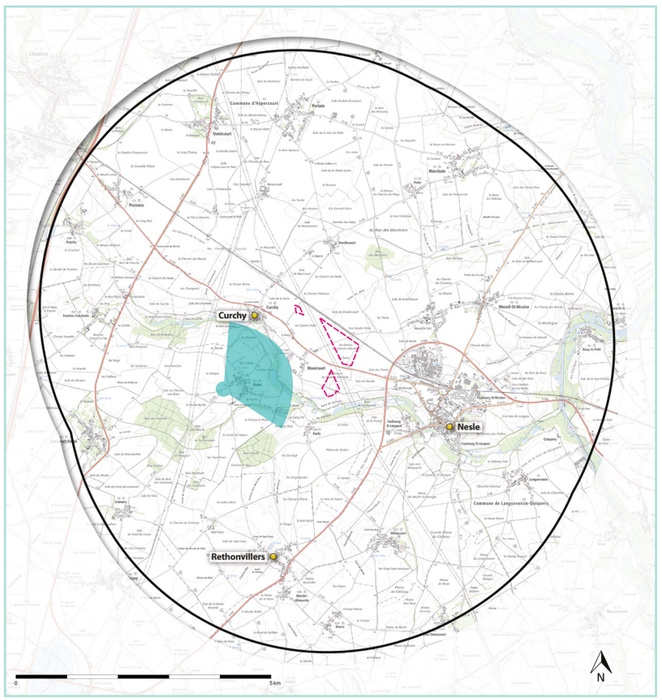

La vallée de l'Ingon depuis la D139, en entrée sud du bourg d'Étalon (à 2,2 km au plus proche du site du projet)



4 - SYNTHÈSE HIÉRARCHISÉE DES ENJEUX

Élaboration d'une Zone d'Influence Visuelle (ZIV) de travail

En complément de l'analyse du territoire d'étude effectuée dans les pages précédentes de ce document, une zone d'influence visuelle théorique (ZIV) a été élaborée.

Elle permet de donner une première idée de la portée visuelle d'un objet qui y est simulé. Dans le présent cas, il s'agit de la simulation d'éoliennes pour un projet de moyen éolien dont la hauteur maximum de l'installation prévue est de 80 m. À ce stade de l'étude, l'implantation précise des éoliennes n'est pas encore définie. Afin d'obtenir une visibilité théorique représentative de ces futures éoliennes sur l'ensemble du site, une éolienne de 80 m de hauteur totale a été simulée au centre de chaque parcelle.

La ZIV est basée sur le Modèle Numérique de Terrain (MNT) RGE ALTI® 5M auquel s'ajoutent le bâti et la végétation de la BD TOPO du département de la Somme (80).

Le RGE ALTI® 5M est une base de données qui permet d'obtenir une représentation altimétrique du pays. Il a comme son nom l'indique, une résolution de cinq mètres, ce qui signifie que chaque point de sa grille couvre une surface de cinq mètres par cinq mètres. À l'échelle d'une étude se limitant à un périmètre de cinq kilomètres, cela en fait un MNT particulièrement adapté et précis pour observer les variations de relief.

Concernant la végétation, il s'agit de l'extraction de la couche correspondante depuis la BD TOPO du département. À l'échelle du territoire d'étude, on retrouve deux couches de végétation distinctes. Une première qui regroupe les bois[1], forêts fermées de conifères, de feuillus et mixtes et forêts ouvertes[2] ainsi qu'une seconde qui regroupe les haies. La hauteur de la végétation n'est pas communiquée dans la table attributaire de la couche. Nous avons donc fait le choix d'attribuer les valeurs conservatrices suivantes aux couches : 15 m pour les bois, forêts fermées et forêts ouvertes et 3 m pour les haies.

Enfin, pour le bâti, il s'agit de l'extraction de la couche correspondante depuis la BD TOPO du département de la Somme. À la différence de la végétation, la hauteur du bâti est indiquée dans la table attributaire de la couche. La hauteur du bâti simulée correspond donc aux valeurs communiquées dans la BD TOPO.

La carte de la ZIV est visible dans les pages suivantes (fig. 11 et 12).

Quand bien même les données utilisées pour cette ZIV offrent déjà une précision très intéressante des potentielles visibilités du projet, **il ne s'agit pas de la ZIV du projet final**. Il s'agit d'une estimation maximaliste visant à identifier les zones de visibilité et d'invisibilité potentielles, pour orienter l'analyse d'état initial de manière proportionnée. Cette ZIV propose des pistes de réflexion mais ne permet pas de conclure sur la visibilité finale du projet. Par ailleurs, elle ne prend pas en compte les variations de perception selon la distance. Par exemple, la vue depuis un lieu à proximité du site du projet diffère de celle depuis un lieu de vie en limite du périmètre d'étude. Cette nuance n'est pas visible sur les cartes, mais elle est perceptible sur le terrain.

Définition des enjeux du projet

Enjeux locaux

La ZIV permet de mettre en évidence les enjeux locaux, c'est-à-dire l'habitat proche et les axes routiers. Bien que les dimensions des éoliennes envisagées pour le projet de moyen éolien de Curchy soient d'un gabarit bien moins important que le grand éolien, l'habitat à proximité du site du projet reste tout de même un enjeu très fort.

Pour les lieux de vie qui forment la première couronne autour du site du projet, les éoliennes pourraient être visibles, en entrée, sortie et au centre avec de possibles effets de disproportion d'échelle en raison de leur proximité. Cela concerne Curchy, Dreslincourt, Herly, Manicourt, Mesnil-le-Petit et Nesle (notamment le bâti le plus à l'ouest).

Pour le reste des lieux de vie du territoire d'étude, ils présentent un éloignement plus important au site du projet. Une vue depuis le centre est peu probable, mais les entrées et sorties de villages auront des vues probables vers le site du projet. L'enjeu du reste des lieux de vie du territoire d'étude est modéré.

Concernant les axes routiers, des axes routiers à fréquentation importante passent à proximité du site du projet (D337 et D930) mais aussi des axes à desserte locale (D249 entre Manicourt et Mesnil-le-Petit). L'enjeu de ces axes routiers est fort, mais il va varier de fort à faible en fonction de la distance au site du projet.

Enjeux paysagers

Concernant les unités paysagères, les portions du plateau du Santerre les plus proches du site sont sensibles au projet. Plus les parcelles sont éloignées du site, moins elles sont sensibles car la prégnance et la visibilité des éoliennes diminuent. Le niveau d'enjeu varie donc de fort à faible en fonction de la distance au site du projet.

La vallée de l'Ingon représente un enjeu très fort de par sa proximité au site du projet et sa caractérisation comme paysage emblématique de la région. Bien que cette dernière ne soit que très faiblement encaissée dans le plateau, les rapports d'échelle avec les éoliennes du projet seront à étudier précisément dans la campagne de photomontages.

Enjeux patrimoniaux

Concernant les enjeux patrimoniaux, l'église Saint-Médard d'Omiécourt, seul patrimoine protégé à l'échelle du territoire d'étude, présente un retrait suffisamment important et une implantation dans un milieu opaque qui permet d'éviter toute relation visuelle avec le projet. En revanche, le patrimoine vernaculaire expose de potentiels covisibilités avec le projet, à travers les églises des villages mais aussi le cimetière militaire allemand de Manicourt. De par sa proximité au site du projet, ce dernier représente un enjeu fort. Les églises sont plus éloignées, avec un niveau d'enjeu modéré.

Tous ces enjeux sont synthétisés dans le tableau visible dans les pages suivantes (fig. 13).

Ci-dessous :

- **Figure 11 :** carte de la ZIV de travail du projet.
  (Source : IGN, BD Topo, RGE ALTI 5M)
- **Figure 12 :** carte de la ZIV de travail du projet (zoom).
  (Source : IGN, BD Topo, RGE ALTI 5M)
- **Figure 13 :** tableau de synthèse des enjeux.
  (Source : Matutina)

1 - Selon le descriptif de la BD TOPO, la couche « Bois » correspond à des « zones arborées de superficie comprise entre 500 et 5000 m², dont le couvert absolu est supérieur à 40 %, et avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 m (ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ) »

2 - Selon le descriptif de la BD TOPO, la couche « Forêt Ouverte » correspond à un « espace peuplé d'arbres forestiers dont le couvert absolu est compris entre 10 % et 40 % »

Figure 11

Carte de la ZIV de travail du projet

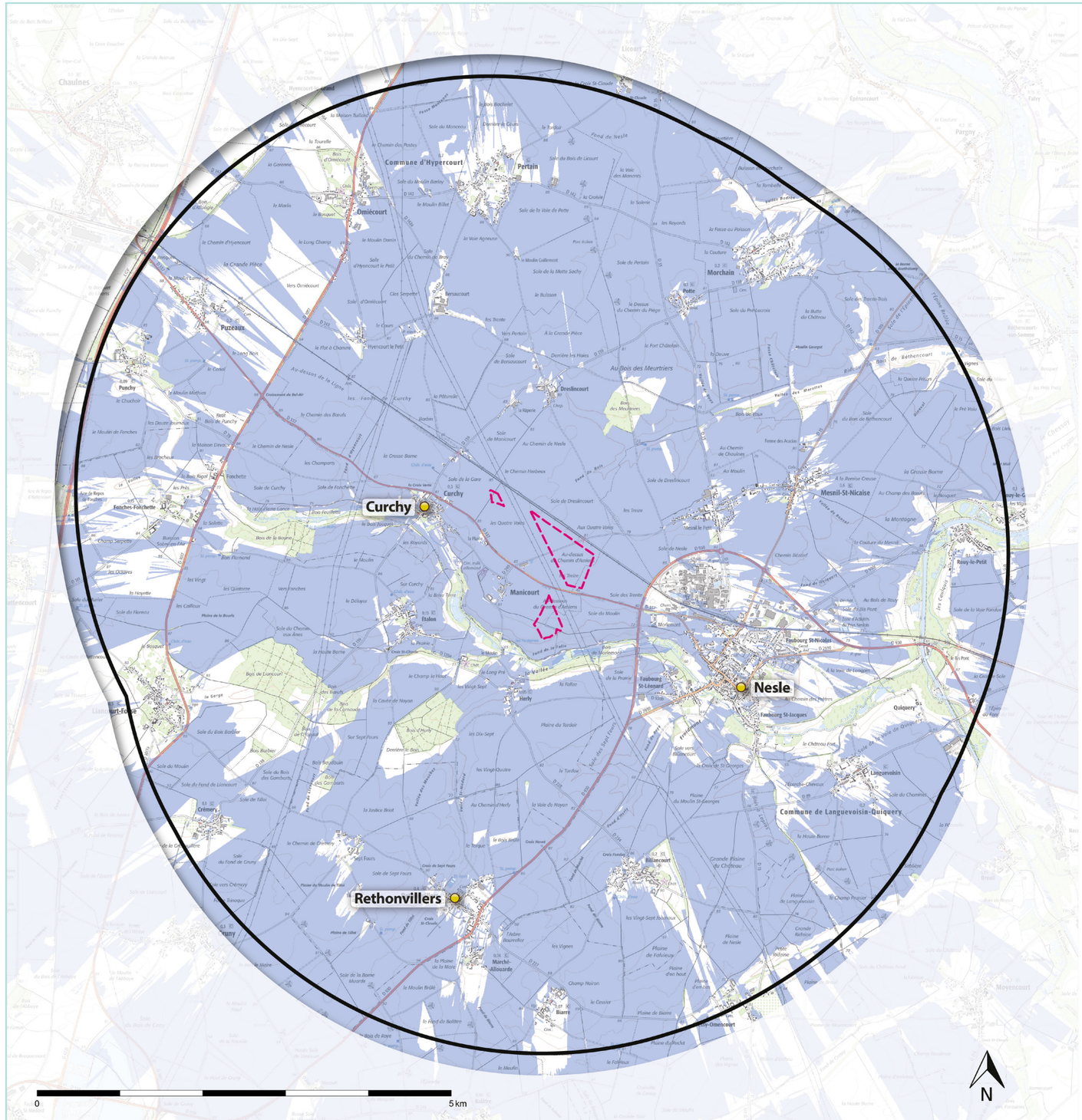

Site du projet éolien

Périmètre d'étude de 5 km

Principaux lieux de vie

ZONE D'INFLUENCE VISUELLE THÉORIQUE

Zone d'influence visuelle d'une éolienne de 80 m

Figure 12

Carte de la ZIV de travail du projet (zoom)

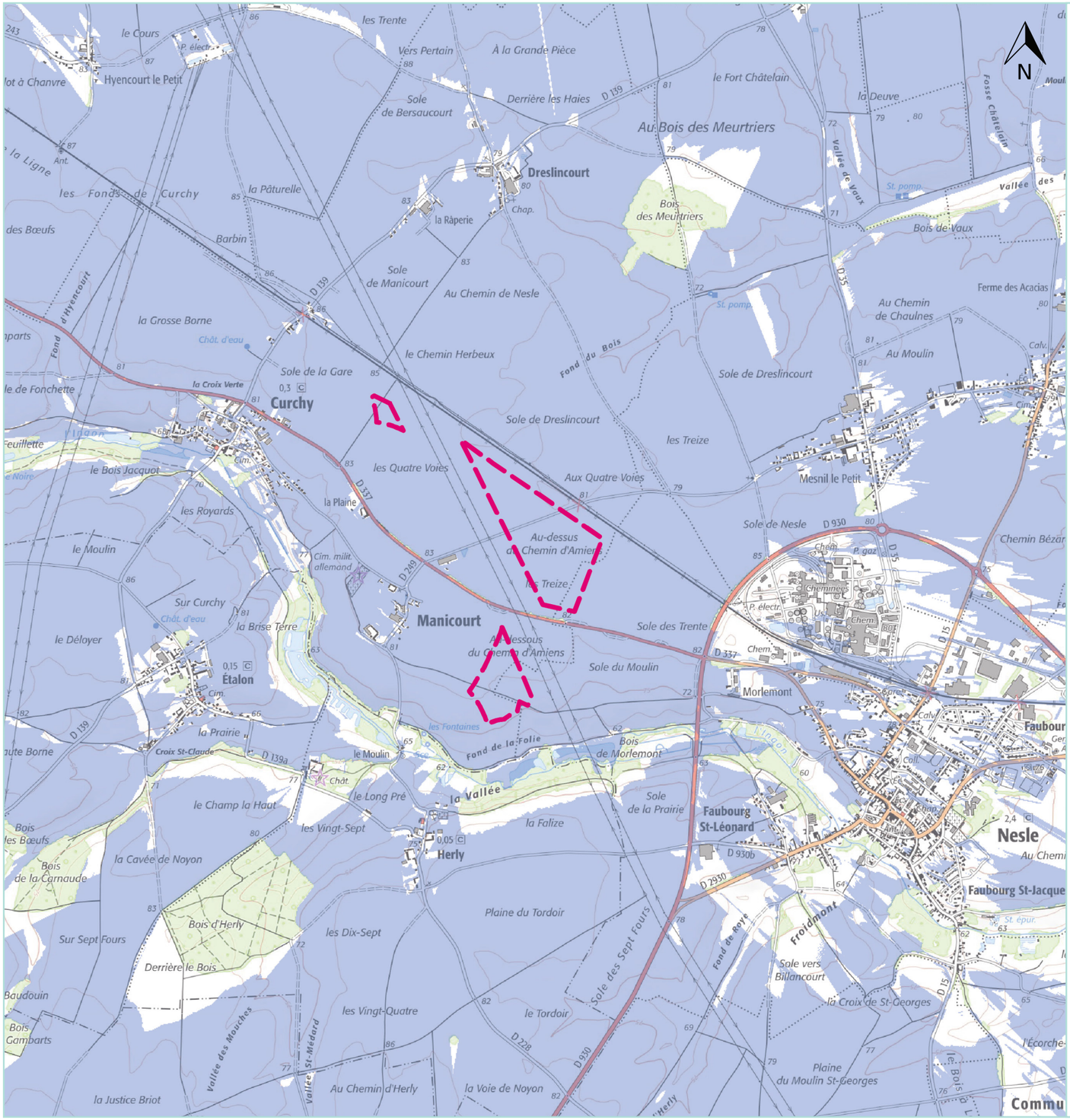

Figure 13

Tableau de synthèse des enjeux

Types d'enjeux	Nature de l'enjeu	Enjeu	Recommandations
Enjeux paysagers			
La vallée de l'Ingon	. La vallée de l'Ingon représente un enjeu très fort de par sa proximité au site du projet (notamment la parcelle du site du projet la plus au sud) et sa caractérisation comme paysage emblématique de la région. . Bien que cette dernière ne soit que très faiblement encaissée dans le plateau, les rapports d'échelle avec les éoliennes du projet seront à étudier précisément dans la campagne de photomontages.	Très fort	*. Produire une implantation avec le plus de retrait à la vallée. Étudier les relations visuelles entre les éoliennes du projet et la vallée à l'aide de photomontages, notamment depuis la partie de l'unité considérée comme paysage emblématique.*
Le plateau du Santerre	. Les portions du plateau les plus proches du site sont sensibles au projet. . Plus les parcelles sont éloignées du site, moins elles sont sensibles car la prégnance et la visibilité des éoliennes diminuent. La sensibilité du plateau du Santerre va donc varier de forte à faible en fonction de la distance au site du projet.	Fort	*. Produire une implantation la plus lisible possible grâce à une étude de variantes, les comparer puis étudier la visibilité par des photomontages et une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV).*
Enjeux locaux			
Curchy, Dreslincourt, Herly, Manicourt, Mesnil-le-Petit et Nesle (bâti le plus à l'ouest)	. Ces lieux de vie sont les plus proches et les plus sensibles au projet. . Ce sont des lieux de vie pour lesquels des vues depuis le centre sont très probables, avec des rapports d'échelle qui pourraient être défavorables au bâti. Des vues depuis les entrées et sorties sont quasi certaines, il faut alors rechercher en priorité les covisibilités de superposition lorsque la route du lieu de vie a son axe visuel vers le site du projet.	Très fort	*. Une campagne de photomontages ciblés et pertinents permettra d'étudier les visibilités et covisibilités avec ces lieux de vie particulièrement sensibles.*
Reste des lieux de vie du territoire d'étude	. Ces lieux de vie sont peu sensibles au projet car ils sont plus éloignés du site du projet. . Pour ces lieux de vie, une vue depuis le centre est très peu probable. Des covisibilités avec leur silhouette urbaine sont encore possibles mais les rapports d'échelle seront favorables au bâti au vu de la distance qui les sépare du site du projet.	Modéré	*. Quelques points de vue, depuis une partie de ces lieux de vie, devront confirmer le peu de visibilité depuis les entrées/sorties de ces lieux de vie.*
Axes routiers	. La sensibilité des axes routiers varie de forte à faible en fonction de la distance au site du projet. Dans l'ensemble, la sensibilité des axes routiers à proximité du projet est forte. Cette sensibilité concerne aussi bien des axes routiers à fréquentation importante (D337, D930), qu'à desserte locale (D249).	Fort	*. Visualiser ces perceptions au moyen de photomontages.*
Enjeux patrimoniaux			
Cimetière militaire allemand de Manicourt	. Le cimetière militaire allemand de Manicourt se situe à 700 m au plus proche du site du projet. . Depuis l'allée centrale, une perspective paysagère est orientée vers le nord, avec des vues ouvertes en direction de la grande parcelle centrale et de la petite parcelle nord du site du projet.	Fort	*. Réaliser un photomontage depuis le cimetière.*
Patrimoine vernaculaire du territoire d'étude	. Le patrimoine vernaculaire comprend ici principalement les églises des bourgs autour du site du projet. . Les silhouettes des clochers se distinguent très souvent de la silhouette urbaine du bâti (voir les illustrations lors de la présentation du patrimoine). De par la proximité de certaines au site du projet (Herly, Étalon ou encore Curchy), les rapports d'échelle avec les éoliennes du projet seront à étudier précisément dans la campagne de photomontages.	Modéré	*. Visualiser ces perceptions au moyen de quelques photomontages représentatifs et d'une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV).*
Enjeux avec le contexte éolien alentour			
Effets cumulés	. Le parc en service le plus proche se trouve à plus de 2,5 km au nord du site du projet. On notera également la présence du projet en instruction de la Paturelle à un peu moins de 2 km au nord-ouest du site. Le site du projet dispose donc a priori d'un recul suffisamment important par rapport au contexte éolien alentour pour éviter la création d'effets cumulés gênants.	Faible	*. Quelques points de vue montrant le contexte éolien alentour devront confirmer l'absence d'effets cumulés.*

Deuxième partie

Volet paysager



Volet paysager

Implantation du projet

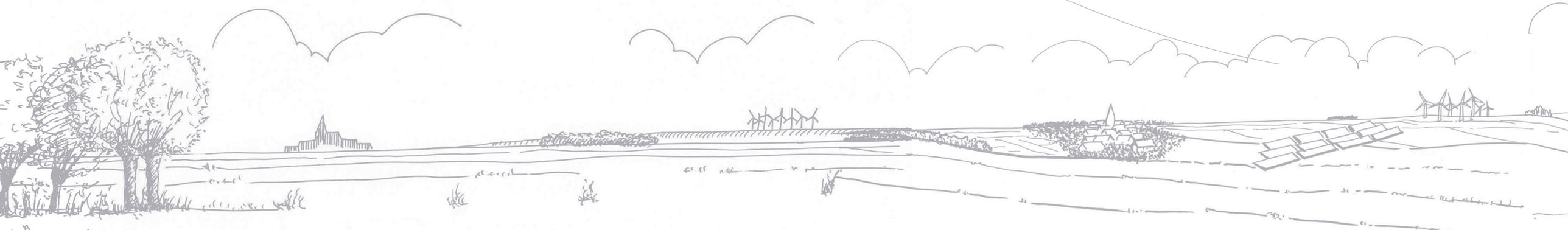

Volet paysager

1 - IMPLANTATION FINALE DU PROJET

1.1 - Présentation de l'implantation

L'implantation finale du projet se compose de quatre éoliennes réparties au nord-ouest de la grande parcelle centrale du site (fig. 14). Sa forme géométrique s'apparente à une ligne de trois éoliennes, la quatrième se trouvant légèrement en retrait.

La hauteur totale maximale envisagée des éoliennes est de 80 m.

Au regard du contexte éolien alentour, et en date du 08/01/2026, le parc en service le plus proche se situe à 2,7 km au nord du site du projet. Il s'agit du parc éolien de la Solerie qui fait l'objet d'un projet de renouvellement autorisé. Les éoliennes du parc en service atteignent aujourd'hui une hauteur totale de 121 m, tandis que les éoliennes du projet autorisé culminent à 180 m.

Au plus proche du projet, on recense les trois éoliennes du projet en instruction de la Paturelle. L'éolienne de ce projet la plus proche se trouve à 1,7 km du présent projet de Curchy. La hauteur totale de ces trois éoliennes est de 200 m.

Ci-dessous :

Figure 14 : implantation finale du projet.
(Source : Poweend, IGN25)

Figure 14

Implantation finale du projet

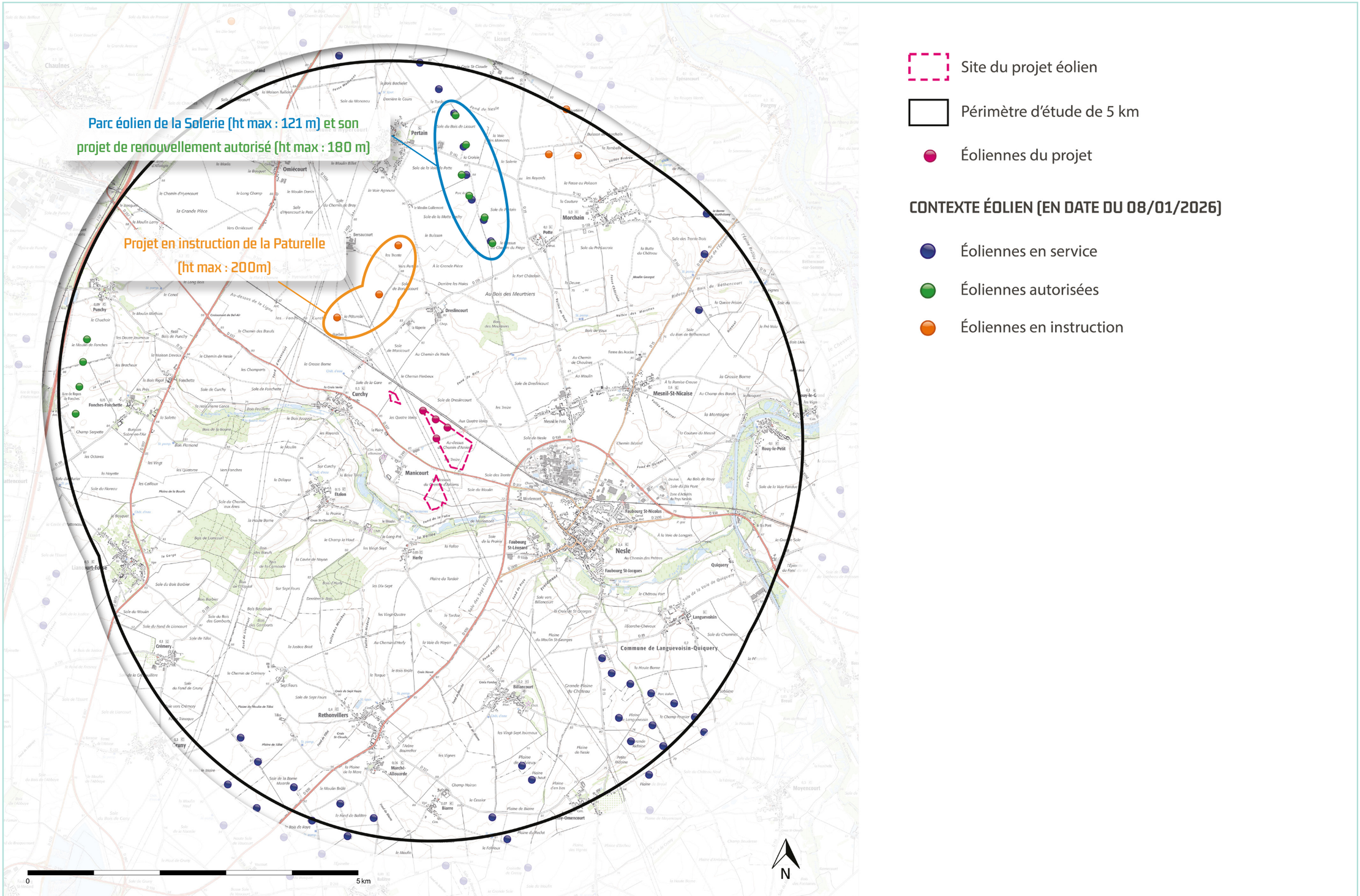

Volet paysager

Les photomontages

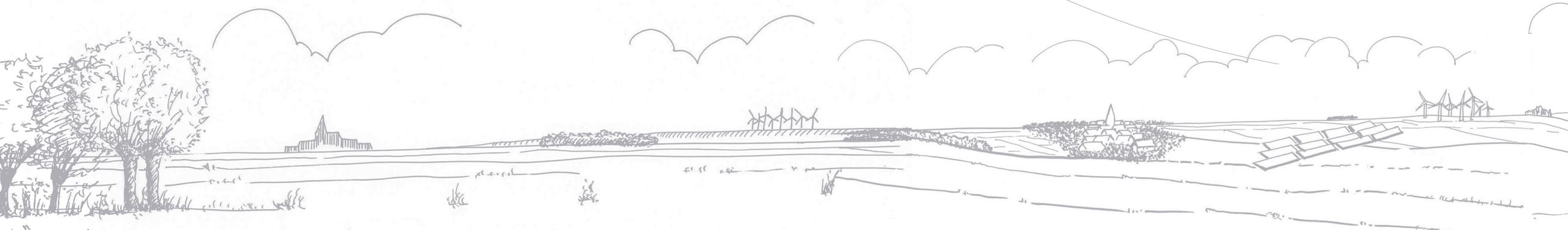

2 - ÉTUDE DES INCIDENCES PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES

2.1 - Principes et choix des points de vue

L'évaluation qualitative d'un projet éolien dans un paysage donné, visant à qualifier sa "réponse" aux enjeux, consiste à en proposer une représentation réaliste qui est celle du photomontage.

Le terme de "photomontage" désigne en réalité une simulation infographique du projet. En retour, cette évaluation des enjeux permet d'en préciser certains, que l'analyse d'état initial ne peut pas forcément apprécier en fonction des éléments disponibles.

Le photomontage offre une appréciation directe du projet permettant d'évaluer son "degré de sensibilité" selon des critères spatiaux adaptés à l'objet éolien : visibilités, co-visibilités, rapports d'échelle, lisibilité, effets de masse homogène ou hétérogène, etc.

Les points de vue employés pour la réalisation de ces photomontages ne peuvent être exhaustifs. En revanche, ils se doivent d'être représentatifs des différents types de visibilités qui s'effectuent sur le périmètre et doivent permettre d'évaluer la "réponse" du projet aux enjeux.

20 points de vue ont été traités. Précisons le choix de ces points de vue :

- La ZIV (Zone d'Influence Visuelle) réalisée précédemment permet déjà d'obtenir une première appréciation de la visibilité maximale des éoliennes du projet sur l'ensemble du territoire d'étude. Les points de vue sont choisis préalablement d'après cette ZIV ;
- Leur répartition obéit tout d'abord à la logique des enjeux décelés, en ciblant en priorité l'habitat proche. Des points de vue sont ainsi proposés depuis les entrées et/ou sorties, voire depuis le centre du lieu de vie si ce dernier dispose d'un espace ouvert. Les points de vue ont tous été choisis pour leur dimension « signifiante ». Ce sont des points de vue qui correspondent à l'expérience du plus grand nombre, dans le cadre de vie ;
- À cela s'ajoutent les PDV en lien avec la vallée de l'Ingon, dont sa partie amont est caractérisée comme paysage emblématique à l'échelle de la région Hauts-de-France. Les relations visuelles avec le projet seront étudiées par des PDV réalisés notamment depuis le versant de la vallée opposé au site du projet.

La carte des chaque point de vue est visible en page suivante (fig .15).

Ci-dessous :

▶ **Figure 15 :** carte des points de vue.
(Source : IGN)

Figure 15

Carte des points de vue

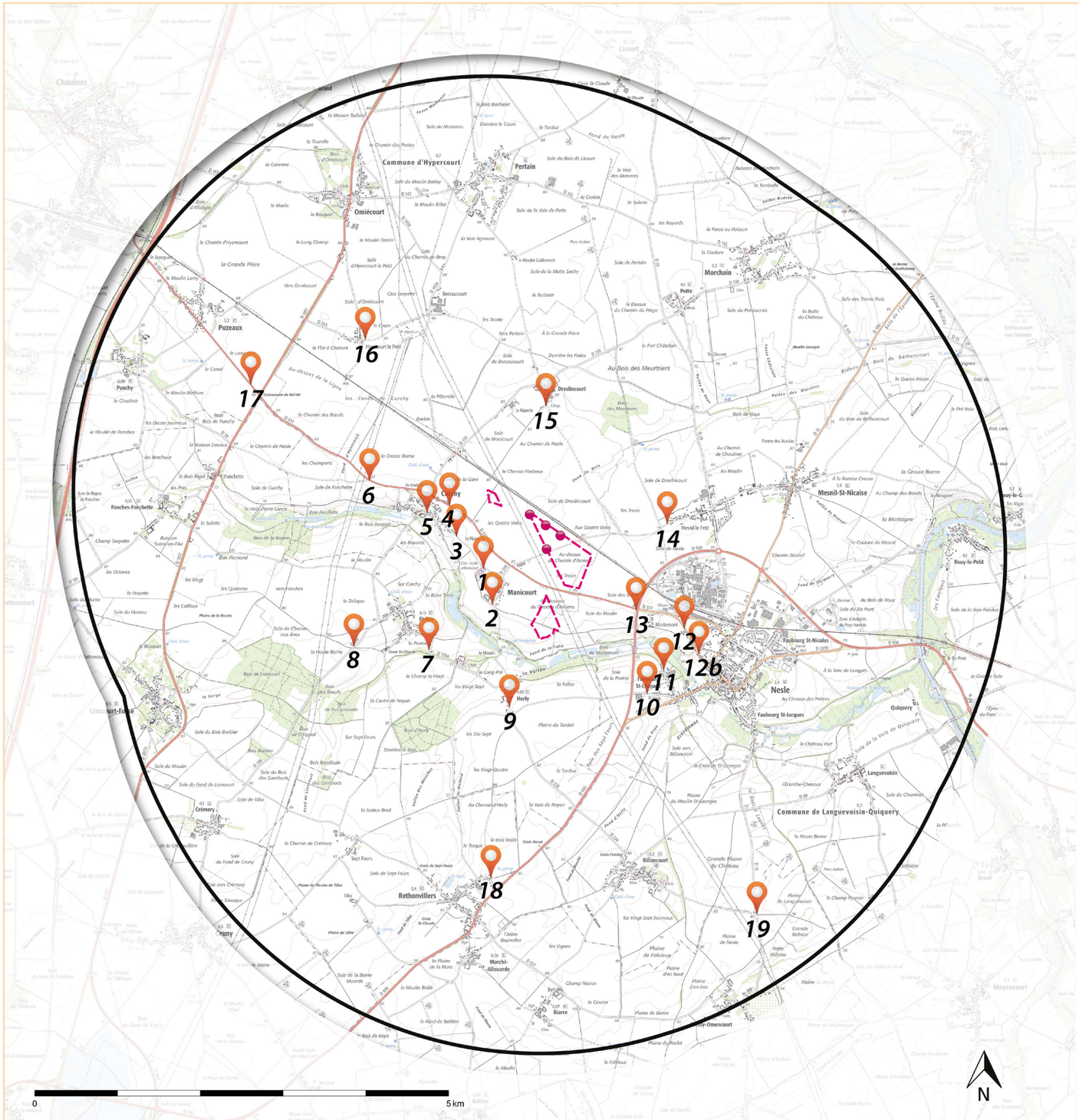

Site du projet éolien

Périmètre d'étude de 5 km

Éoliennes du projet

LOCALISATION DES POINTS DE VUE

2 Localisation et numérotation du point de vue

2.2 - Caractéristiques des photomontages

Les prises de vue ont été réalisées par temps dégagé afin de bénéficier d'une bonne profondeur des horizons de vision.

Les prises de vue ont été montées en panoramique pour «contextualiser» la prise de vue ou pour balayer l'ensemble du projet et dans tous les cas, l'angle de champ de la vue initiale est de 120°.

Les simulations présentées à «taille réelle» sont dans un premier temps visibles à 120°, sur la première double-page. Elles sont ensuite découpées dans la double-page suivante en deux cadres à 60°, pour une distance d'observation de l'ordre de 45 cm. Il s'agit de l'application du théorème de Thalès pour représenter la taille réelle des éoliennes sur le papier (format A3).

Concernant les caractéristiques du modèle d'éolienne utilisé pour les photomontages, il s'agit d'un modèle créé et adapté aux particularités du projet. Les quatre éoliennes ont été simulées avec une hauteur de mât à 46 m et un diamètre du rotor de 64 m. Cela donne une hauteur totale de 78 m.

À noter que le contexte éolien a été simulé uniquement à l'échelle du périmètre d'étude du présent projet, donc dans un rayon de cinq kilomètres autour du site du projet. Le contexte éolien est en date du 08/01/2026.

2.3 - Présentation des photomontages

Les photomontages sont présentés dans le carnet de photomontages ci-après. Ils sont présentés sur quatre pages.

La première page contient :

- Les informations sur le point de vue (localisation, distance de l'éolienne la plus proche et la plus éloignée, etc.) et deux extraits cartographiques. Une carte de localisation à l'échelle du territoire d'étude et une seconde carte plus zoomée sur le point de vue ;
- Un tableau des enjeux traités par le photomontage ;
- Un tableau des incidences juste en-dessous de celui des enjeux qui permet de caractériser un niveau d'incidence par rapport aux enjeux étudiés par le photomontage ;
- La vue en taille réelle à 120° de l'état initial où est simulé l'ensemble du contexte éolien construit et accordé.

La seconde page contient :

- La vue panoramique illustrative en noir et blanc à 120° (aussi-dit esquisse) des éoliennes du projet qui apparaissent en ***magenta*** ainsi que l'ensemble du contexte éolien simulé selon son statut (construit en ***bleu***, accordé en ***vert*** et instruction ayant reçu l'avis de l'Autorité Environnementale en ***orange***). Cela permet de toujours placer dans l'espace les éoliennes, malgré les éventuels masquages du bâti, du relief ou de la végétation ;
- Le photomontage à taille réelle à 120° qui reprend le contexte éolien de la vue initiale à laquelle il ajoute les éoliennes en instruction et celles du projet ;
- Le commentaire du photomontage pour analyser les incidences visuelles du projet.

Les troisième et quatrième pages contiennent :

- La présentation sur chaque page des deux divisions à 60° du photomontage à taille réelle à 120°.

Un exemple de mise en page d'un photomontage du carnet de photomontages est présenté dans la double-page suivante afin de bien détailler tous ces éléments (fig. 16).

Ci-dessous :

- **Figure 16 :** exemple de mise en page d'un photomontage.
- **Figure 17 :** tableau des points de vue de la campagne de photomontages avec numéro de page cliquable.
  (Source : Matutina)

Figure 16

Exemple de mise en page d'un photomontage (1/4)

Tableau permettant de dater la prise de vue, de localiser le point de vue, de donner le nombre d'éoliennes visibles, les distances à l'éolienne la plus proche et la plus éloignée, etc.

Un tableau des enjeux est également présent en lien avec le point de vue. Lorsqu'une croix est présente, cela signifie que l'enjeu est concerné par ce point de vue. Ce tableau des enjeux est suivi d'un tableau de qualification du niveau de l'incidence du projet sur ce point de vue, au regard des enjeux identifiés.

Carte de localisation du point de vue à l'échelle du périmètre d'étude du projet défini préalablement dans l'état initial.

Carnet de photomontages

Point de vue n°01

Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
11/08/2025	17:17:08	Panoramique	690571	6963400

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E4 : 0,7 km	E1 : 1,0 km	4	CURCHY - Depuis le cimetière militaire allemand « Soldatenfriedhof Manicourt »

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
-	-	x	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
-	-	Modérées	Nulles

Carte générale

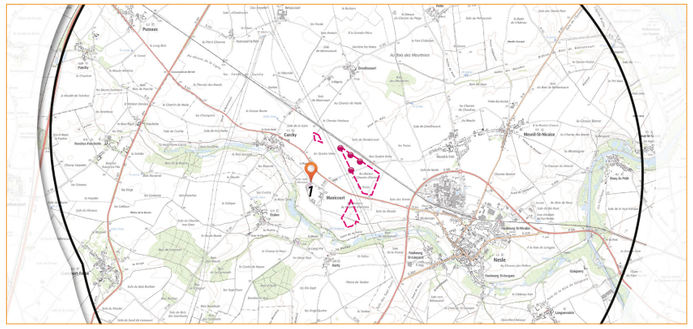

Zoom

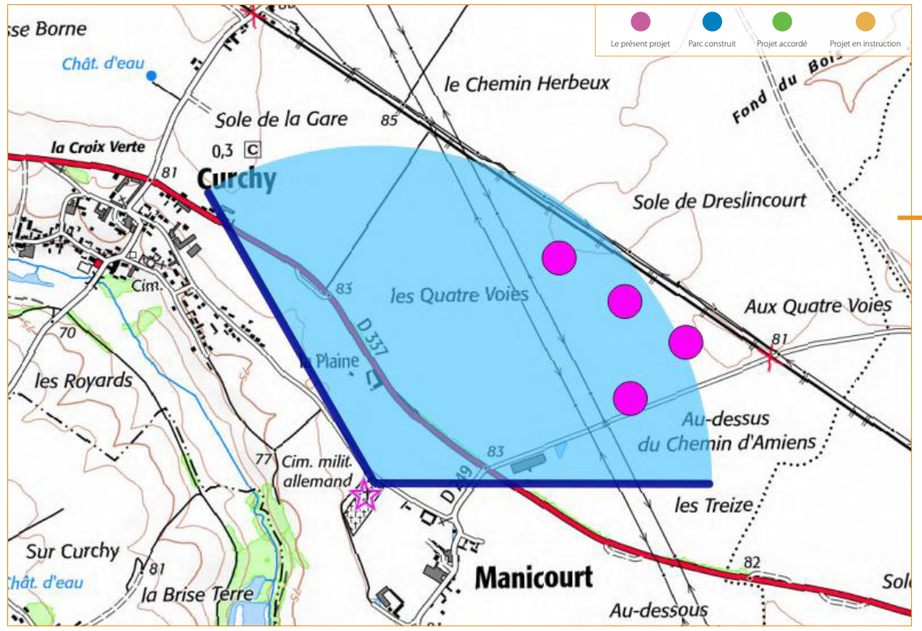

Zoom sur l'emplacement du point de vue et ses abords.

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Vue initiale plein cadre avec un champ horizontal de l'image de 120°. Cette vue montre le contexte éolien construit visible sur le terrain au moment de la prise de vue ainsi que le contexte éolien accordé simulé par le photomonteur. Le projet ne figure donc pas sur cette vue initiale.

Figure 16

Exemple de mise en page d'un photomontage (2/4)

Commentaire du photomontage qui permet de préciser l'emplacement de l'observateur, de décrire le paysage et/ou le patrimoine qui l'entoure ainsi que de rédiger une analyse détaillée de la visibilité des éoliennes, afin de qualifier le niveau d'incidence du projet au regard de ce point de vue.

Volet paysager

Position de l'observateur

L'observateur se situe sur l'allée centrale du cimetière militaire allemand présent sur la commune de Curchy. Ce dernier se trouve juste à l'ouest du hameau de Manicourt, le long de la voie vicinale reliant Curchy à Manicourt.

Typique des cimetières militaires allemands, on retrouve des arbres de haut jet à l'intérieur du cimetière, ici en partie visible sur la gauche du panoramique. Les vues en direction du projet se font à l'opposée de la perspective du cimetière où se dressent l'imposante croix en acier forgé et l'ossuaire.

Les terres de grandes cultures du plateau du Santerre font face au cimetière. L'alignement d'arbres visible sur la partie centrale et à droite du panoramique correspond à la végétation accompagnant le tracé de l'axe routier à forte fréquentation D337.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles en ligne.

Elles sont en revanche toutes en partie masquées par l'alignement d'arbres qui accompagne l'axe routier D337. De par la proximité du point de vue, les éoliennes du projet se situant à une distance allant de 0,7 à 1,0 km de l'observateur, leur prégnance visuelle reste modérée. Pour cette raison, l'incidence du projet au regard du cimetière militaire allemand de Manicourt est également considérée comme modérée.

Concernant les effets cumulés avec le contexte éolien alentour, de par une prégnance visuelle plus importante, le projet se lit sur un plan d'échelle différent du reste du contexte éolien. Il n'y a donc pas de création d'effets cumulés gênants.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

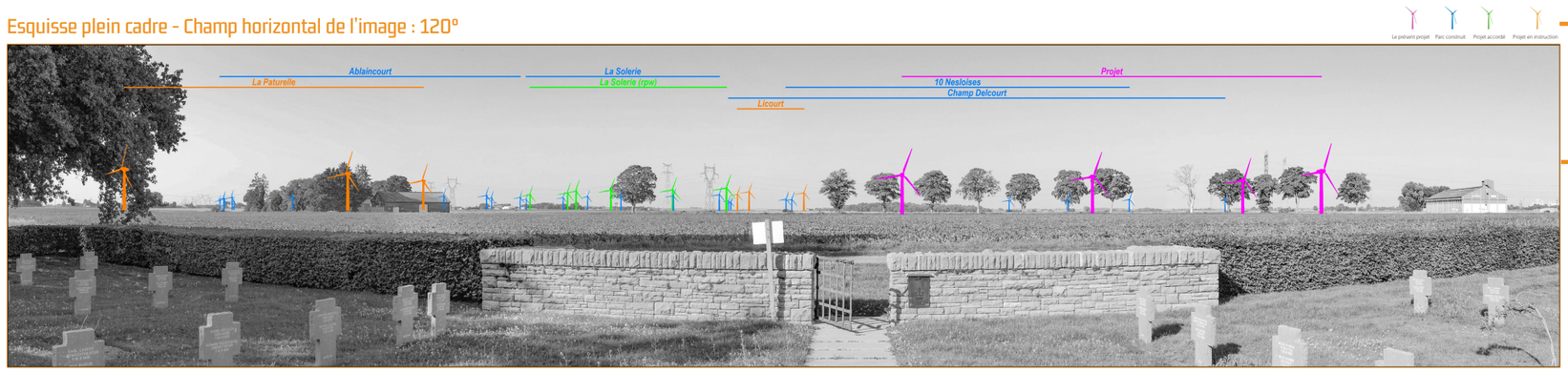

Légende des couleurs d'éoliennes simulées sur l'esquisse selon leur statut.

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



57

Esquisse en couleur avec un champ horizontal de 120° permettant de bien identifier les éoliennes du projet et leur numéro. Les éoliennes des différents parcs et projets sont simulées en couleur en fonction de leur statut (bleu pour le construit, vert pour l'autorisé, orange pour l'instruction et magenta pour le projet). Que les éoliennes soient visibles ou non, celles-ci seront toujours simulées sur l'esquisse.

Photomontage du projet plein-cadre avec un champ horizontal de l'image de 120°. Cette vue montre le contexte éolien visible sur la vue initiale à laquelle on ajoute cette fois les éoliennes en instruction et celles du présent projet. La vue initiale, l'esquisse en couleur et le photomontage du projet sont tous à taille réelle et au même emplacement dans leurs pages respectives, ce qui permet de faire un avant-après en défilant dans le document numérique.

Figure 16

Exemple de mise en page d'un photomontage (3/4)

Partie gauche du photomontage avec un champ horizontal de l'image de 60°. Cette vue à taille réelle montre le contexte éolien visible sur la vue initiale à laquelle on ajoute cette fois les éoliennes en instruction et celles du projet éolien.

Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Figure 16

Exemple de mise en page d'un photomontage (4/4)

Hyperlien pour retourner à la sélection des points de vue du tableau, à l'ouverture du carnet de photomontages

• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Partie droite du photomontage avec un champ horizontal de l'image de 60°. Cette vue à taille réelle montre le contexte éolien visible sur la vue initiale à laquelle on ajoute cette fois les éoliennes en instruction et celles du projet éolien.

Figure 17

Tableau des points de vue de la campagne de photomontages avec numéro de page cliquable

Numéro	Localisation des points de vue	Numéro de page
1	CURCHY - Depuis le cimetière militaire allemand de Manicourt : "Soldatenfriedhof Manicourt"	56
2	CURCHY - Entrée sud du hameau de Manicourt	60
3	CURCHY - Sortie sud-est par la rue de Manicourt	64
4	CURCHY - Sortie nord-est par la D337	68
5	CURCHY - Depuis l'entrée du cimetière accolé à l'église	72
6	CURCHY - Entrée ouest par la D337	76
7	ETALON - Entrée sud-est par la rue du Château	80
8	ETALON - Entrée ouest par la D139, au niveau de la patte d'oie avec un sentier	84
9	HERLY - Entrée sud par la D228	88
10	NESLE - Depuis le Faubourg Saint-Léonard, par la D930b	92
11	NESLE - Depuis l'impasse de l'Appentis du Faubourg Saint-Léonard	96
12	NESLE - Sortie ouest par la D337	100
12b	NESLE - À l'intersection entre la D337 et la D930, à l'ouest du bourg	104
13	NESLE - Depuis l'intersection entre la D337 et la rue des Chapeliers	108
14	MESNIL-SAINT-NICAISE - Sortie ouest du hameau de Mesnil le Petit, par la rue de Manicourt	112
15	CURCHY - Au sud du hameau de Dreslincourt, depuis la rue de la Chapelle	116
16	HYPERCOURT - Sortie est du hameau de Hyencourt le Petit	120
17	PUZEAUX - Depuis la D337, juste avant son intersection avec la D1017	124
18	RETHONVILLERS - Sortie nord-est par la rue des Mangons	128
19	CRESSY-OMENCOURT - À l'intersection entre la D15 et une voie vicinale menant à Billancourt	132

Volet paysager

Carnet de photomontages



Point de vue n°01

Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
11/08/2025	17:17:08	Panoramique	690571	6963400

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E4 : 0,7 km	E1 : 1,0 km	4	CURCHY - Depuis le cimetière militaire allemand « Soldatenfriedhof Manicourt »

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
-	-	x	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
-	-	Modérées	Nulles

Carte générale

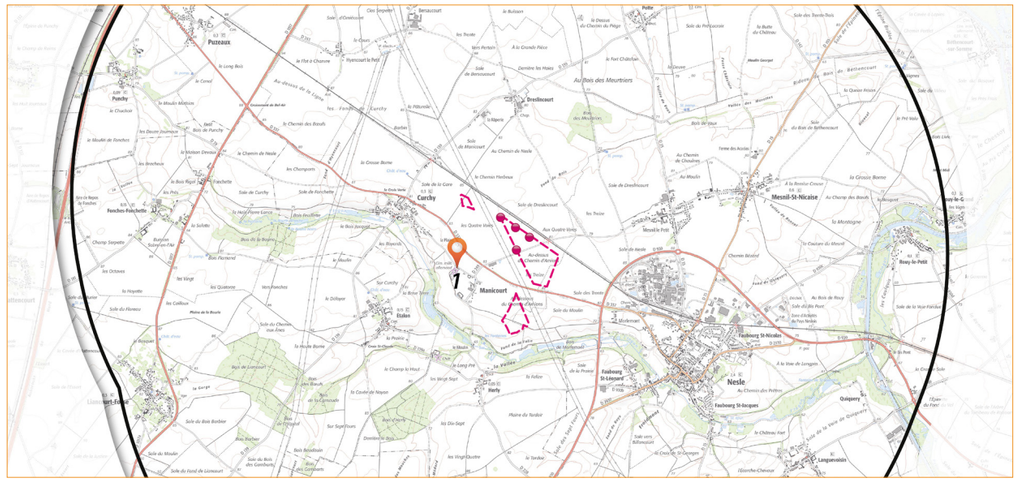

Zoom

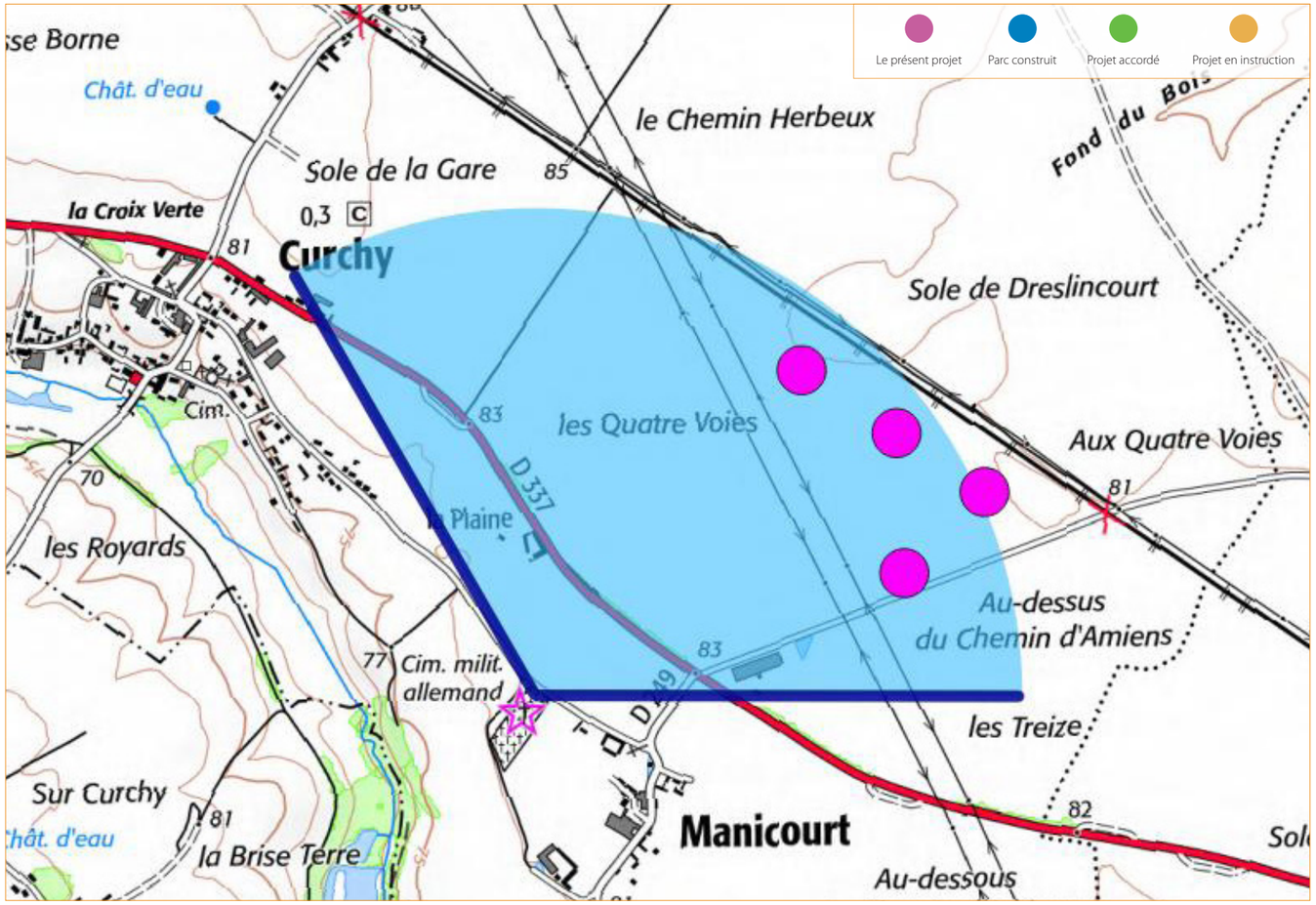

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe sur l'allée centrale du cimetière militaire allemand présent sur la commune de Curchy. Ce lieu de mémoire, qui ne fait pas l'objet d'une protection patrimoniale particulière, se trouve juste à l'ouest du hameau de Manicourt, le long de la voie vicinale reliant Curchy à Manicourt.

Typique des cimetières militaires allemands, on retrouve des arbres de haut jet à l'intérieur du cimetière, ici en partie visible sur la gauche du panoramique. Les vues en direction du projet se font à l'opposé de la perspective du cimetière où se dressent l'imposante croix en acier forgé et l'ossuaire.

Les terres de grandes cultures du plateau du Santerre font face au cimetière. L'alignement d'arbres visible sur la partie centrale et à droite du panoramique correspond à la végétation accompagnant le tracé de l'axe routier à forte fréquentation D337.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles en ligne.

Elles sont en revanche toutes en partie masquées par l'alignement d'arbres qui accompagne l'axe routier D337. De par la proximité du point de vue, les éoliennes du projet se situant à une distance allant de 0,7 à 1,0 km de l'observateur, leur prégnance visuelle reste modérée. Pour cette raison, l'incidence du projet au regard du cimetière militaire allemand de Manicourt est également considérée comme modérée.

Concernant les effets cumulés avec le contexte éolien alentour, de par une prégnance visuelle plus importante, le projet se lit sur un plan d'échelle différent du reste du contexte éolien. Il n'y a donc pas de création d'effets cumulés gênants.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet · Parc construit · Projet accordé · Projet en instruction



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°02

Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
11/08/2025	17:05:55	Panoramique	690686	6962974

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E4 : 0,9 km	E3 : 1,1, km	2	CURCHY - Entrée sud du hameau de Manicourt

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
-	x	-	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
-	Faibles	-	-

Carte générale

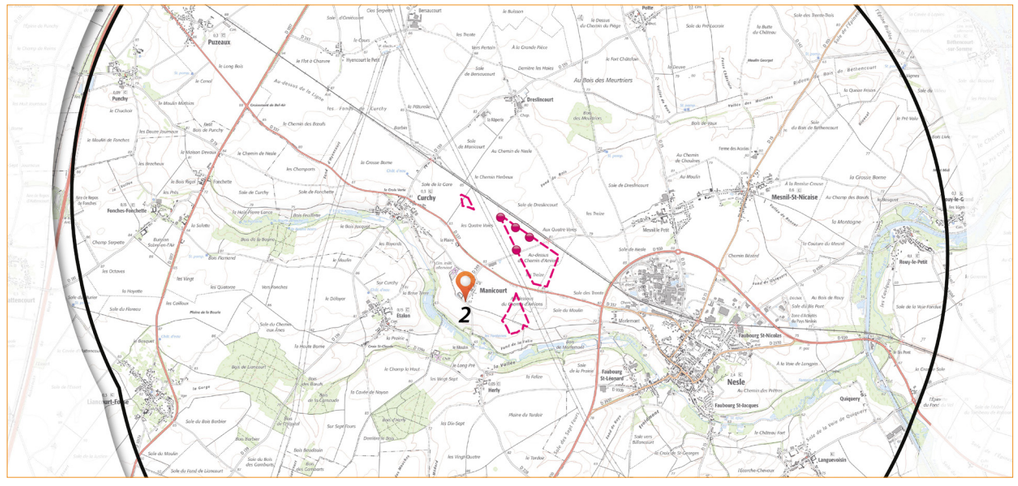
Curchy
Manicourt
Mesnil-St-Nicaise
Nesle
Roisel
Bray-sur-Somme
Bray-le-Petit
Dreslincourt
Pozeaux
Etalon
Fouboug St-Nicolas
Fouboug St-Jacques
Fouboug St-Leonard
Harly
Longavesnes
Sur Curchy
Au Bois des Meurtriers
Au Chemin de Neele
Au Champ des Bouts
Au Champ de Manicourt
Au Chemin Herbeux
Au Dessus du Chemin d'Amiens
Au Bois de Bethencourt
Au Bois de Roisy
Au Bois de Vaux
Au Chemin de Choulnes
Au Maulet
Au Quatre Voies
Au Terne des Acres
Au Vert Champ
Aux Chemins des Petites
Aux Quatre Voies
Aux Terres Fraiches
Aux Vergnes
Chemin Blondel
Chemin Herbeux
Chemin Vert
Champ Serpette
Champ de la Haie
Champ de la Haie Bourdon
Champ de la Haie Fouquet
Champ de la Haie Lorin
Champ de la Haie Pierre Lorin
Champ de la Haie Vaillant
Champ de la Haie Vaillant Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin Lorin Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin Lorin Lorin Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin
Champ de la Haie Vaillant Pierre Lorin

Position de l'observateur

L'observateur se situe à l'entrée sud du hameau de Manicourt, depuis la voie vicinale menant à Herly.

Comme il est visible sur le panoramique, ce lieu de vie se compose de quelques habitations et de grands bâtiments agricoles. De nombreux arbres de haut jet accompagnent la silhouette urbaine du hameau.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, deux des quatre éoliennes du projet sont visibles.

Il s'agit des deux éoliennes les plus à l'ouest qui sont visibles toutes deux par un bout de pale émergeant au-dessus du bâti. La prégnance visuelle de ces deux éoliennes est faible, avec des rapports d'échelles très largement favorables au bâti. Les deux éoliennes du projet les plus à l'est sont entièrement masquées par la conjoncture du bâti et de la végétation.

En dehors du présent projet, aucune autre éolienne n'est visible. Il n'y a donc pas d'enjeux d'effets cumulés.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°03

Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
11/08/2025	17:25:03	Panoramique	690244	6963795

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E3 : 0,9 km	E1 : 1,2 km	4	CURCHY - Sortie sud-est par la rue de Manicourt

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Faibles	Faibles	-	Nulles

Carte générale

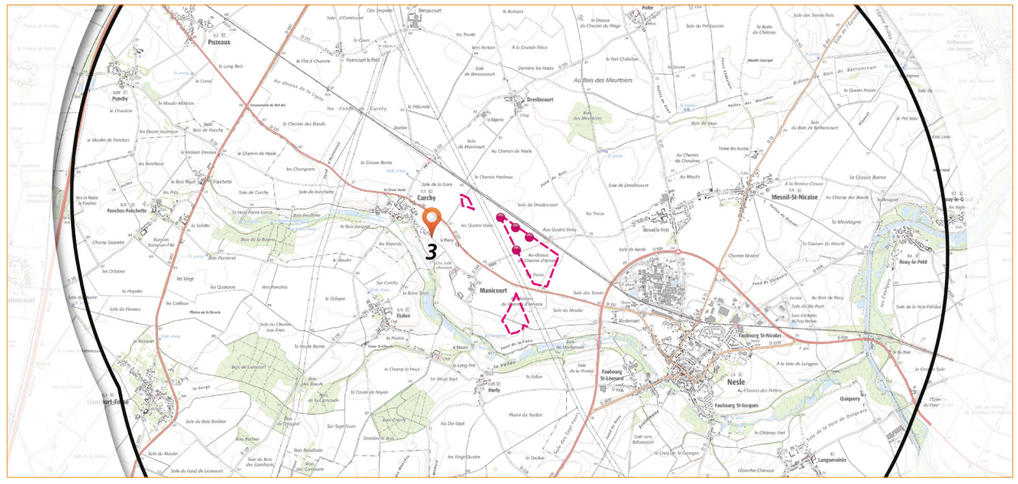

Zoom

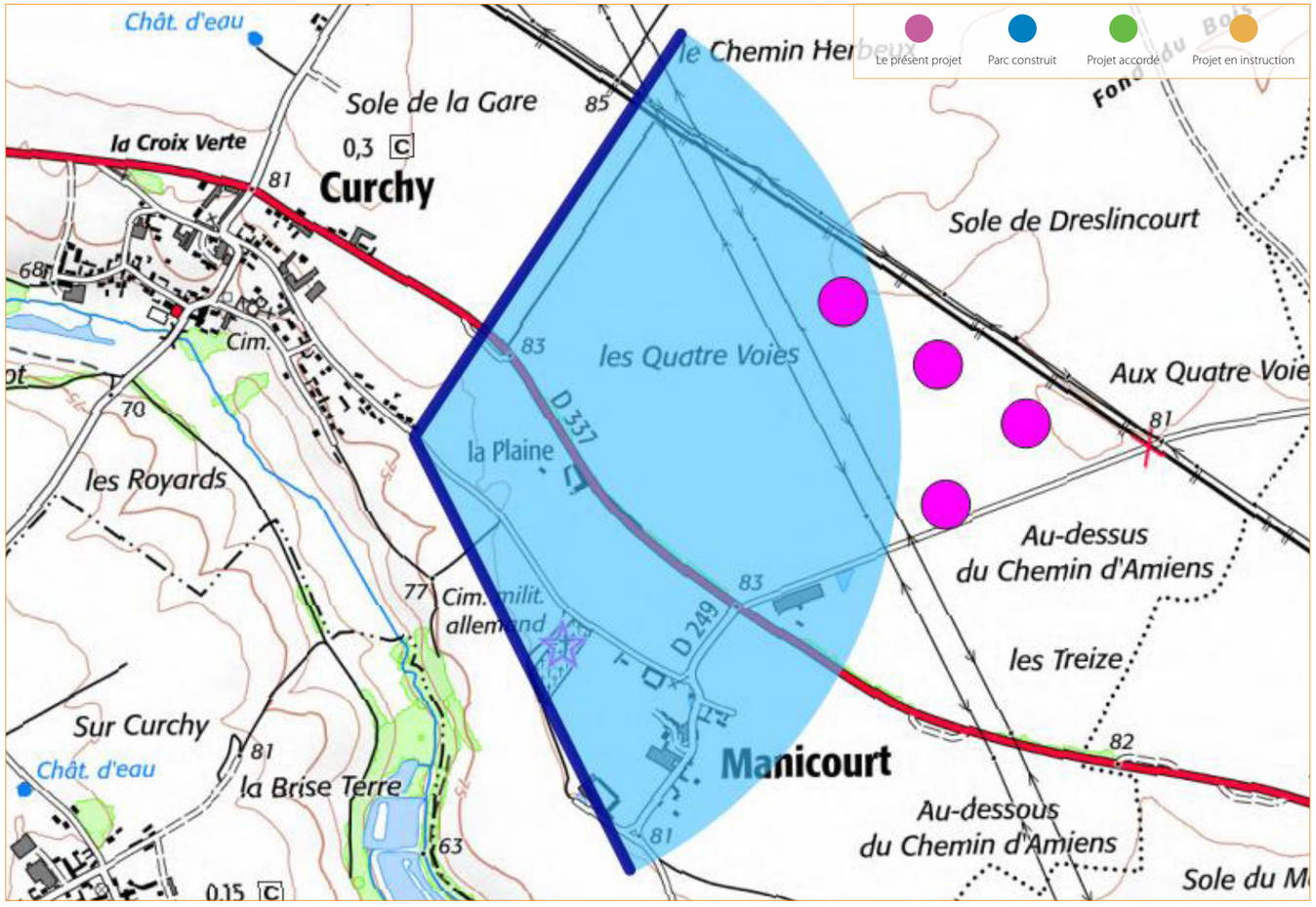

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe en sortie sud-est du bourg de Curchy, depuis la voie vicinale menant au hameau de Manicourt. On peut d'ailleurs distinguer la silhouette urbaine du hameau en suivant le tracé de l'axe routier. Les habitations les plus à l'est de Curchy se trouvent juste derrière l'observateur.

Les terres de grandes cultures du plateau du Santerre sont présentes de part et d'autre du tracé de l'axe routier. L'alignement d'arbres visible au centre du panoramique correspond à la végétation accompagnant le tracé de l'axe routier à forte fréquentation D337. Sur la droite du panoramique, on retrouve également une partie de la végétation du cimetière militaire allemand de Manicourt.

Enfin, au centre du panoramique, le bâti visible entouré par la végétation est celui de la ferme isolée de la Plaine.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles en ligne.

Hormis l'éolienne du projet visible la plus à l'ouest, les autres éoliennes sont toutes en partie grandement masquées par l'alignement d'arbres qui accompagne l'axe routier D337. Les éoliennes se confondent avec cette végétation de par une hauteur équivalente. De ce fait, les rapports d'échelles sont largement favorables au paysage. La prégnance visuelle de l'éolienne du projet la plus à l'ouest est faible, tandis qu'elle est très faible pour les trois autres éoliennes, de par leur masquage par la végétation.

Concernant les effets cumulés avec le contexte éolien alentour, de par une prégnance visuelle plus importante, le projet se lit sur un plan d'échelle différent du reste du contexte éolien. Il n'y a donc pas de création d'effets cumulés gênants.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet · Parc construit · Projet accordé · Projet en instruction

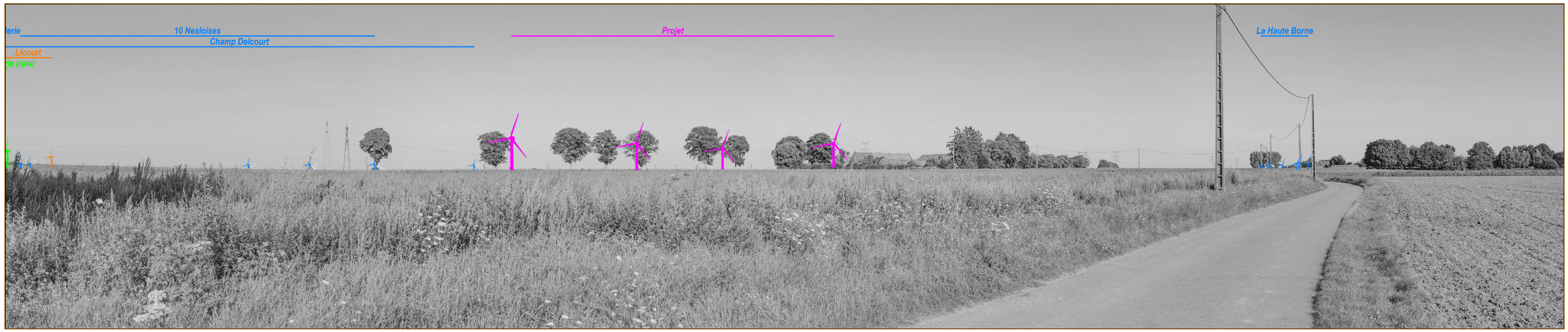

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°04

Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
11/08/2025	16:56:54	Panoramique	690159	6964166

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E3 : 0,9 km	E1 : 1,3 km	4	CURCHY - Sortie nord-est par la D337

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x
Incidences paysagères	**Incidences locales**	**Incidences patrimoniales**	**Incidences éoliennes**
Modérées	Modérées	-	Nulles

Carte générale

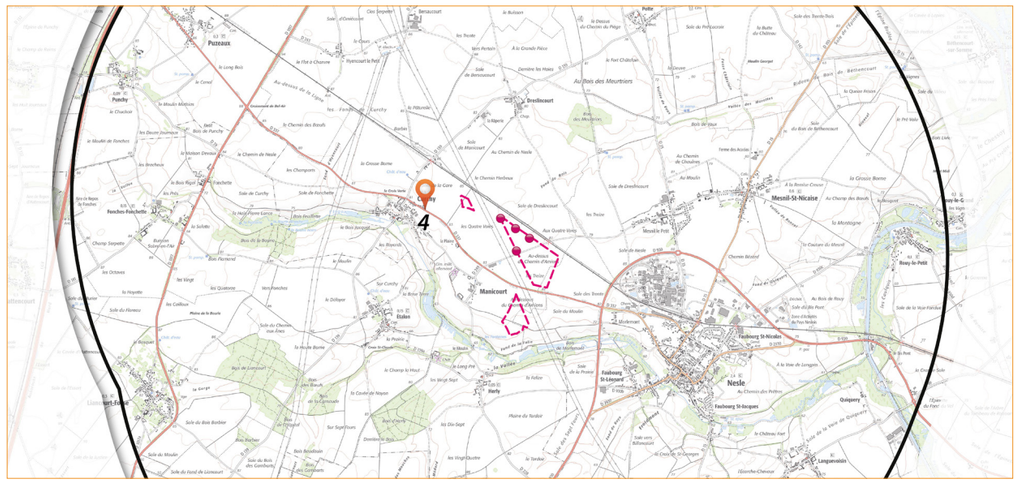

Zoom

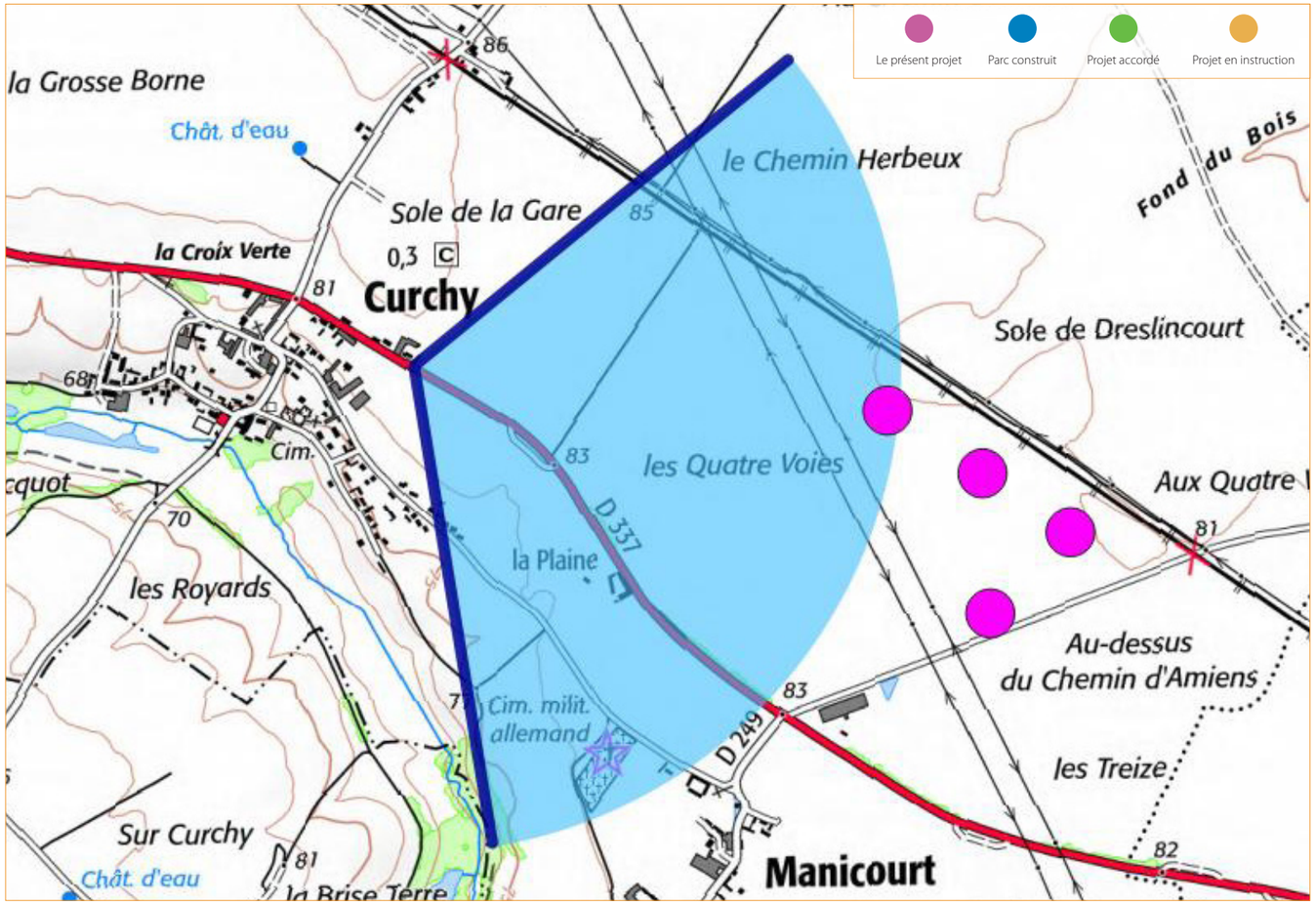

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe cette fois-ci en sortie nord-est du bourg de Curchy, depuis l'axe routier à forte fréquentation D337, sur sa portion en direction de Nesle. On distingue par ailleurs l'important pôle industriel de la ville au centre du panoramique.

La partie gauche de l'axe routier est occupée par des terres de grandes cultures, tout comme la partie droite, mais avec une végétation nettement plus importante. Cela s'explique par la présence de la silhouette végétalisée du hameau de Manicourt, de la végétation du cimetière militaire allemand mais aussi des quelques arbres de haut jet accompagnant le tracé de l'axe routier D337.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont entièrement visibles en ligne, avec cependant l'éolienne la plus à l'est légèrement plus en retrait des trois autres.

Les éoliennes s'implantent du côté gauche du tracé de l'axe routier. Leur hauteur est sensiblement identique à celle des pylônes électriques alentour. Les rapports d'échelles sont favorables au paysage. La prégnance visuelle des éoliennes est modérée.

Concernant les effets cumulés avec le contexte éolien alentour, le projet apparaît ici plus isolé et, de par une prégnance visuelle plus importante, il se lit sur un plan d'échelle différent du reste du contexte éolien. Il n'y a donc pas de création d'effets cumulés gênants.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet · Parc construit · Projet accordé · Projet en instruction



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



- Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°05

Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
11/08/2025	16:48:06	Panoramique	689888	6964076

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E3 : 1,2 km	E1 : 1,6 km	0	CURCHY - Depuis l'entrée du cimetière accolé à l'église

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
-	x	x	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
-	Nulles	Nulles	-

Carte générale

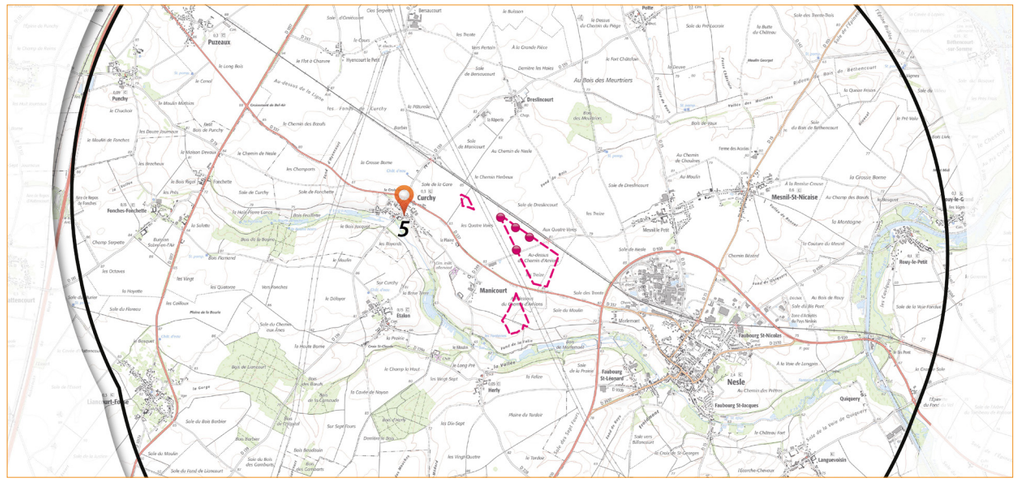

Zoom

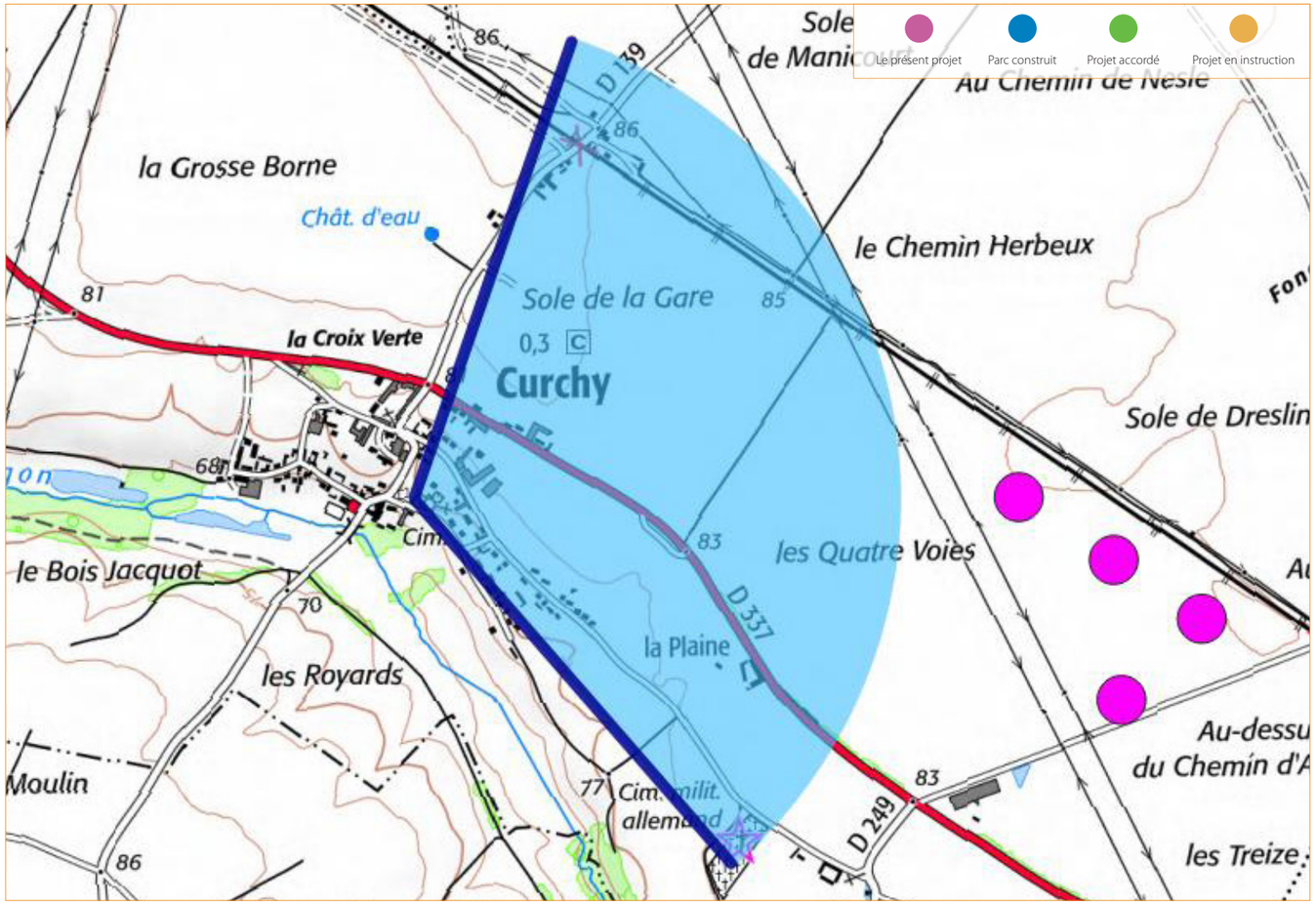

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe au sein du bourg de Curchy, et plus précisément depuis l'entrée du cimetière accolé à l'église Saint-Médard. Cette dernière ne fait pas l'objet d'une protection patrimoniale particulière. L'église est implantée sur le versant nord de la vallée de l'Ingon, au niveau de la rupture de pente marquant la stabilisation du versant, à peu près au centre du bourg.

Étant donné la densité du bâti au centre du lieu de vie, il n'y a pas de fenêtres visuelles ou d'ouvertures sur le paysage, en direction du projet. Quand bien même les vues sont ici un peu ouvertes, la densité du bâti aux abords de l'église masque rapidement les vues sur l'horizon.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont entièrement masquées par le bâti.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°06

Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
11/08/2025	17:32:50	Panoramique	689194	6964461

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E3 : 1,9 km	E1 : 2,3 km	2	CURCHY - Entrée ouest par la D337

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
-	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
-	Modérées	-	Nulles

Carte générale

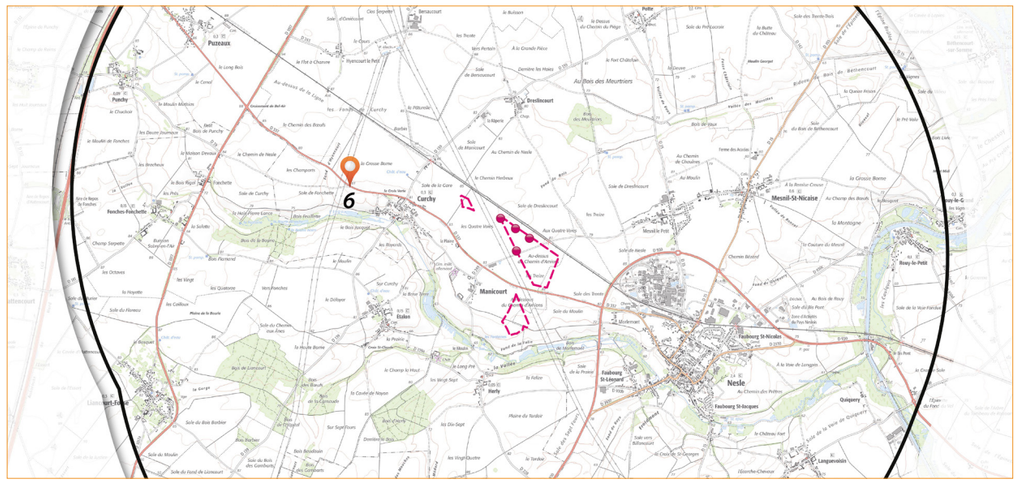

Zoom

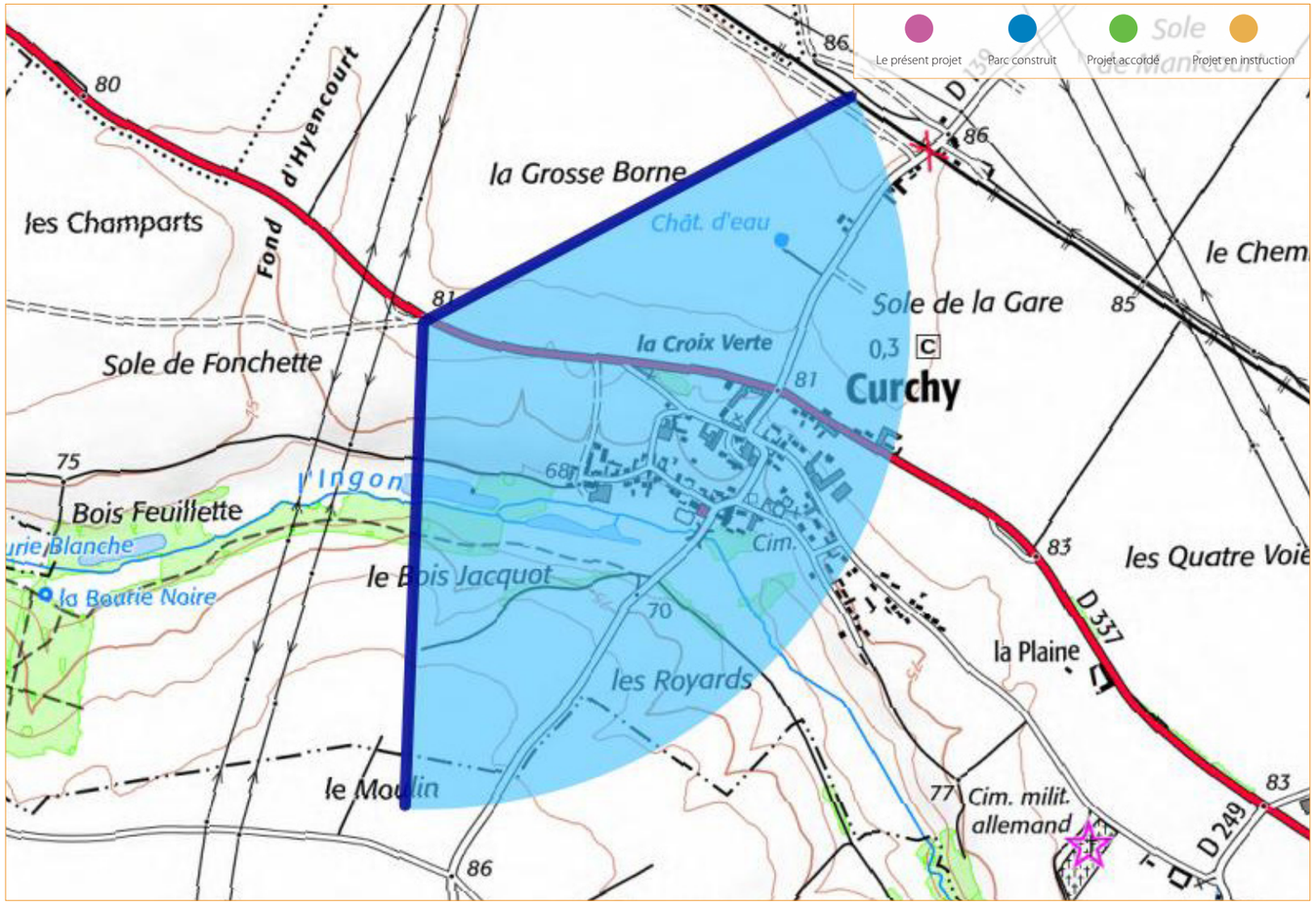

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe une nouvelle fois sur la commune de Curchy, cette fois-ci en entrée ouest depuis l'axe routier à forte fréquentation D337, sur sa portion reliant à Puzeaux.

La silhouette urbaine de Curchy est visible au centre du panoramique. On constate ici la déclinaison très douce du relief sur la droite du tracé de l'axe routier, à l'approche de la vallée de l'Ingon. La présence du cours d'eau est également marquée par une végétation importante, visible tout à droite par un rideau de peupliers, entre autres.

La partie gauche du tracé de l'axe routier est occupée dans un premier temps par un talus puis ensuite par quelques arbres de haut jet présents jusqu'aux premières habitations du bourg.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les trois éoliennes les plus à l'ouest sont masquées par la végétation accompagnant le tracé de l'axe routier. Seulement un bout de pale d'une de ces éoliennes est visible au travers de la végétation.

En revanche, l'éolienne la plus à l'est, légèrement plus en retrait des trois autres, est entièrement visible. La hauteur du mât est similaire aux pylônes électriques aux abords de l'éolienne. Bien que cette éolienne soit en covisibilité de superposition avec la silhouette urbaine de Curchy, les rapports d'échelles restent favorables au bâti, dont l'étalement et la prégnance visuelle sont plus importants. La prégnance visuelle de l'éolienne du projet visible est modérée.

Concernant les effets cumulés avec le contexte éolien alentour, il n'y a pas de création d'effets cumulés gênants avec le parc en service de la Haute Borne, de par son éloignement.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet · Parc construit · Projet accordé · Projet en instruction



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°07

Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
11/08/2025	16:17:00	Panoramique	689927	6962420

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E4 : 1,8 km	E1 : 2,0 km	0	ETALON - Entrée sud-est par la rue du Château

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Nulles	Nulles	-	-

Carte générale

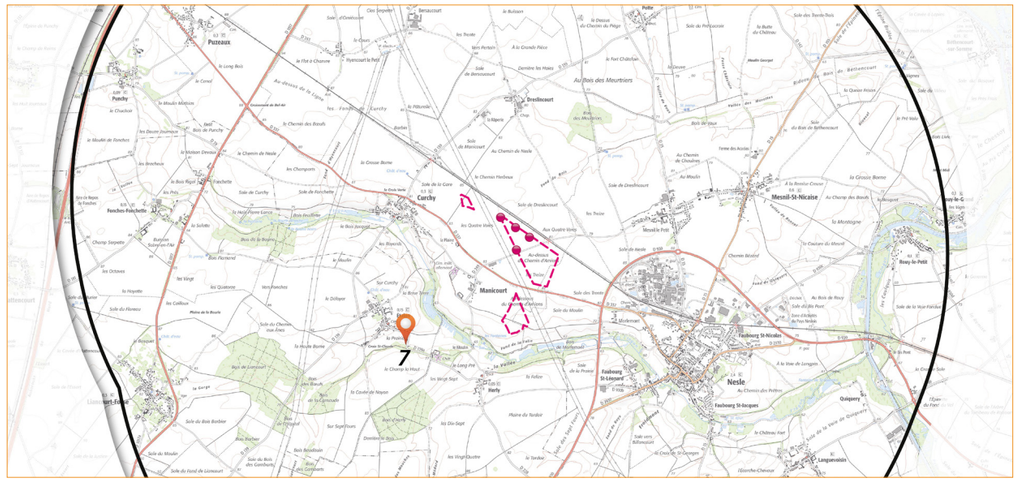

Zoom

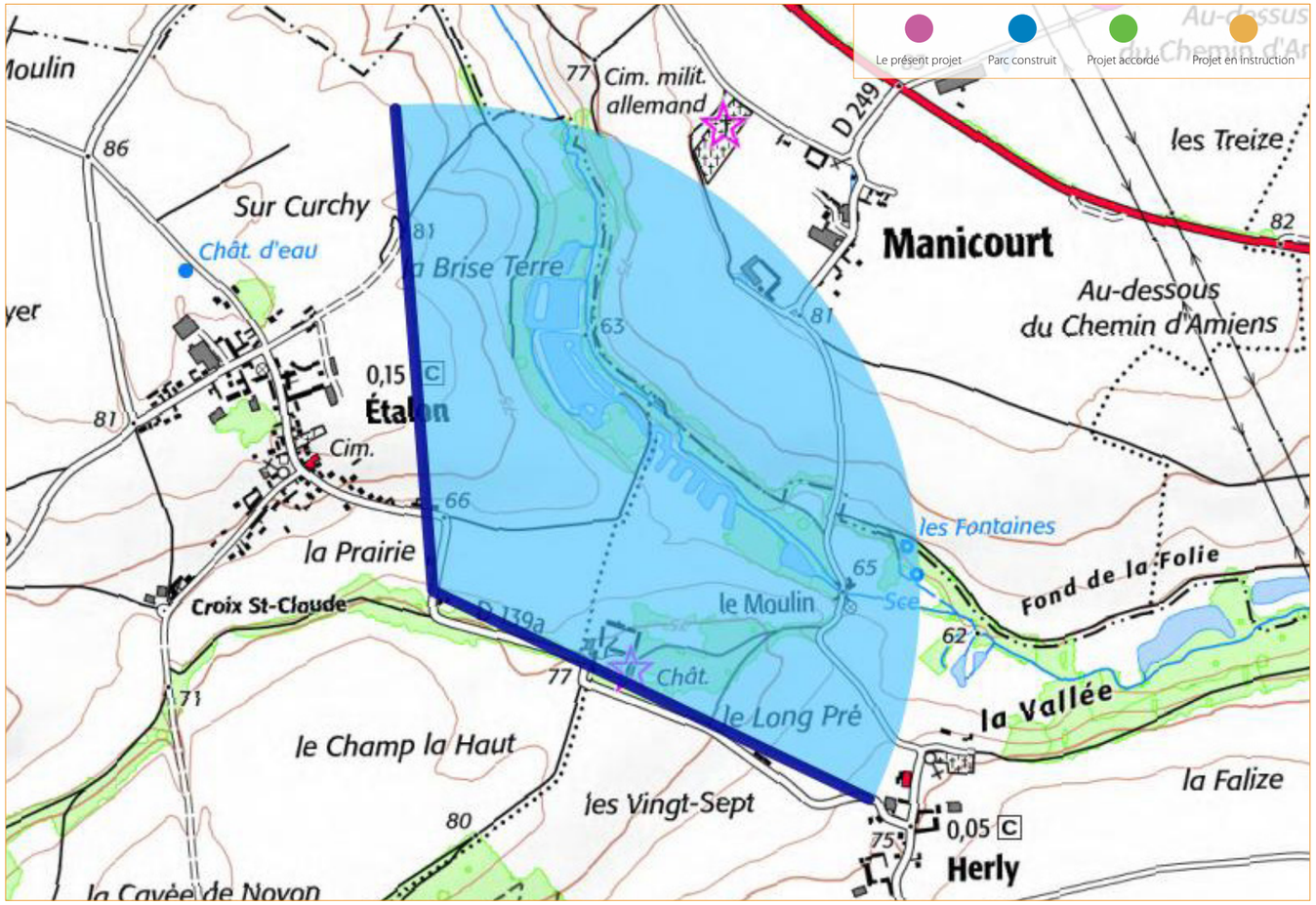

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe en entrée sud-est du bourg d'Étalon, depuis la voie vicinale dénommée « Rue du Château ». Deux habitations un peu plus isolées du reste du bourg sont situées de part et d'autre du tracé de l'axe routier. L'une d'entre elle est visible sur la gauche.

Toujours en s'appuyant sur le tracé de l'axe routier, mais aussi plus à droite du panoramique, on constate quelques douces ondulations du relief puisque l'observateur se trouve sur le versant de la vallée de l'Ingon opposé au site du projet. Une nouvelle fois, la présence du cours d'eau est surtout marquée par une végétation importante.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont entièrement masquées par la végétation.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet · Parc construit · Projet accordé · Projet en instruction

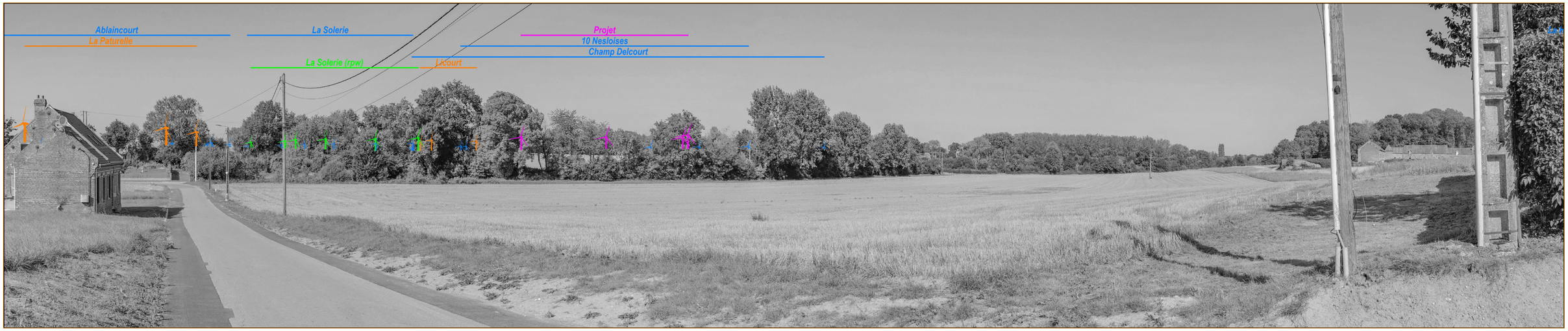

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°08

Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
11/08/2025	16:33:12	Panoramique	689009	6962452

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E4 : 2,6 km	E1 : 2,8 km	0	ETALON - Entrée ouest par la D139, au niveau de la patte d'oie avec un sentier

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	x	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Nulles	Nulles	Nulles	-

Carte générale

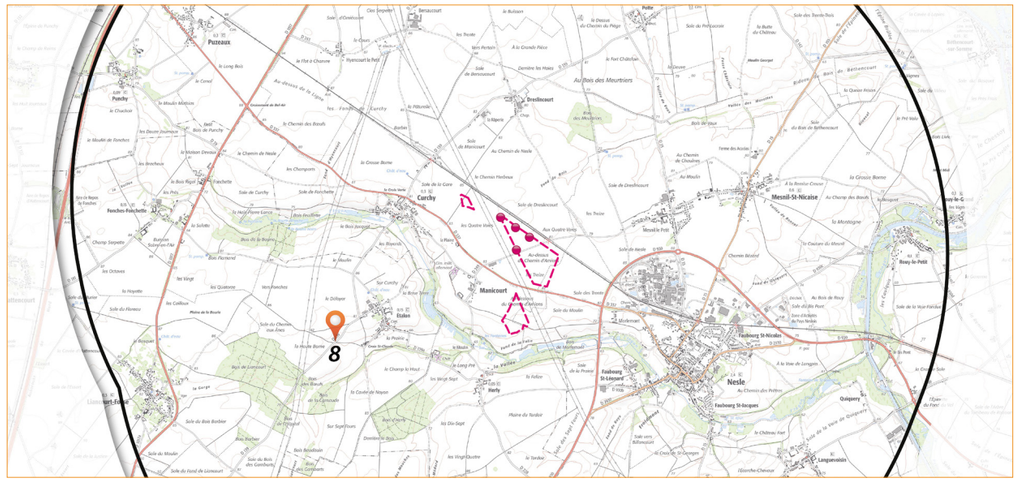

Zoom

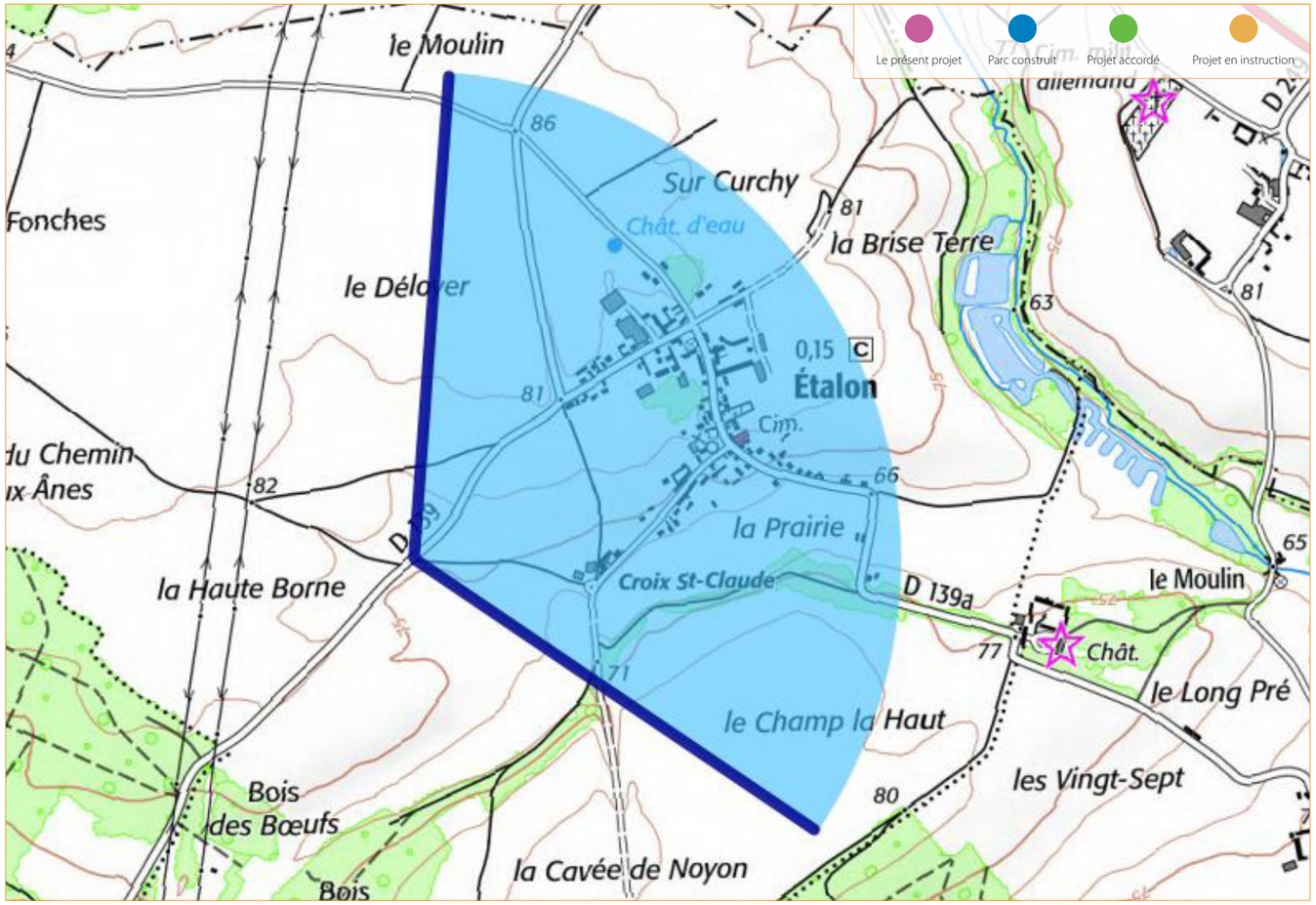

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe toujours sur la commune d'Étalon, mais cette fois-ci en entrée ouest depuis l'axe routier à desserte locale D129.

La silhouette urbaine du bourg d'Étalon s'étale sur toute la partie centrale du panoramique, accompagnée d'une végétation importante. Il s'agit de la végétation aux abords et au sein du bourg, mais aussi de la végétation qui accompagne la vallée de l'Ingon. Ce point de vue est situé sur le versant de la vallée opposé au site du projet.

Au sein de cette silhouette urbaine et végétalisée, le clocher de l'église Saint-Nicolas se démarque assez nettement au travers de la végétation. L'église ne fait pas l'objet d'une protection patrimoniale particulière.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont entièrement masquées par la conjoncture du relief et de la végétation.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet · Parc construit · Projet accordé · Projet en instruction

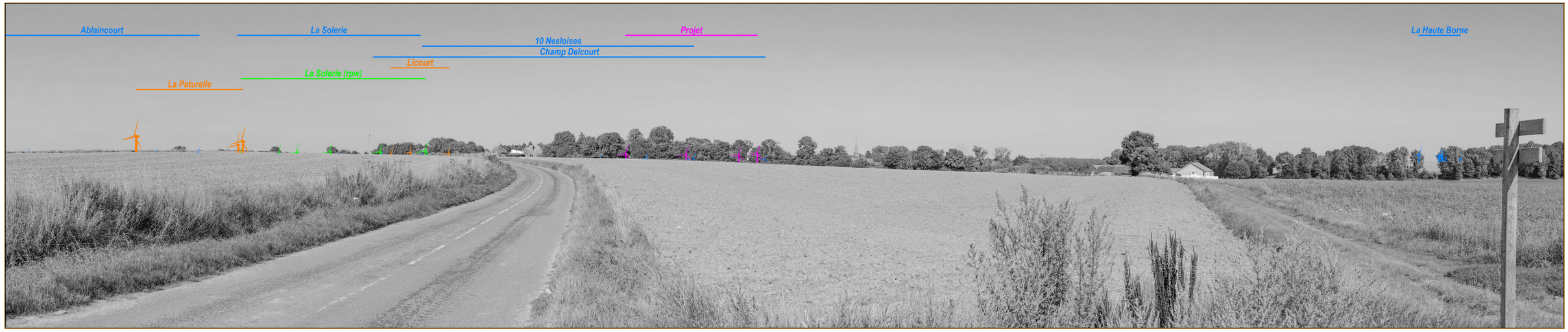

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



- Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°09

Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
11/08/2025	16:02:45	Panoramique	690884	6961731

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E4 : 1,9 km	E3 : 2,3 km	1	HERLY - Entrée sud par la D228

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	x	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Très faibles	Très faibles	Très faibles	Nulles

Carte générale

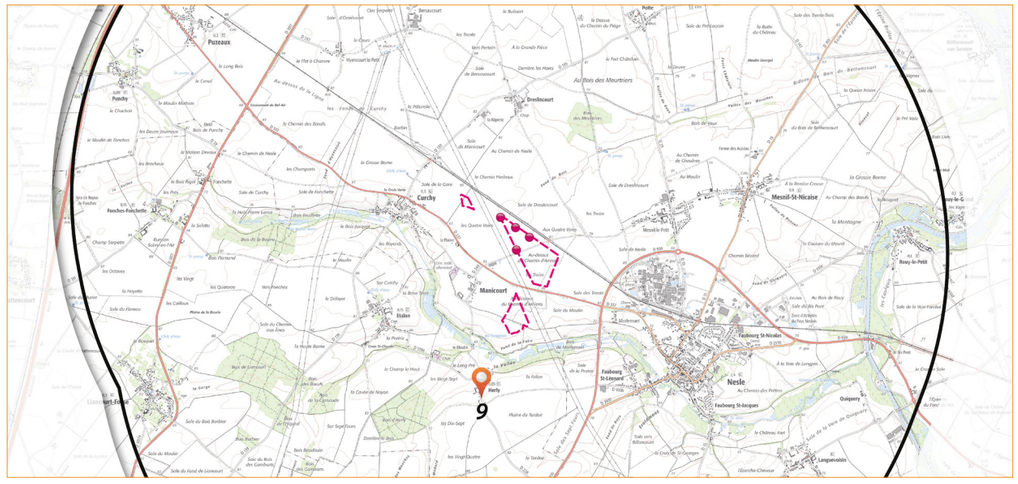

Zoom

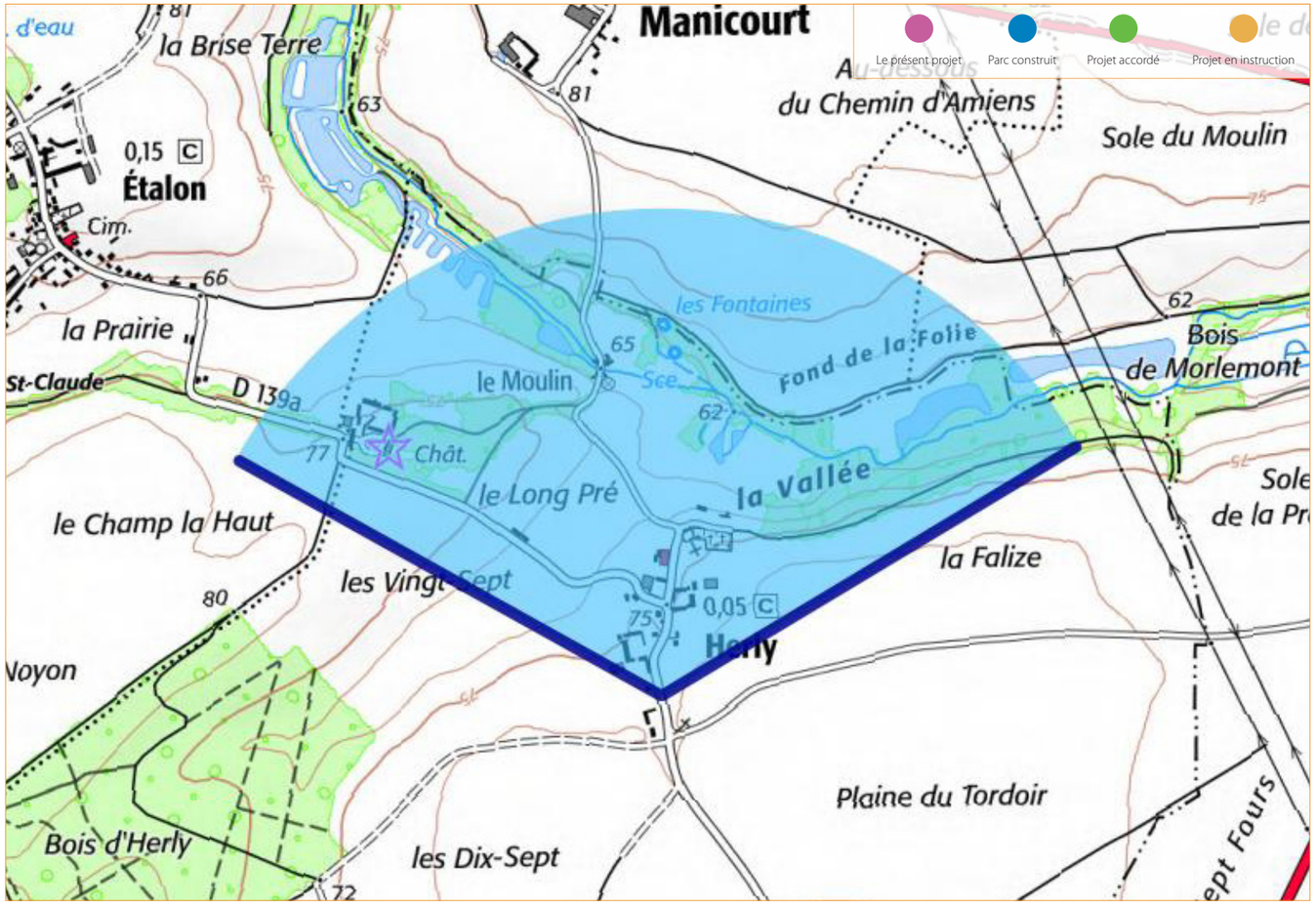

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe en entrée sud du bourg d'Herly, depuis l'axe de desserte locale D228, au niveau des premières habitations.

Ce point de vue est situé sur le versant de la vallée de l'Ingon opposé au site du projet. La végétation accompagnant le cours d'eau est visible sur la partie droite du panoramique. On constate également quelques ondulations douces du relief.

De la silhouette urbaine d'Herly, le clocher de l'église Saint-Éloi se démarque en émergeant au-dessus du bâti. L'église ne fait pas l'objet d'une protection patrimoniale particulière.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, trois des quatre éoliennes du projet sont entièrement masquées par la conjoncture du bâti, de la végétation et du relief.

Seul un bout de pale de l'éolienne du projet la plus à l'est demeure visible en émergeant très discrètement au-dessus du bâti, juste à droite de la silhouette du clocher de l'église. La prégnance visuelle de cet élément de l'éolienne est très faible, avec des rapports d'échelles largement favorables au bâti, à l'église, mais aussi à la végétation accompagnant la vallée de l'Ingon.

Concernant les effets cumulés avec le contexte éolien alentour, le projet n'étant visible que par un bout de pale, il ne crée pas d'effets cumulés gênants.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

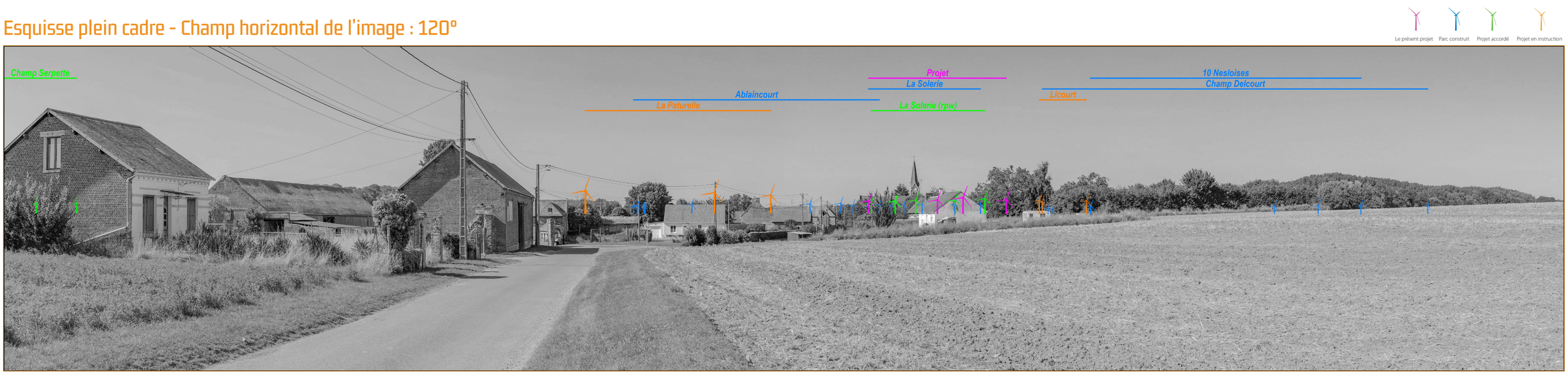

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



- Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°10

Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
11/08/2025	15:15:43	Panoramique	692548	6961888

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E4 : 2,1 km	E3 : 2,4 km	0	NESLE - Depuis le Faubourg Saint-Léonard, par la D930b

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Nulles	Nulles	-	-

Carte générale

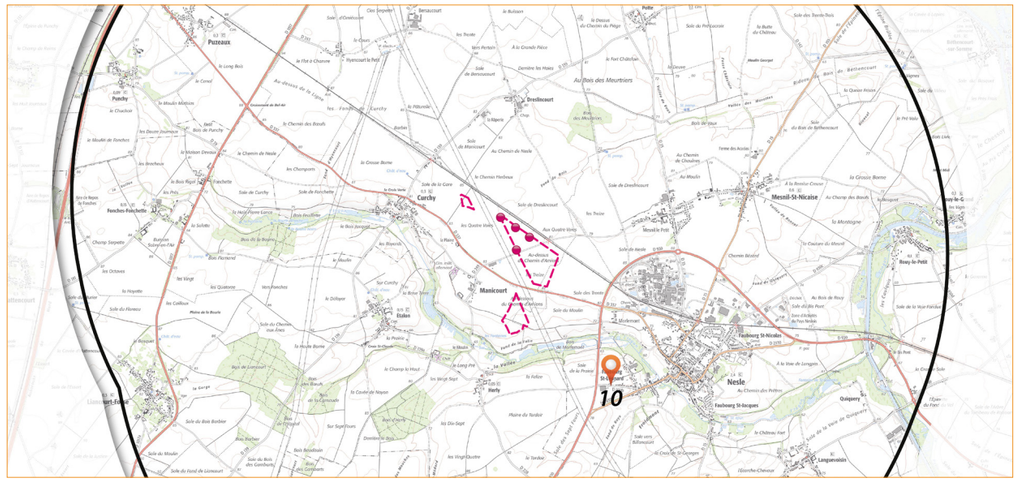

Zoom

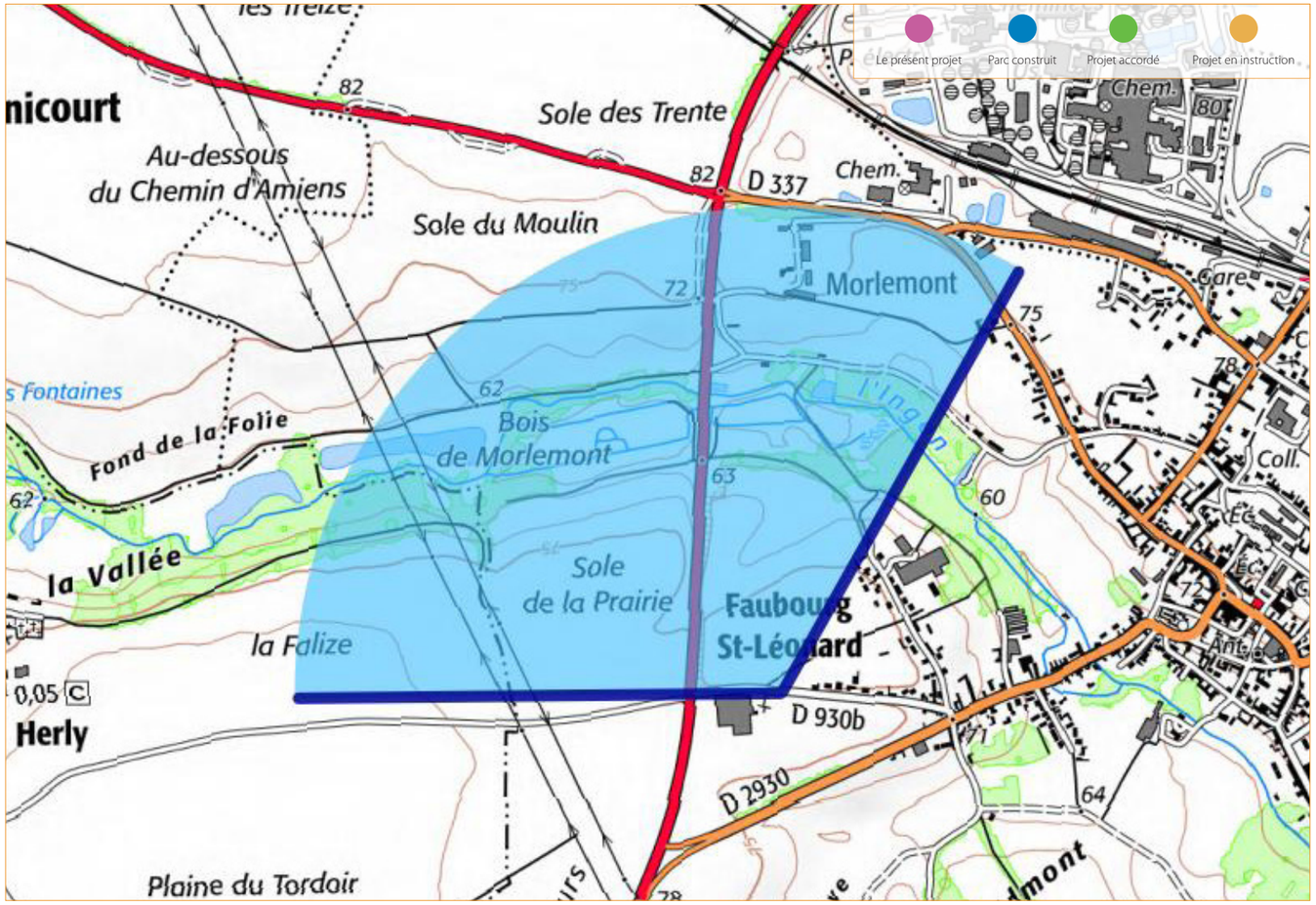

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe au sud-ouest de Nesle, depuis l'axe de desserte locale D930b, aussi dit localement « rue d'Herly ». Cette voie vicinale dessert les habitations du Faubourg Saint-Léonard.

La vallée de l'Ingon passe juste au nord du faubourg, ce qui explique ici les variations du relief. À cela s'ajoute un talus qui suit la partie droite de l'axe routier et masque en partie les vues sur l'horizon.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont entièrement masquées par le relief, et en particulier le talus qui accompagne l'axe routier D930b.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

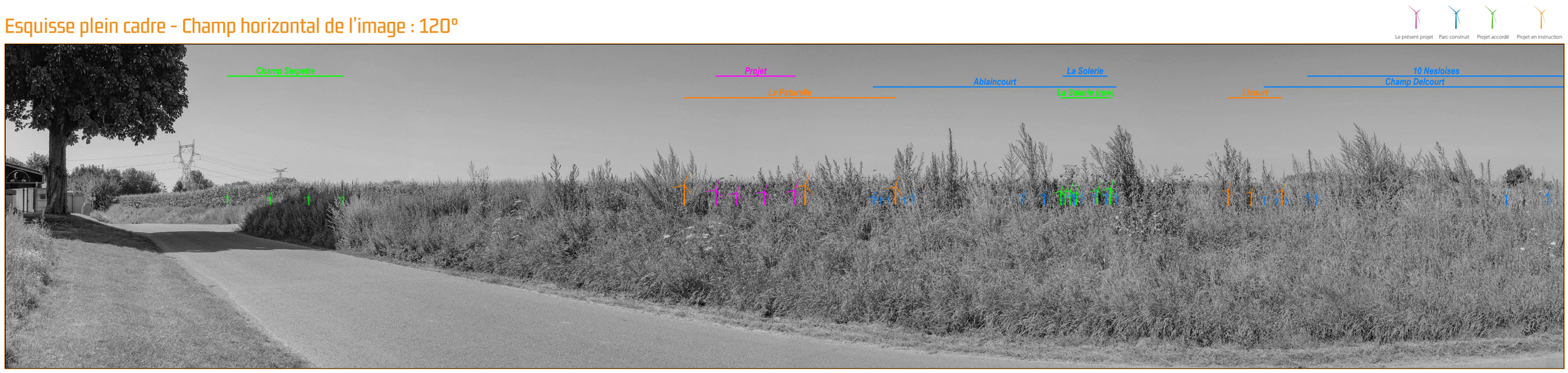

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°11

Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
11/08/2025	15:03:15	Panoramique	692745	6962179

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E4 : 2,0 km	E3 : 2,4 km	0	NESLE - Depuis l'impasse de l'Appentis du Faubourg Saint-Léonard

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Nulles	Nulles	-	-

Carte générale

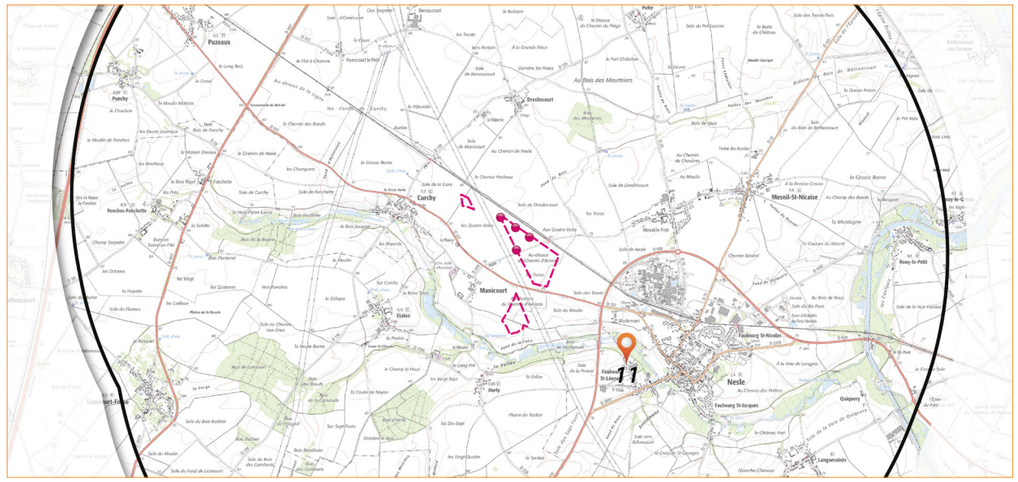

Zoom

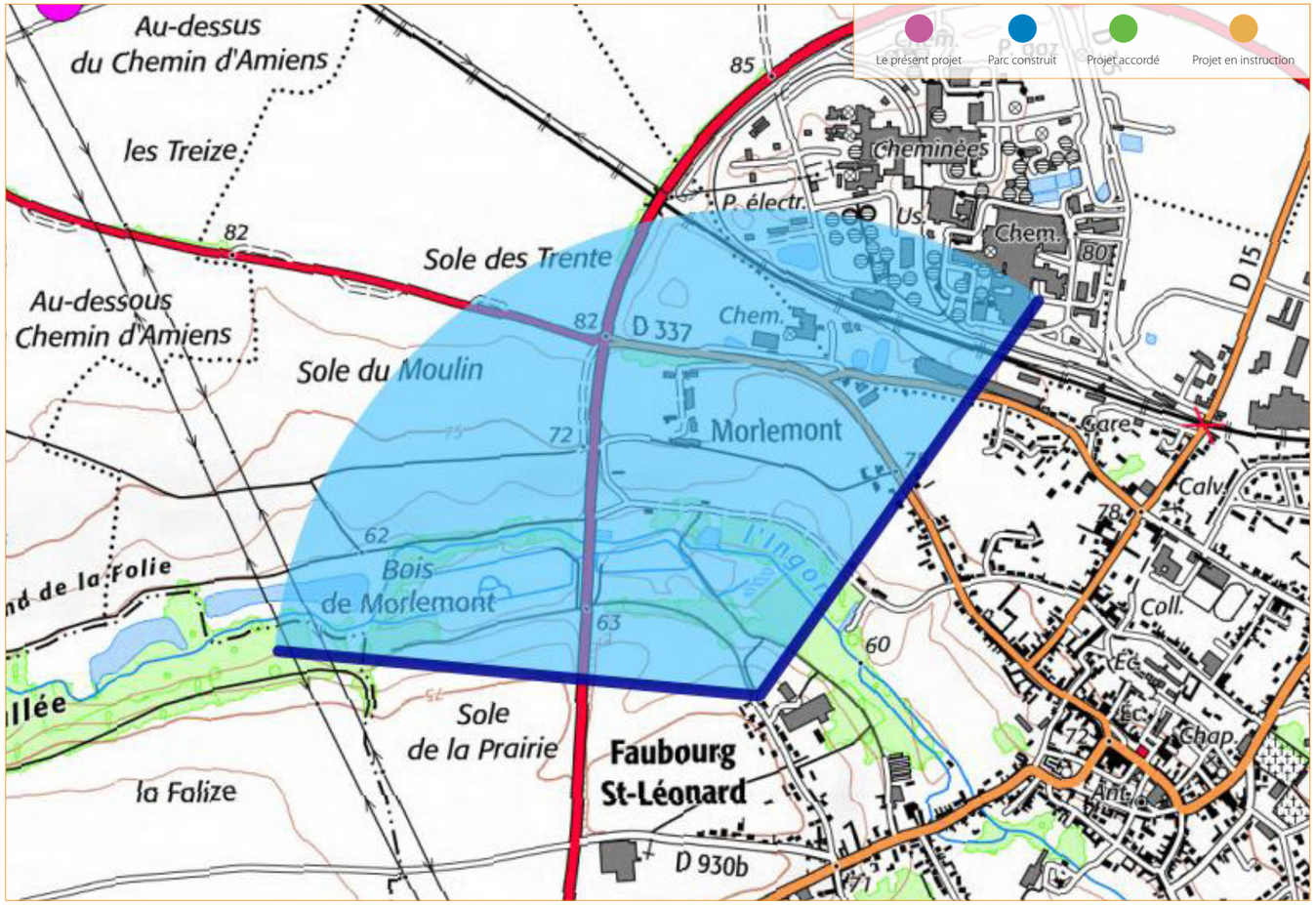

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe une nouvelle fois au sud-ouest de Nesle, mais cette fois-ci au sein du Faubourg Saint-Léonard et plus précisément depuis l'impasse de la rue de l'Appentis.

L'importante végétation présente est celle accompagnant la vallée de l'Ingon. Le cours d'eau passe à un peu plus de 200 m au plus proche de l'impasse. Bien que les vues sur l'horizon soient rapidement masquées par la végétation, quelques ouvertures sur le paysage restent possibles, notamment vers l'ouest en direction du plateau du Santerre.

Sur la partie droite du panoramique, au travers de la végétation, on aperçoit une partie de l'important pôle industriel au nord de Nesle.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont entièrement masquées par la végétation accompagnant la vallée de l'Ingon.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

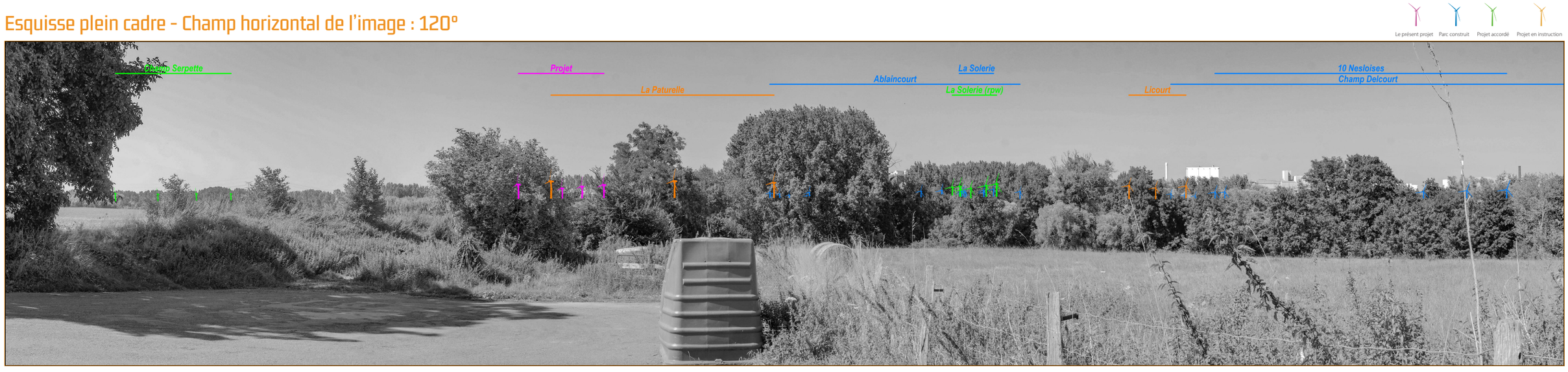

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l’image : 60° pour une distance d’observation de 45 cm



Point de vue n°12

Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
11/08/2025	15:27:18	Panoramique	692998	6962680

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 1,8 km	E3 : 2,3 km	0	NESLE - Sortie ouest par la D337

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
-	x	-	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
-	Nulles	-	-

Carte générale

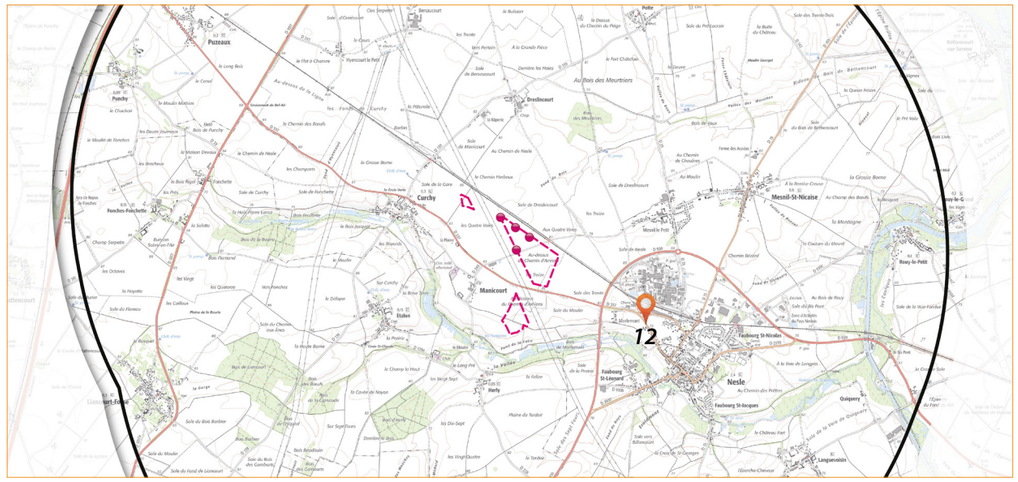

Zoom

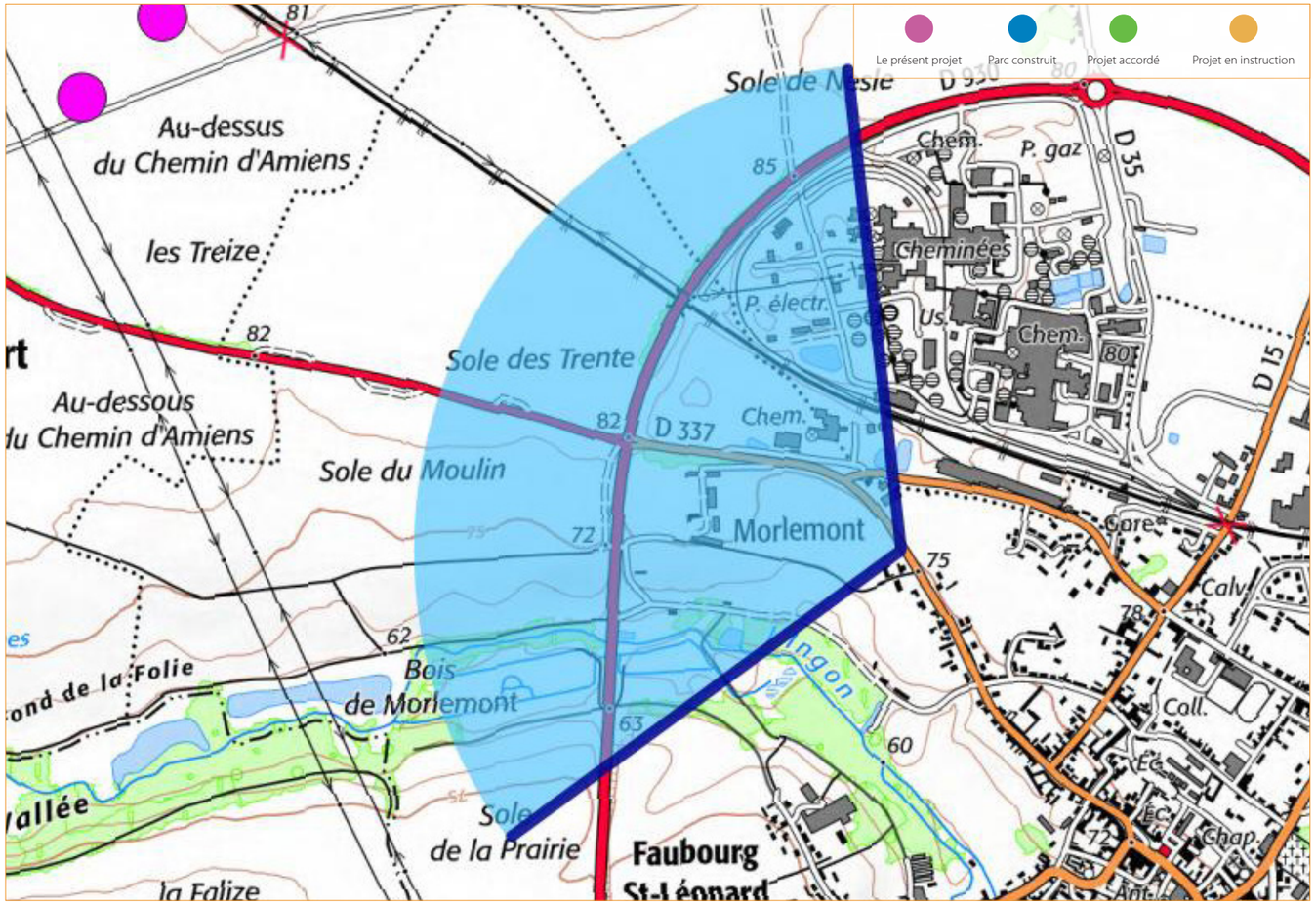

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe à l'ouest du tissu urbain de Nesle, au niveau des dernières habitations de la D337, aussi dite localement « route de Chaulnes ». Les habitations sont situées juste derrière l'observateur.

Le pôle industriel de la ville fait ici face à l'observateur. Celui-ci dispose d'un certain retrait par rapport aux habitations, en témoignent les terres non cultivées qui le séparent des habitations les plus à l'ouest de Nesle. Cela offre alors de brèves ouvertures sur le paysage, notamment vers l'ouest en direction du plateau du Santerre.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont entièrement masquées par les bâtiments industriels au nord de Nesle.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

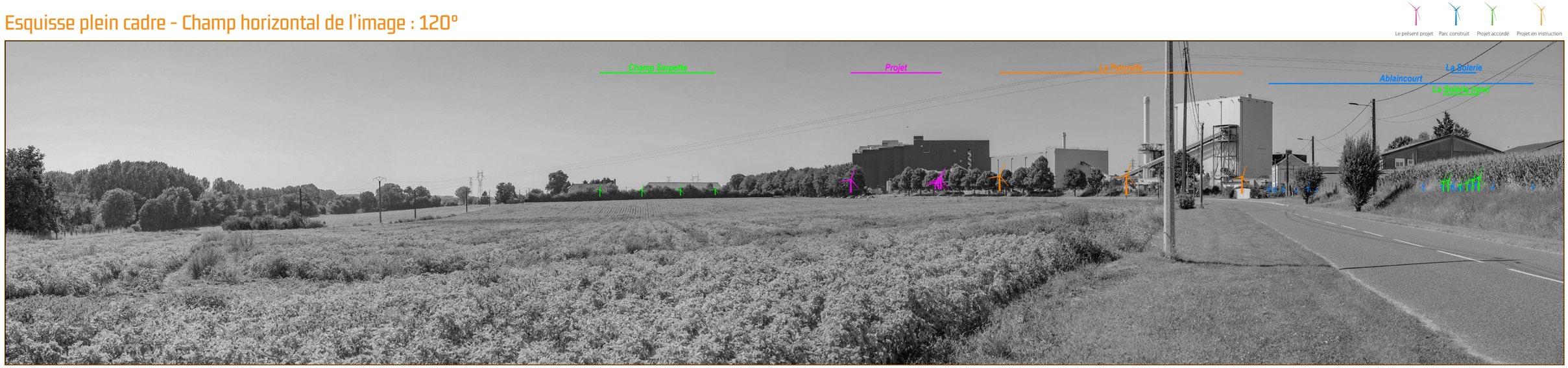

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°12b

Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
11/08/2025	15:34:26	Panoramique	693175	6962369

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 2,2 km	E3 : 2,6 km	0	NESLE - À l'intersection entre la D337 et la D930, à l'ouest du bourg

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Nulles	Nulles	-	-

Carte générale

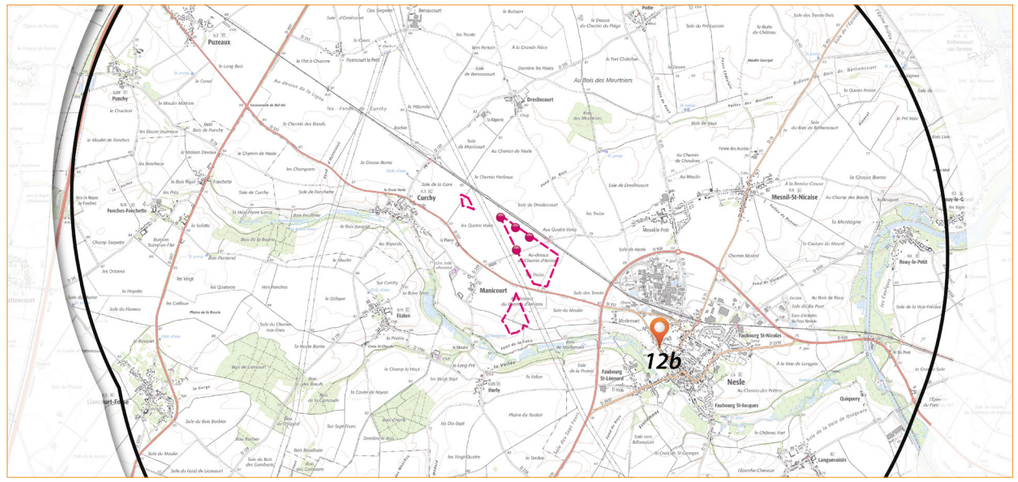

Zoom

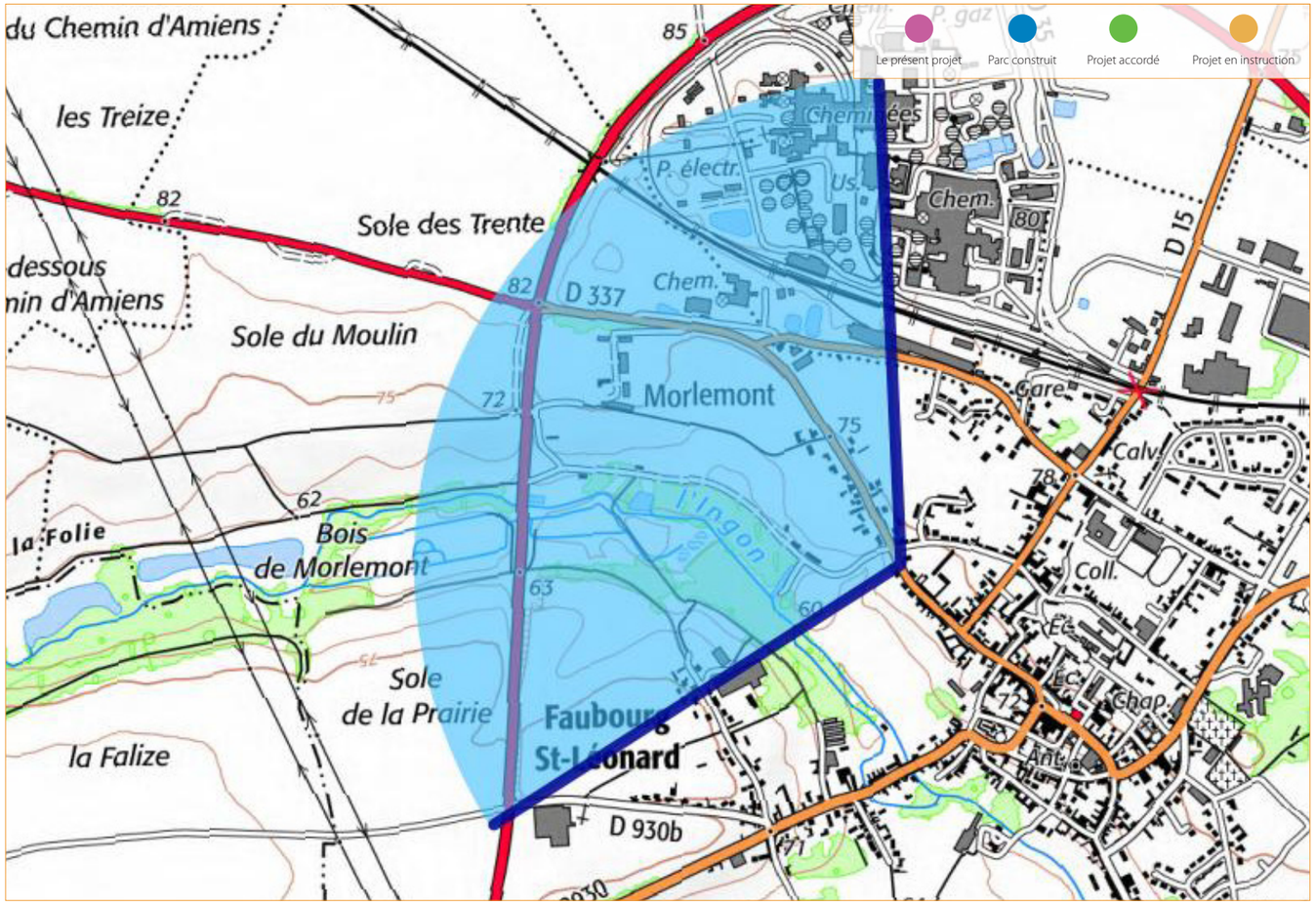

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe une nouvelle fois à l'ouest du tissu urbain de Nesle, toujours depuis la D337, aussi dite localement « route de Chaulnes », mais cette fois-ci, environ 300 m plus au sud que le PDV précédent. C'est ici que prend place l'intersection entre la D337, la rue des Chapeliers et une voie vicinale en direction du lieu-dit de Morlemont.

Une brève fenêtre visuelle sur le paysage est présente à cette intersection. On peut notamment y distinguer la silhouette d'un pylône électrique présent à l'est du hameau de Manicourt, et donc à proximité de la parcelle la plus au sud du site du projet. Ce pylône émerge discrètement au-dessus de la végétation accompagnant la vallée de l'Ingon.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont entièrement masquées par la conjoncture du bâti et de la végétation accompagnant la vallée de l'Ingon.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°13

Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
11/08/2025	18:00:26	Panoramique	692416	6962903

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 1,2 km	E3 : 1,7 km	4	NESLE - Depuis l'intersection entre la D337 et la rue des Chapeliers

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Modérées	-	Faibles

Carte générale

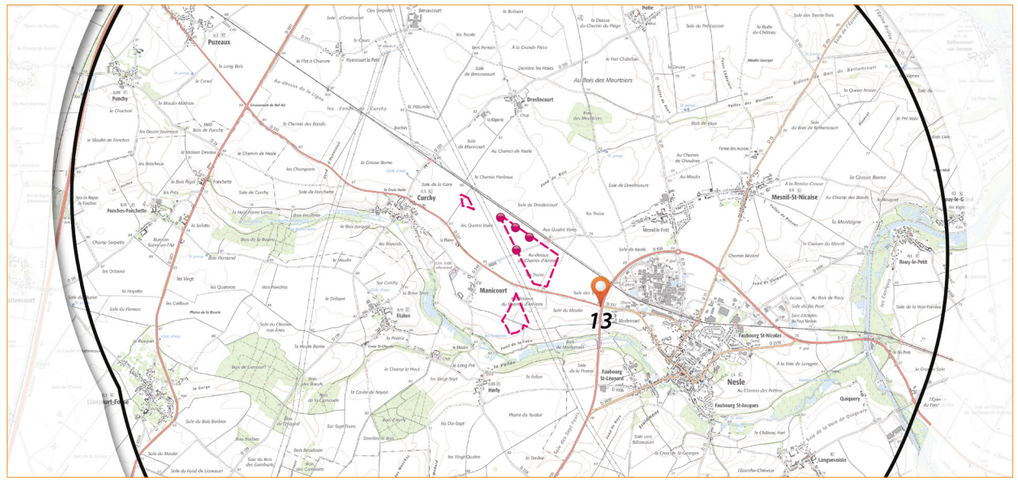

Zoom

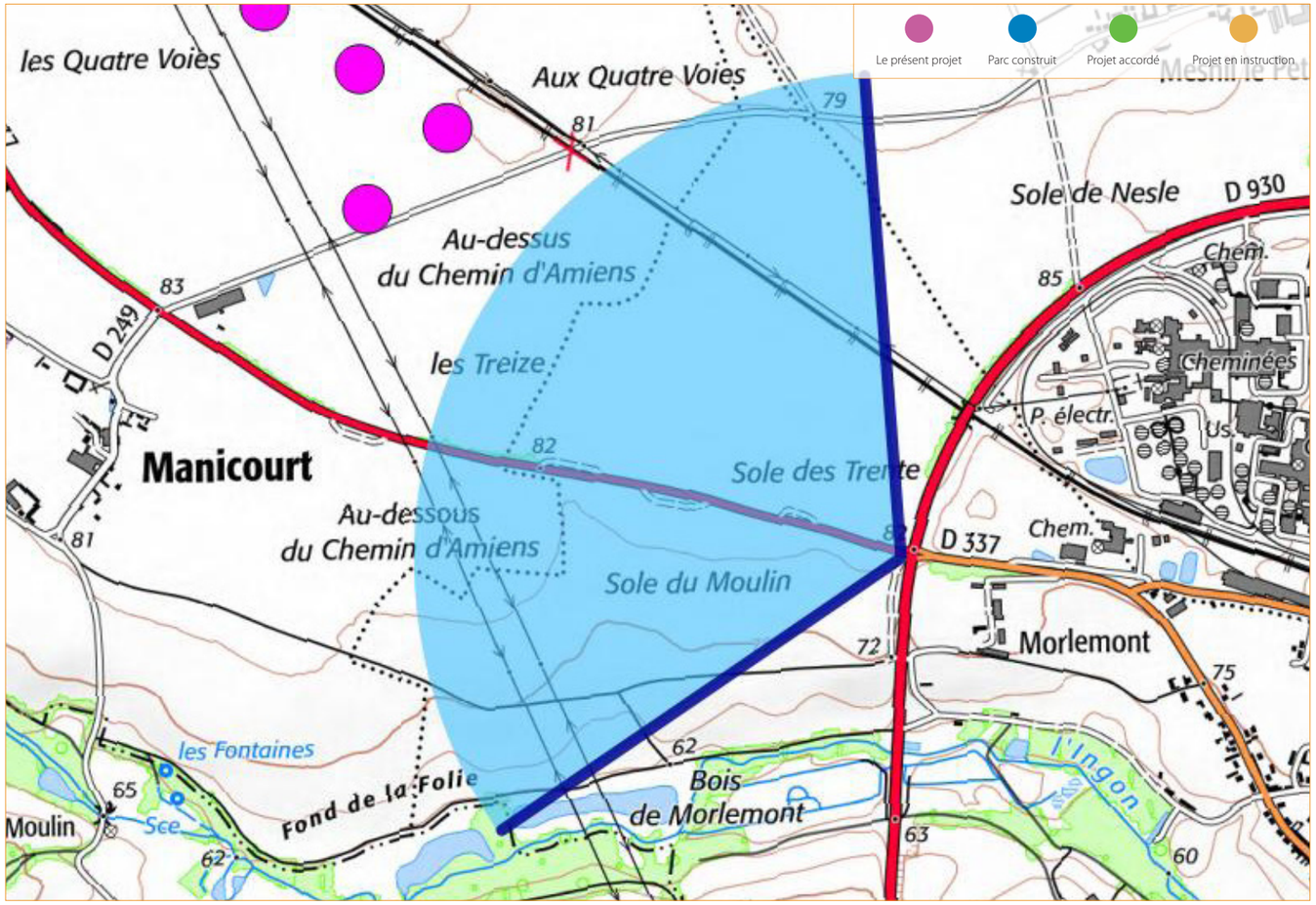

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe en sortie ouest de Nesle, une fois le pôle industriel passé, à l'intersection entre les axes routiers D337 et D930.

Le tracé de l'axe routier à forte fréquentation D337, visible au centre du panoramique, est accompagné de quelques arbres de haut jet. Les vues sont complètement ouvertes sur les terres de grandes cultures du plateau du Santerre. On soulignera la présence de nombreux pylônes électriques.

Tout à gauche du panoramique, on peut apercevoir une partie de la végétation accompagnant la vallée de l'Ingon. Sa présence est également marquée par quelques ondulations douces du relief.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont entièrement visibles. Elles prennent place à droite du tracé de l'axe routier avec un ensemble de trois éoliennes et la dernière étant légèrement plus isolée. La hauteur du mât des quatre éoliennes est similaire à celle des pylônes électriques alentour, ce qui permet, dans une certaine mesure, de réduire leur prégnance visuelle. L'éolienne du projet la plus proche se situant à 1,2 km, la prégnance visuelle des éoliennes reste modérée. Les rapports d'échelle sont favorables au paysage.

Concernant les effets cumulés avec le contexte éolien alentour, le projet apparaît ici proche des trois éoliennes du projet en instruction de la Paturelle. Le gabarit des éoliennes est semblable, ce qui permet de garder une certaine cohérence dans la lisibilité d'ensemble. En revanche, il y a un léger brouillage de la lisibilité de la ligne formée par les trois éoliennes du projet en instruction de la Paturelle, notamment par les éoliennes les plus à l'est du présent projet de Curchy.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°14

Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
11/08/2025	18:27:48	Panoramique	692798	6963951

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 1,3 km	E3 : 1,6 km	4	MESNIL-SAINT-NICAISE - Sortie ouest du hameau de Mesnil le Petit, par la rue de Manicourt

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Modérées	-	Nulles

Carte générale

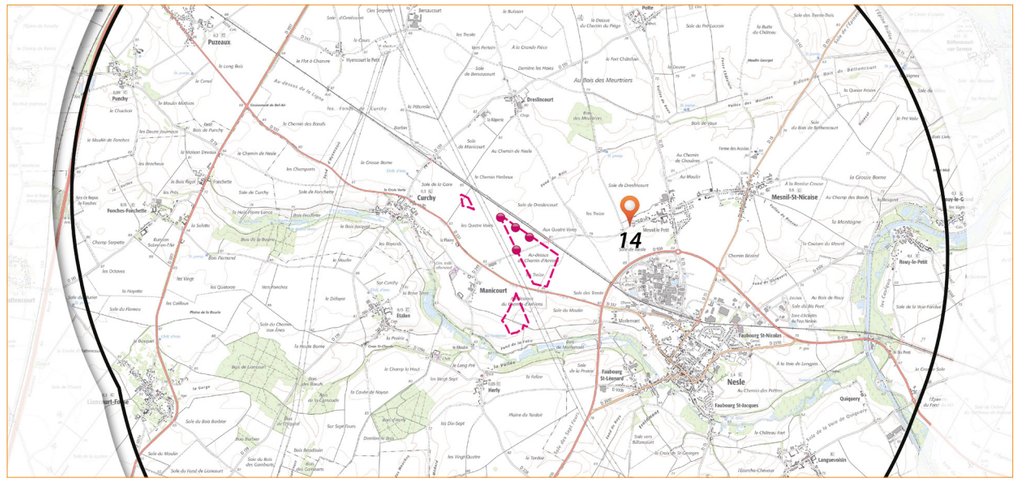

Zoom

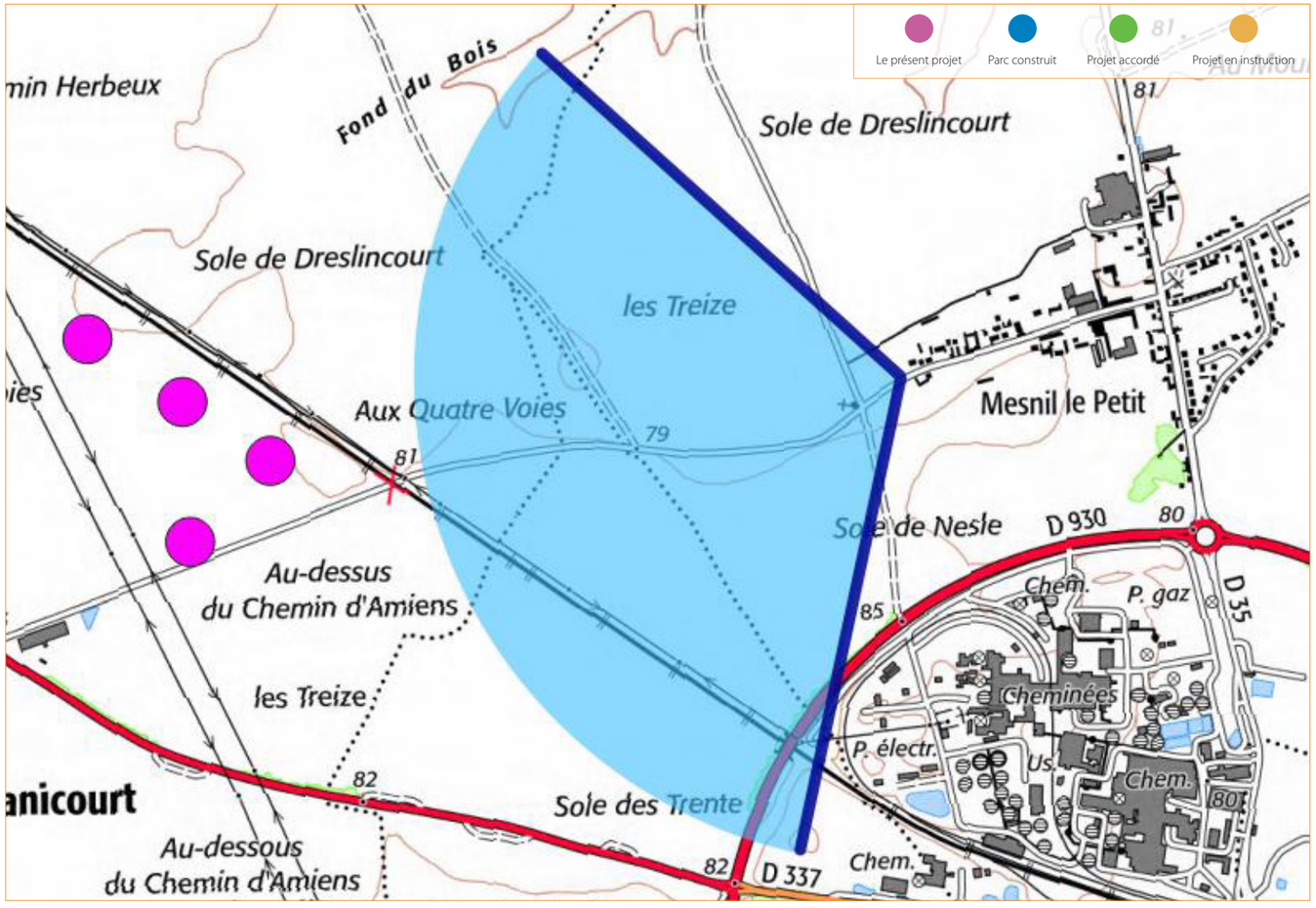

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe sur la commune du Mesnil-Saint-Nicaise, en sortie ouest du hameau de Mesnil-le-Petit, depuis la voie vicinale menant à Manicourt.

Un talus, plus marqué sur la partie gauche de l'axe routier, accompagne la sortie du hameau sur une centaine de mètres. L'observateur se place à hauteur de la dernière habitation à l'ouest, juste avant le talus, offrant des vues ouvertes sur les terres de grandes cultures.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont entièrement visibles, à droite de l'axe routier.

Leur prégnance visuelle est modérée, légèrement supérieure à celle des pylônes électriques voisins, lesquels facilitent toutefois la possibilité d'établir des rapports d'échelle. Au regard du paysage, les rapports d'échelle restent favorables, de par l'amplitude du plateau.

Concernant les effets cumulés avec le contexte éolien alentour, de par une prégnance visuelle plus importante que le projet autorisé du Champ Serpette en arrière-plan, le présent projet de Curchy se lit sur un plan d'échelle différent. Il dispose également d'un retrait suffisamment important au projet en instruction de la Paturelle afin d'éviter la création d'effets cumulés gênants.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°15

Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
11/08/2025	18:15:48	Panoramique	691326	6965370

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E3 : 1,3 km	E4 : 1,7 km	4	CURCHY - Au sud du hameau de Dreslincourt, depuis la rue de la Chapelle

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Modérées	-	Nulles

Carte générale

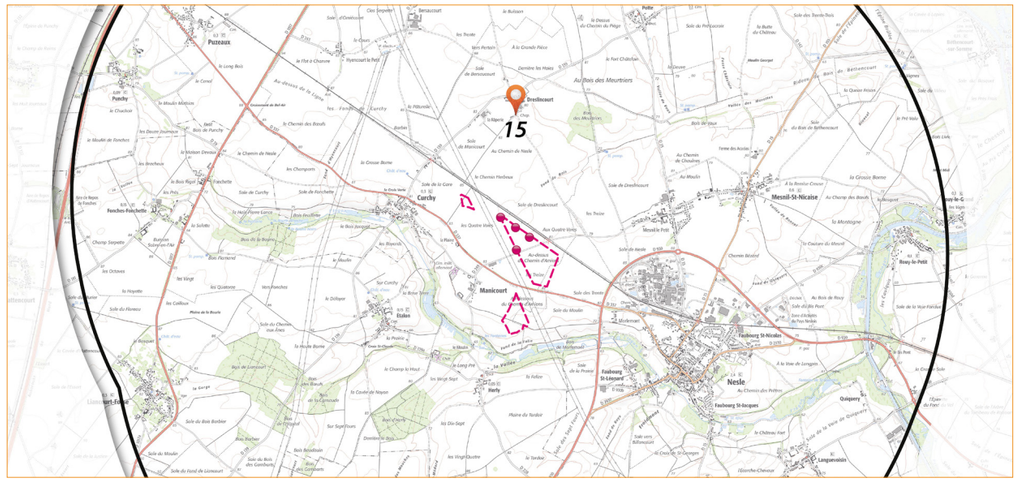

Zoom

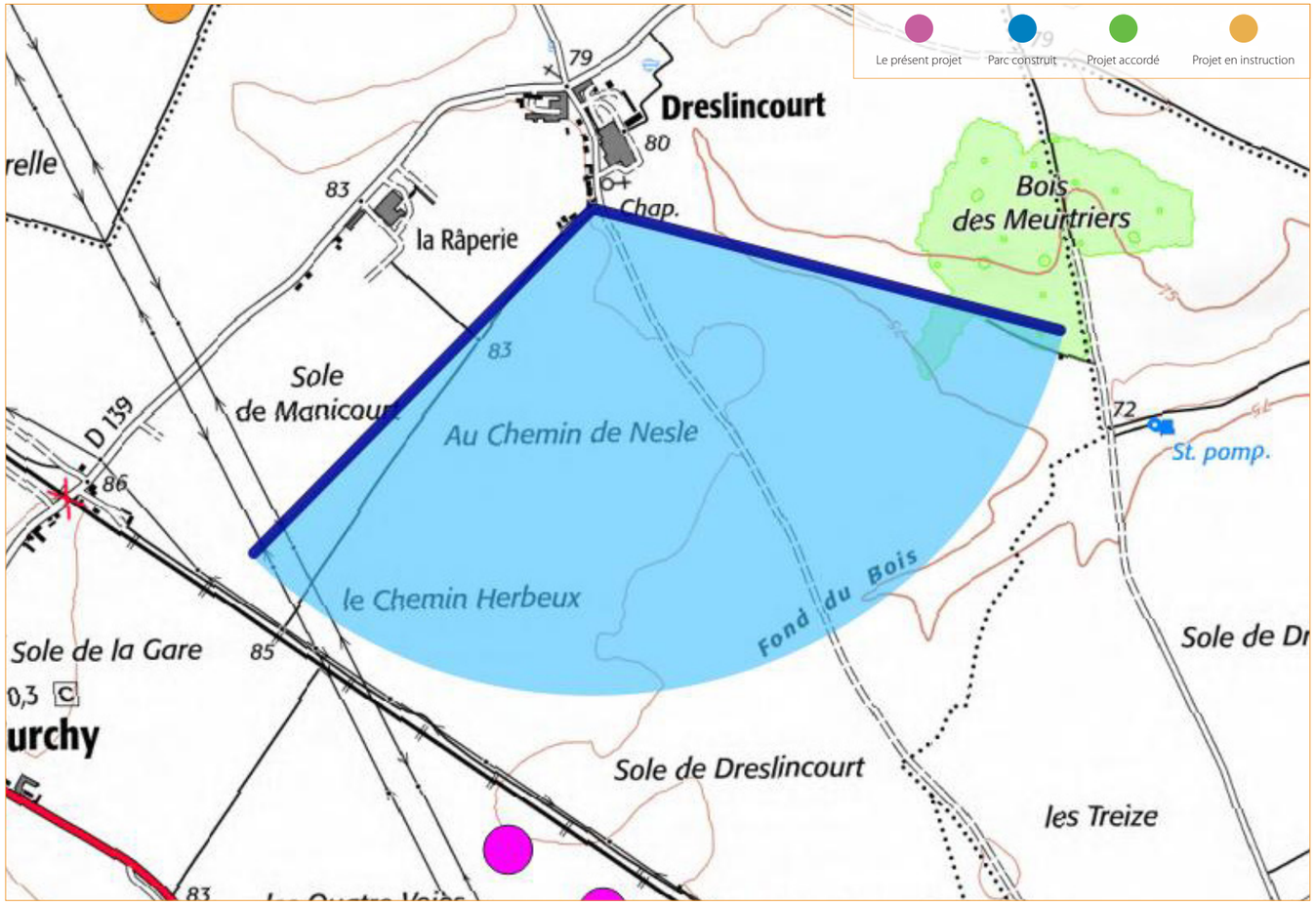

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe au sud du hameau de Dreslincourt, depuis la rue de la Chapelle. Bien que cette voie à desserte locale ne mène qu'à un sentier de terre, quelques habitations y sont présentes, juste derrière l'observateur, faisant face aux terres de grandes cultures du plateau du Santerre.

Le paysage est marqué par l'homogénéité du relief et l'absence quasi totale de boisements, à l'exception d'un petit bosquet visible en partie à gauche du panoramique. La silhouette du pôle industriel de Nesle, composée de grands bâtiments, se distingue clairement à l'horizon.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont entièrement visibles.

Bien que l'éolienne du projet la plus proche se situe à 1,3 km et la plus éloignée à 1,7 km, leur prégnance visuelle reste modérée. Cette perception est liée à leur gabarit restreint et à la présence d'éléments anthropiques comparables à proximité, tels que les pylônes électriques, dont la hauteur se rapproche de celle des éoliennes. D'une certaine manière, ces repères facilitent leur insertion dans ce paysage de grande ampleur, où les rapports d'échelle sont favorables.

Concernant les effets cumulés, le projet est ici plus isolé du contexte éolien alentour. Il ne vient donc pas créer d'effets cumulés gênants.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction

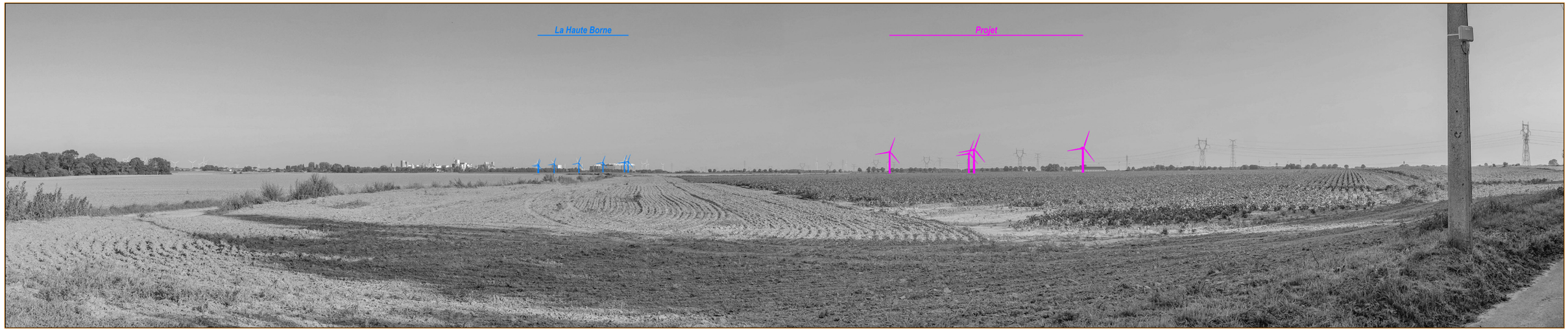

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l’image : 60° pour une distance d’observation de 45 cm



Point de vue n°16

Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
11/08/2025	17:46:09	Panoramique	689140	6966165

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E3 : 2,8 km	E4 : 3,3 km	4	HYPERCOURT - Sortie est du hameau de Hyencourt le Petit

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Faibles	Faibles	-	Nulles

Carte générale

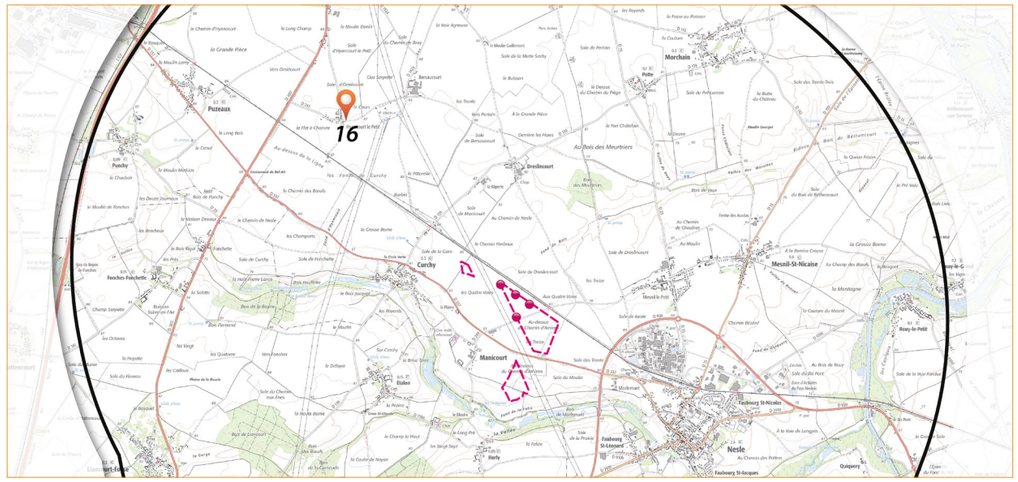

Zoom

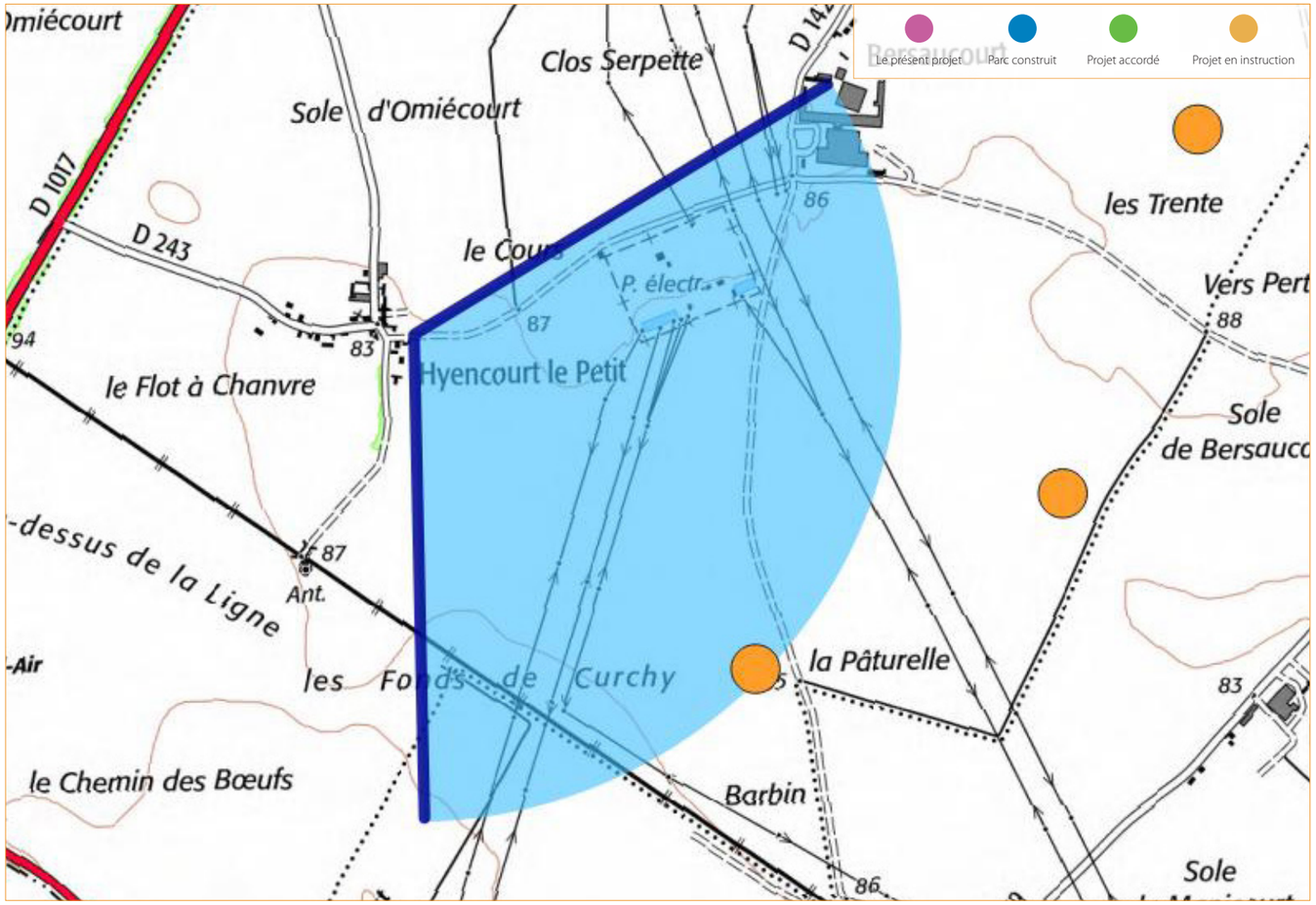

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe en sortie orientale du hameau d'Hyencourt-le-Petit, depuis une voie vicinale reliant à Bersaucourt, autre hameau de la commune d'Hypercourt.

Des terres de grandes cultures dominent le paysage. Au second plan, sur la droite du panoramique, on retrouve un tissu végétal qui correspond à la végétation accompagnant la vallée de l'Ingon.

Le paysage est marqué par de nombreux éléments anthropiques, en particulier des pylônes électriques, des éoliennes ou encore les grands bâtiments du pôle industriel de Nesle. La présence de nombreux pylônes s'explique par la proximité du poste électrique de Pertain, implanté à l'est du hameau d'Hyencourt-le-Petit. On peut d'ailleurs voir une partie de la végétation l'entourant sur la gauche du panoramique.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles.

De par l'éloignement, l'éolienne la plus proche étant à 2,8 km, elles apparaissent avec une prégnance visuelle faible, d'autant plus en comparaison des éoliennes du projet en instruction de la Paturelle, visibles ici au premier-plan. Les éoliennes du projet sont de plus visibles à une hauteur similaire des pylônes électriques les entourant. Les rapports d'échelle sont largement favorables au paysage.

Concernant les effets cumulés avec le contexte éolien alentour, le projet est ici visible à proximité du parc en service de la Haute Borne. Les éoliennes du projet de Curchy sont légèrement plus prégnantes visuellement que les éoliennes de ce parc, mais le gabarit des éoliennes est semblable, ce qui permet de garder une certaine cohérence dans la lisibilité d'ensemble. Il n'y a donc pas d'effets cumulés gênants.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°17

Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
11/08/2025	17:38:28	Panoramique	687759	6965630

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E3 : 3,7 km	E1 : 4,1 km	4	PUZEAUX - Depuis la D337, juste avant son intersection avec la D1017

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Faibles	Faibles	-	Nulles

Carte générale

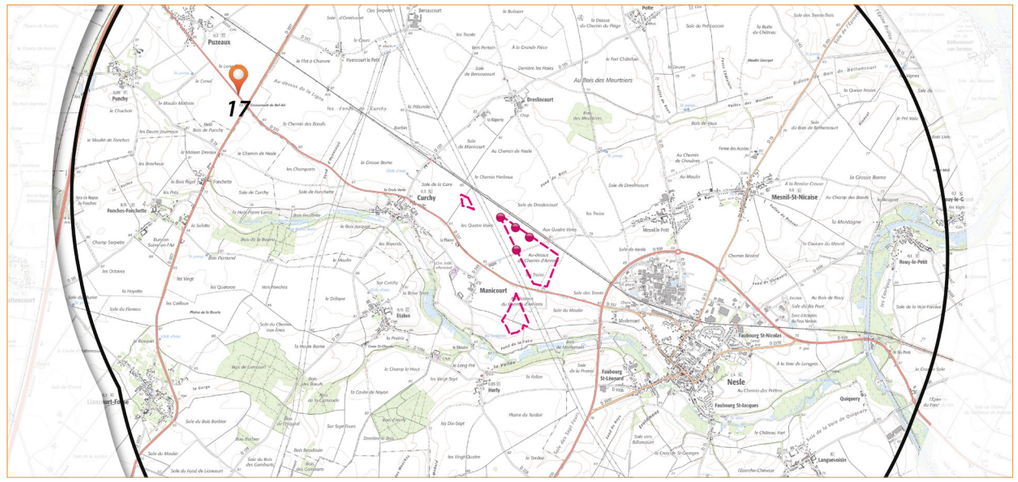

Zoom

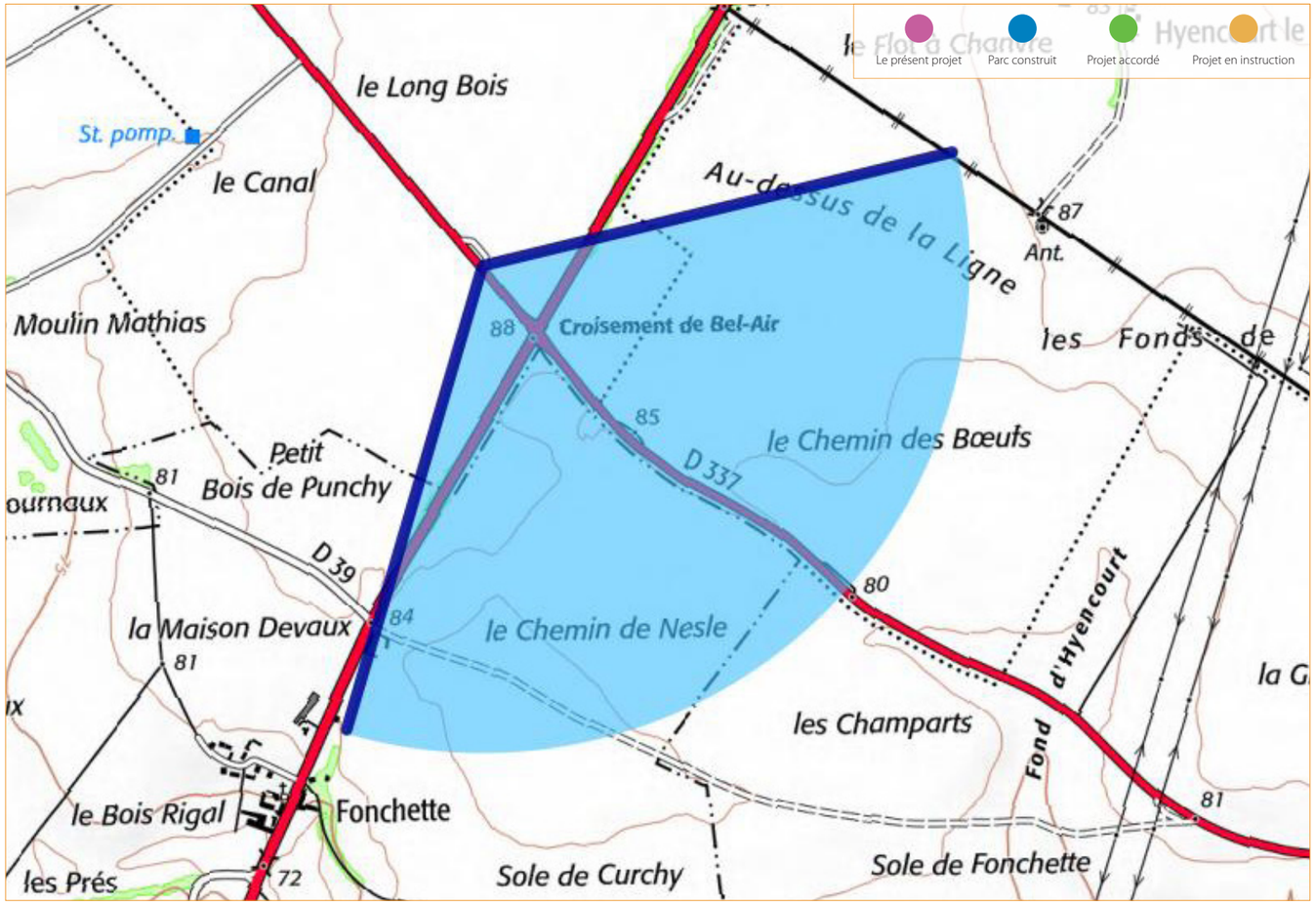

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe au sud-est de la commune de Puzeaux, le long de l'axe routier à forte fréquentation D337, juste avant son intersection avec la D1017, visible par le rond-point au centre du panoramique.

Des terres de grandes cultures sont présentes de part et d'autre des tracés des axes routiers. Quelques arbres de haut jet accompagnent leurs tracés. Au second plan, sur la droite du panoramique, la végétation est plus importante puisque il s'agit du secteur où le cours d'eau de l'Ingon prend sa source, juste à l'est du bourg de Fonches-Fonchette.

Le paysage est marqué une nouvelle fois par de nombreux éléments anthropiques, aussi bien des éoliennes, des pylônes électriques ou encore les grands bâtiments du pôle industriel de Nesle.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles, à gauche de l'axe routier D337.

L'éolienne du projet la plus à l'est apparait légèrement plus isolée des trois autres. Elles sont visibles au devant de la silhouette du pôle industriel de Nesle et apparaissent à une hauteur équivalente des pylônes électriques alentour, mais aussi de la silhouette du château d'eau au nord de Curchy. La présence de ces éléments anthropiques permet dans une certaine mesure de réduire la prégnance visuelle des éoliennes, quand bien même ces dernières sont déjà éloignées. L'éolienne du projet la plus proche se trouve à 3,4 km. La prégnance visuelle du projet est faible.

Concernant les effets cumulés, le projet est ici plus isolé du contexte éolien alentour. Il ne vient donc pas créer d'effets cumulés gênants.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°18

Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
11/08/2025	15:51:46	Panoramique	690666	6959660

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E4 : 4,0 km	E3 : 4,4 km	4	RETHONVILLERS - Sortie nord-est par la rue des Mangons

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Faibles	Faibles	-	Très faibles

Carte générale

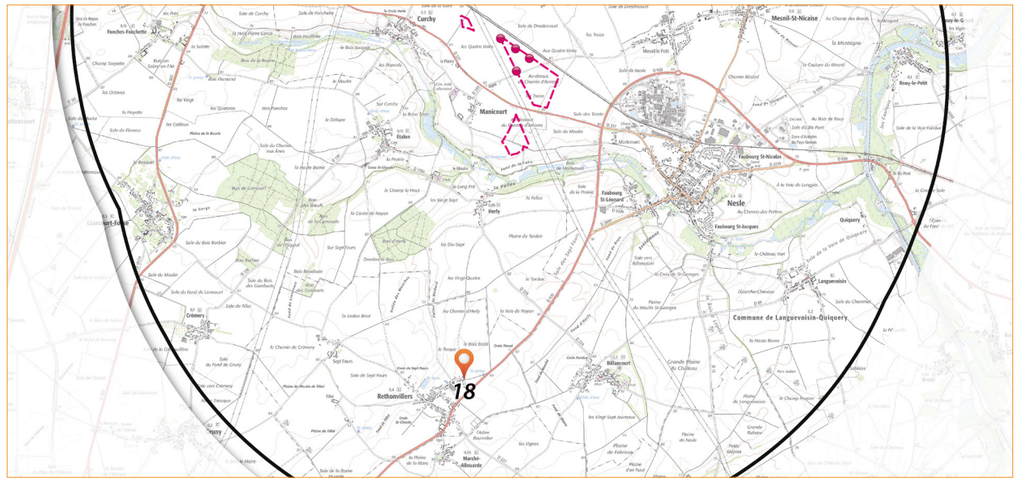

Zoom

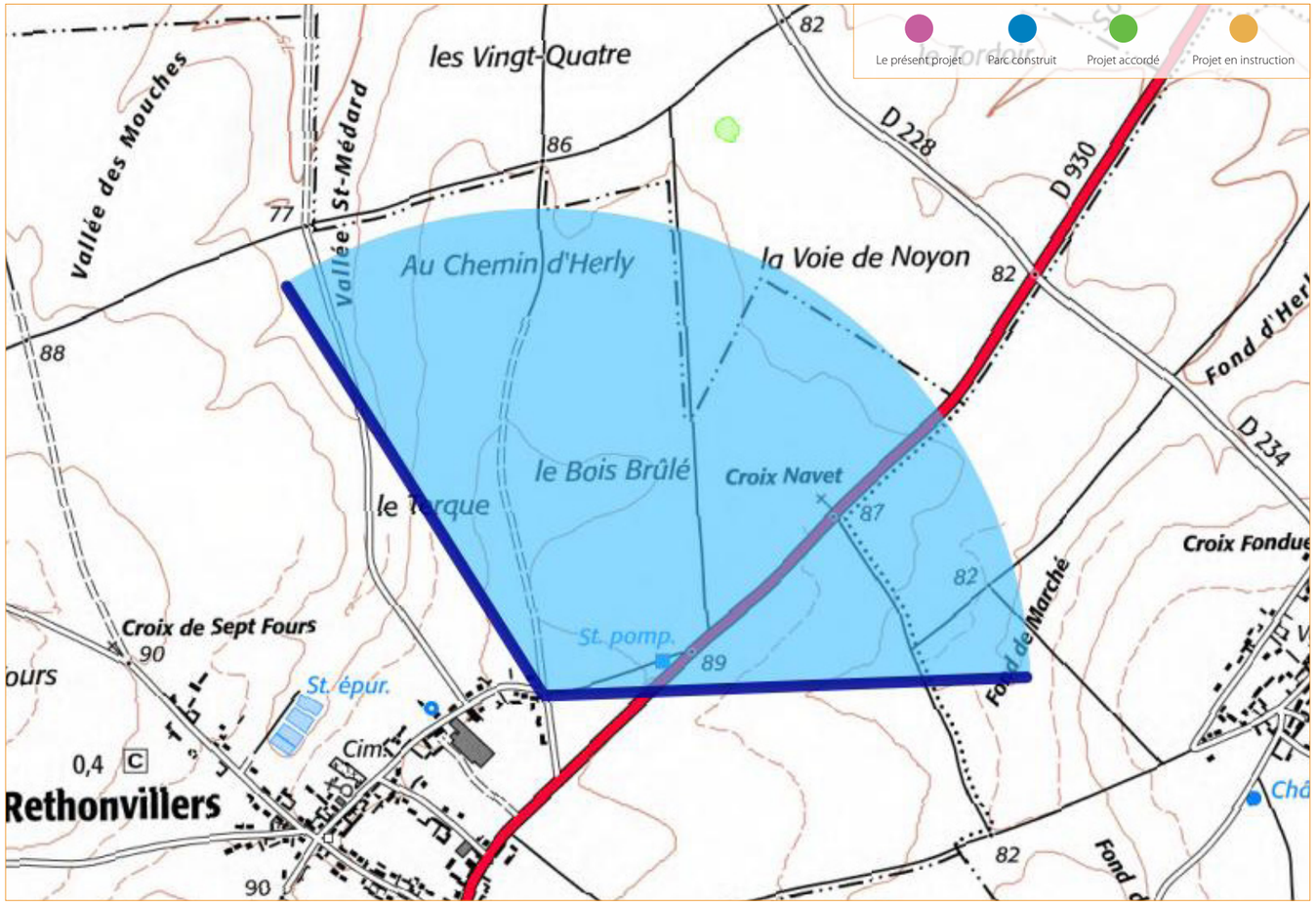

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe au nord de Rethonvillers, le long de la rue des Mangons, où se trouvent les habitations les plus au nord-est du tissu urbain. La partie gauche de cette voie locale est urbanisée tandis que la partie droite ne l'est pas, ce qui marque la séparation entre le bâti et les terres de grandes cultures du plateau du Santerre.

Au second plan se dessine la végétation accompagnant la vallée de l'Ingon, marquée par des installations de très grandes hauteurs, aussi bien des éoliennes que des pylônes électriques.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles.

Une partie du mât de chaque éolienne est masquée par la végétation. De ce fait, et en ajoutant l'éloignement, l'éolienne la plus proche étant à quatre kilomètres, leur prégnance visuelle est faible. Les rapports d'échelle sont favorables au paysage.

Concernant les effets cumulés avec le contexte éolien alentour, les éoliennes du présent projet s'intègrent au sein de la masse éolienne présente. La lisibilité d'ensemble est déjà brouillée et les formes géométriques des différents parcs sont difficilement identifiables. Ce n'est donc pas l'ajout du présent projet qui crée des effets cumulés gênants. À travers une approche conservatrice, on pourrait attribuer une incidence très faible du projet, puisqu'il vient densifier la situation.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

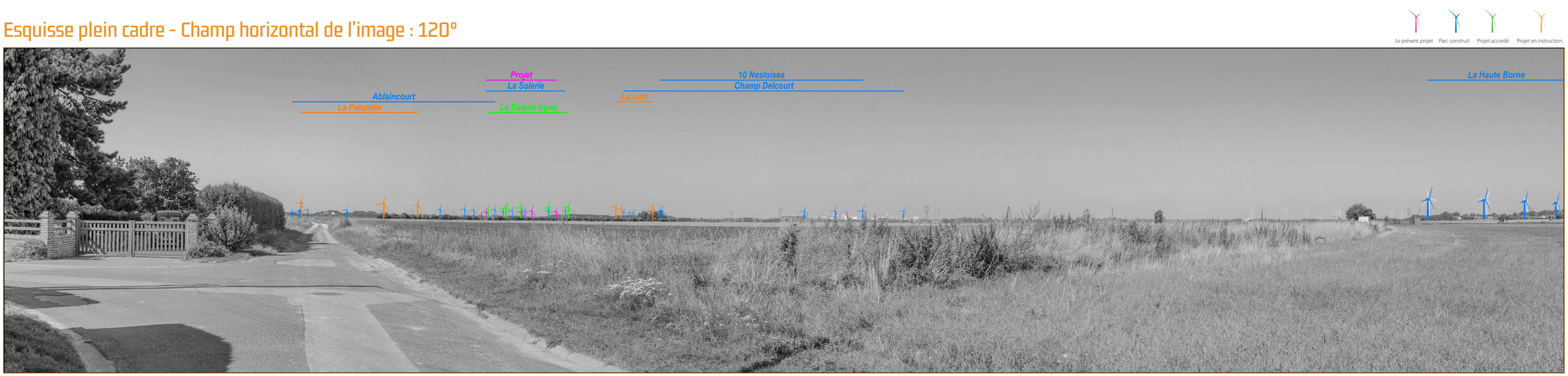

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



- Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°19

Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
xxx	xxx	xxx	xxx	xxx

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E4 : 5,0 km	E3 : 5,5 km	4	CRESSY-OMENCOURT - Depuis la D15, à l'intersection avec la voie vicinale menant à Billancourt

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	-	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Faibles	-	-	Nulles

Carte générale

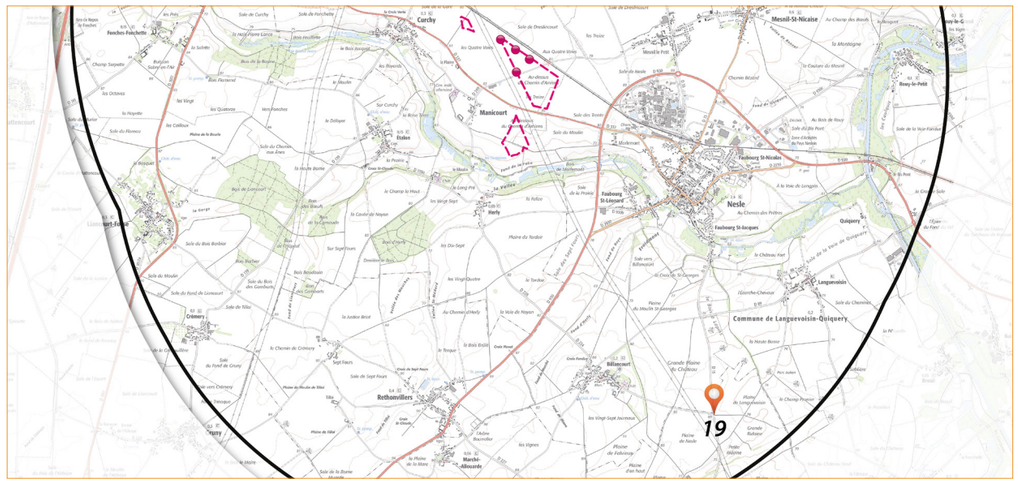

Zoom

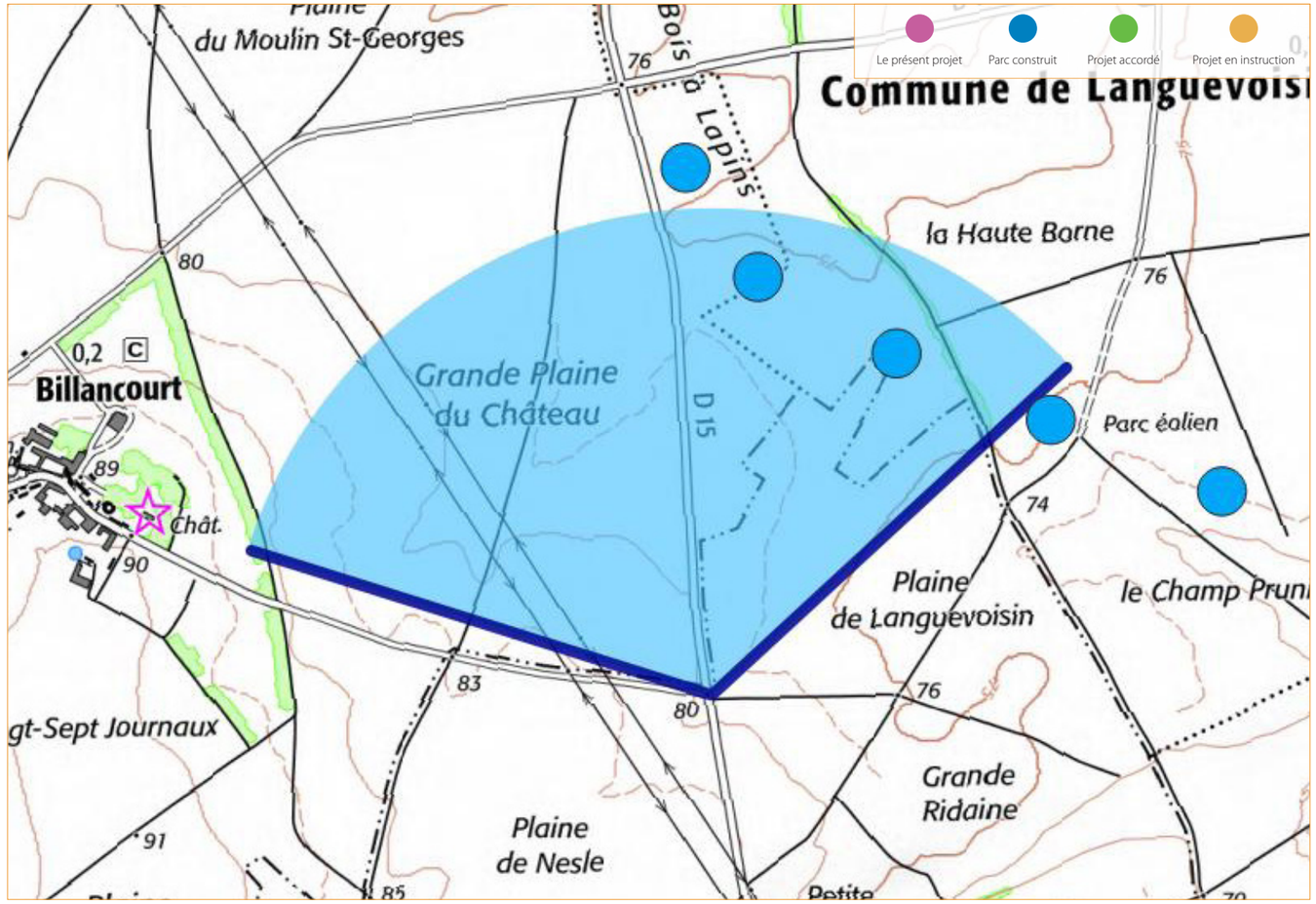

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe au nord de Cressy-Omencourt, à l'intersection entre l'axe de desserte locale D15 et une voie vicinale reliant Billancourt.

Des terres de grandes cultures sont situées de part et d'autre du tracé de l'axe routier D18. En suivant son tracé, on peut distinguer la silhouette du pôle industriel au nord de Nesle. Au second plan, on retrouve un important tissu végétal qui se compose, entre autres, de la végétation de la vallée de l'Ingon, de haies présentes le long des sentiers ou encore de la végétation du château de Billancourt, tout à gauche du panoramique.

Le paysage est ici déjà marqué par des installations de très grandes hauteurs, aussi bien des éoliennes que des pylônes électriques.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles à gauche du tracé de l'axe routier.

Une partie du mât de chaque éolienne est masquée par la végétation. De ce fait, et ce en ajoutant l'éloignement, leur prégnance visuelle est faible. Les rapports d'échelle sont favorables au paysage.

Concernant les effets cumulés avec le contexte éolien alentour, les éoliennes du présent projet de Curchy s'intègrent en arrière-plan des éoliennes du projet en instruction de la Paturelle. Elles sont ici visibles avec un gabarit inférieur aux éoliennes du projet de la Paturelle. De ce fait, elles se lisent sur un plan d'échelle différent, ce qui ne vient pas créer d'effets cumulés gênants.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

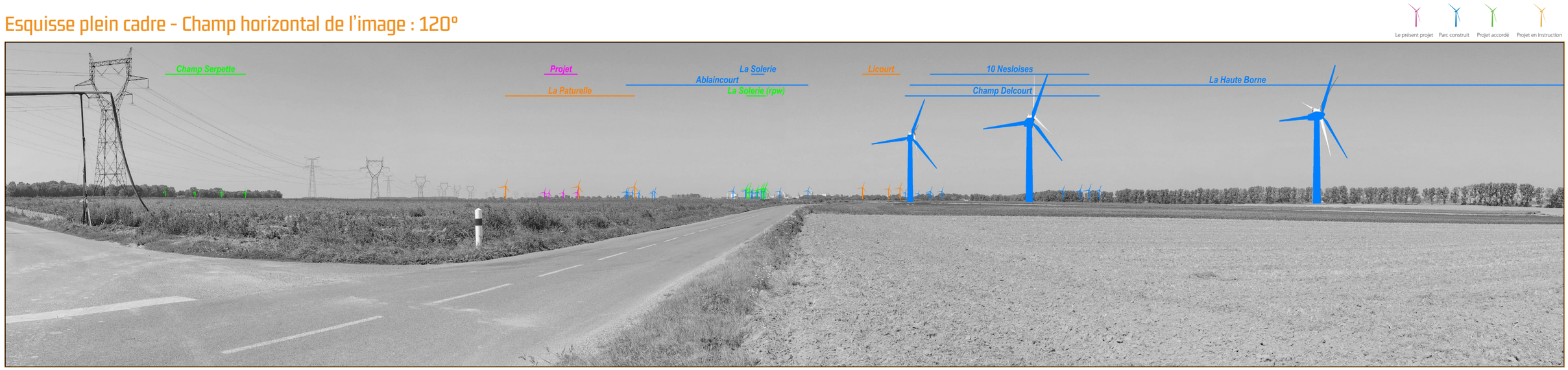

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Volet paysager

Tableau des incidences

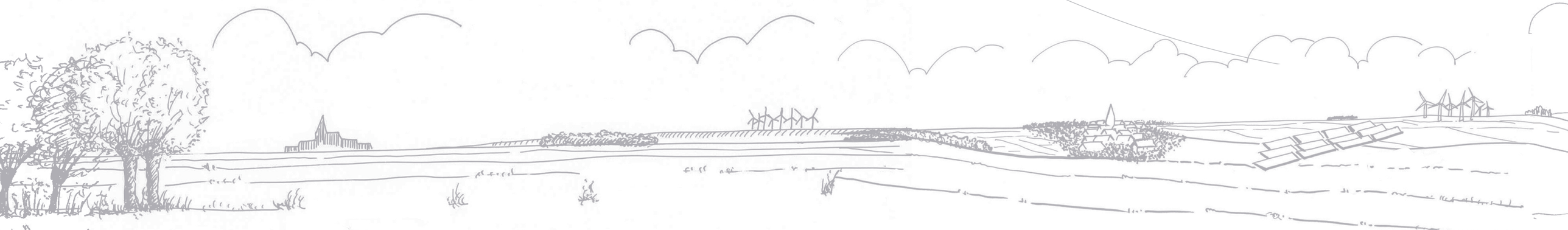

3 - SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES

Méthodologie sur la caractérisation des incidences du projet

L'étude des incidences du projet de moyen éolien de Curchy a été réalisée par une campagne de photomontages basée sur vingt points de vue représentatifs des visibilités du territoire.

Étant donné le gabarit restreint des éoliennes du projet, pour rappel avec une hauteur maximale envisagée de 80 m en bout de pale, le périmètre d'étude a été ajusté à une zone-tampon de 5 km autour du site du projet. Cela permet d'avoir une approche proportionnée au regard des particularités du projet.

Ces incidences doivent être comprises comme la "réponse" du projet aux enjeux établis et hiérarchisés à la suite de l'état initial. Le niveau de ces incidences et leur qualification sont proposés dans le tableau de synthèse ci-dessous (fig. 18).

Tout d'abord, les niveaux évalués de ces incidences vont de "Nulle" à "Modérée". Il s'agit donc d'une échelle contrastée. Rappelons que les extrémités maximales des échelles de qualification qui sont employées habituellement pour les incidences vont de "Nulle" à "Rédhibitoire" . De plus, en aucun cas l'étude d'une incidence n'a conclu à un niveau d'évaluation supérieur à celui de l'enjeu auquel il correspond, évalué quant à lui en synthèse de l'état initial.

L'absence d'incidence forte se justifie par le choix d'un gabarit raisonné des éoliennes du projet, dont la hauteur totale n'excède pas 80 m. Ce dimensionnement permet de limiter la prégnance visuelle des machines lorsqu'elles sont visibles, tout en évitant la création de rapports d'échelle défavorables avec le bâti des lieux de vie proches.

Rappelons également que le projet s'implante à proximité du paysage emblématique de la vallée de l'Ingon. La parcelle la plus au sud du site du projet ainsi qu'une partie de la parcelle centrale sont situées au sein du périmètre de la vallée définie comme paysage emblématique par la DREAL Hauts-de-France. L'implantation finale du projet ne prenant place que sur la partie nord de la parcelle centrale, les éoliennes du projet ne sont donc pas situées au sein de ce périmètre.

Précisons de plus que les quatre points de vue réalisés depuis le versant de la vallée opposé au site du projet ont permis de montrer l'absence d'incidence. Quand bien même la vallée de l'Ingon est faiblement encaissée, ce qui la rend sensible à l'émergence d'objets de très grandes hauteurs, le gabarit restreint des éoliennes du projet de Curchy permet d'éviter toute relation visuelle défavorable entre la vallée et les éoliennes du projet.

Ci-dessous :

Figure 18 : tableau de synthèse des incidences.
(Source : Matutina)

Figure 18

Tableau de synthèse des incidences

Types d'incidences	Incidences	Qualifications de l'incidence
Incidences paysagères		
Le plateau du Santerre	Modérées	. Les nombreux PDV réalisés depuis le plateau du Santerre permettent de montrer des rapports d'échelle qui sont toujours favorables à ce paysage de grande ampleur. L'incidence du projet varie de modérée à faible en fonction de la distance.
La vallée de l'Ingon	Très faibles	. Quatre PDV ont été réalisés à proximité de la vallée de l'Ingon (PDV 7, 8, 9 et 11). . Les trois premiers ont été réalisés depuis le versant de la vallée opposé au site du projet, depuis des entrées de lieux de vie implantés donc sur le versant, en l'occurrence Herly et Étalon (PDV 7, 8 et 9). Un dernier PDV a été réalisé au sud de Nesle, depuis le Faubourg Saint-Léonard, où la vallée de l'Ingon passe juste au nord (PDV 11). Pour les PDV 7, 8 et 11, l'incidence du projet est nulle puisqu'il est entièrement masqué par la végétation qui accompagne la vallée. . Pour le PDV 9, en entrée sud d'Herly, une des éoliennes du projet est visible par un bout de pale. Son incidence est très faible avec des rapports d'échelles très largement favorables à la vallée.
Incidences locales		
Les lieux de vie à proximité du projet	Modérées	. Les nombreux PDV réalisés depuis l'habitat à proximité du projet ont permis de montrer l'absence de rapports d'échelles défavorables entre les éoliennes du projet et le bâti. Cela s'explique par le gabarit restreint des éoliennes du projet. . L'incidence est modérée principalement en raison de sa prégnance visuelle depuis des sorties de bourgs, avec donc des vues plus ouvertes sur le paysage et sur le projet. C'est le cas par exemple du PDV 14, en sortie orientale du hameau de Mesnil le Petit, ou du PDV 15, au sud du hameau de Dreslincourt. Pour tous les autres PDV réalisés depuis le centre ou l'entrée d'un bourg, l'incidence du projet est modérée (PDV 6), faible (PDV 2), très faible (PDV 9) ou nulle (PDV 5, 7, 8, 11, 12, 12b).
Axes routiers	Modérées	. Dans le même principe que le niveau d'incidence attribué au plateau du Santerre, l'incidence du projet varie de modérée à faible en fonction de la distance à l'axe routier concerné et de son orientation au regard du projet. Même depuis les PDV les plus proches du projet, la prégnance visuelle des éoliennes reste modérée. Cela concerne entre autres l'axe routier à forte fréquentation D337 (PDV 4, 6, 12, 12b, 13 et 17) mais aussi des voies plus locales qui desservent les lieux de vie à proximité du projet entre eux (PDV 2, 3, 7, 8, 9, 10, 14, 16, 19).
Incidences patrimoniales		
Cimetière militaire allemand de Manicourt	Modérées	. Un PDV a été réalisé depuis l'allée centrale du cimetière militaire allemand de Manicourt (PDV 1), patrimoine vernaculaire le plus proche du projet. . L'incidence du projet est modérée puisque les quatre éoliennes du projet sont visibles, bien qu'en partie masquées par l'alignement d'arbres qui accompagne l'axe routier D337. C'est ici la prégnance visuelle des éoliennes qui justifie ce niveau d'incidence, les éoliennes du projet étant toutes implantées à moins d'un kilomètre de l'entrée du cimetière militaire.
Patrimoine vernaculaire du territoire d'étude	Très faibles	. Trois PDV ont été réalisés en lien avec le patrimoine vernaculaire du territoire d'étude (PDV 5, 8 et 9). Le PDV 5 a été réalisé en intervisibilité depuis le cimetière accolé à l'église de Curchy, tandis que les PDV 8 et 9 ont été réalisés dans le but d'y chercher une covisibilité entre le projet et les églises d'Étalon et Herly. Pour les PDV 5 et 8, l'incidence du projet est nulle puisqu'il est entièrement masqué. Pour le PDV 9, en entrée sud d'Herly, une des éoliennes du projet est visible par un bout de pale. Son incidence est très faible avec des rapports d'échelles largement favorables a la silhouette du clocher de l'église.
Incidences liées à l'éolien		
Effets cumulés	Très faibles	. Lorsque le projet est visible avec un autre ensemble éolien, que cela soit un parc en service ou des projets autorisés ou en instruction, le projet s'intègre plutôt bien et évite la création d'effets cumulés gênants. . L'incidence du projet est tout de même estimée comme très faible en raison des PDV 15 et 18 qui montrent tous deux un léger effet de brouillage de la lisibilité du projet en instruction de la Paturelle, et qui est créé par les éoliennes du présent projet de Curchy.

Annexes

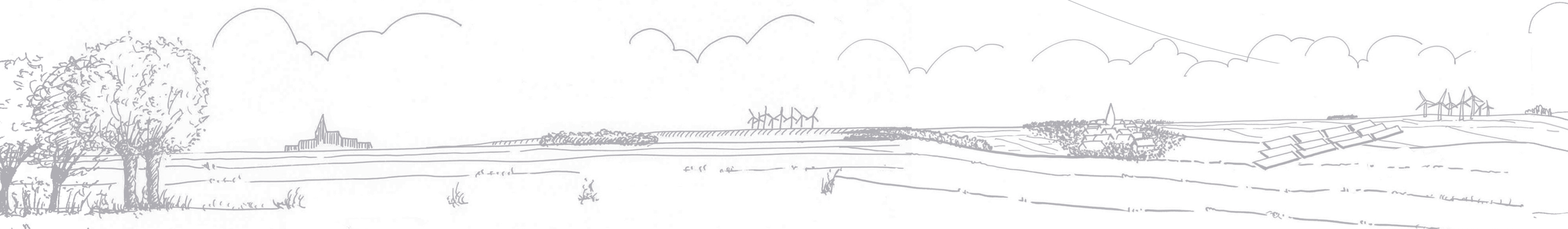

Bibliographie

Alain Corbin, *L'Homme dans le Paysage*, Paris, Textuel, 2001
Georges Duby (sous la direction de), *Histoire de la France rurale*, tomes 1 et 2, Paris, Seuil, 1983
Alain Mazas et **Alain Freytet**, *Atlas des Pays et Paysages des Yvelines*, Versailles, CAUE 78, 1992
Dominique et **Jean-Philippe Lenclos**, *Couleurs de la France - Géographie de la couleur*, Paris, Le Moniteur, 1984
Jacques Le Goff, *Histoire de l'Occident médiéval*, Flammarion, Coll. Champs Histoire, réed. 2008

Atlas régionaux , documents cadres

- Atlas des Paysages de la Somme, réal. Atelier Traverses, 2003 - 2006
- Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, 2020.
- Schéma régional éolien de Picardie, région Picardie et DREAL Picardie, 2012 (abrogé)

Webographie / accès aux bases de données (BD)

- Delcampe - www.delcampe.org
- DREAL Hauts-de-France - www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr
- Delcampe - www.delcampe.org
- Géoportail - www.geoportail.fr
- IGN - www.ign.fr (BD Alti)
- INSEE - www.insee.fr
- Ministère de l'agriculture - http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/base-documentaire (BD Agreste)
- Ministère de la culture - www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine (BD Mérimée)
- Ministère de l'écologie et du développement durable - www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr (BD Corine Land Cover)
- SANDRE - www.sandre.eaufrance.fr (BD Carthage)
- Wikipédia

L'ÉQUIPE MATUTINA



Julien LECOMTE, 51 ans, paysagiste et médiateur assermenté

Paysagiste et dirigeant

Titulaire d'un DESS d'Aménagement de l'Institut de Géographie de Tours (1998), du Certificat d'études supérieures paysagères (CESP) de l'École nationale supérieure de Paysage de Versailles (2002) et formé à la gestion à l'Institut d'administration des entreprises de Paris (2002). Avec 25 ans d'expérience dans le domaine de l'aménagement, du paysage et de l'urbanisme, il a développé une approche experte de la problématique des énergies renouvelables depuis une vingtaine d'années. Il est aussi médiateur conventionnel et judicaire assermenté auprès de six cours d'appel, et animateur de concertation, formé à l'Institut de Formation à la Médiation et à la Négociation (DU médiateur - IFOMENE / ICP). Il est également intervenant dans des formations universitaires en aménagement, paysage et environnement.



Baptiste DUHAMEL, 32 ans, géographe et urbaniste

Directeur des études, associé

Titulaire d'un Master 2 Pro en Aménagement durable du Territoire et Ville Étalée de l'Université de Paris-Ouest (2016), en co-habilitation avec l'École d'Architecture de Paris Val-de-Seine, et d'une Licence de Géographie de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (2014), il est présent dans la structure depuis 2016. En 2020, il devient associé de la Sarl Matutina, en occupant la fonction de directeur des études.

Baptiste assure la coordination de la production, adjointe du travail de terrain, de la cartographie et de la rédaction des rapports. Il est également télépilote du drone.



Manon ROI, 25 ans, géographe spécialisée en paysage

Chargée d'études

Manon est titulaire d'une Licence 3 et d'un Master 1 en Géographie et a effectué son Master 2 «Environnement, Territoire et Paysage» de l'Université de Tours dans le cadre d'un apprentissage au sein de Matutina (2020-21).

Manon est chargée d'études, en assurant le travail cartographique, le travail de terrain et la rédaction des rapports d'étude. Elle est en télétravail depuis la Touraine.



Alexis BILLARD, 25 ans, environnementaliste et géographe

Chargé d'études

Après l'obtention d'un DUT dans le domaine industriel, Alexis a obtenu une licence professionnelle dans la gestion des eaux et le développement des territoires. Il a ensuite intégré le Master 1 «Environnement, Territoire et Paysage» de l'Université de Tours et a effectué son Master 2 en apprentissage au sein de Matutina (2022-23).

Alexis est chargé d'études, en assurant le travail cartographique, le travail de terrain et la rédaction des rapports d'étude. Il est en télétravail depuis le Berry.

matutina
Paysage et Énergies

12 avenue des Prés – BL 505
78180 Montigny-le-Bretonneux

Tel : 01 85 76 54 76
agence@matutina.fr

SIRET : 532 330 198 RCS Versailles
APE : 7112B

www.matutina.fr

